Consumer and Corporate Affairs Canada

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-9
ISBN 0-660-56984-1

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Consumer and Corporate Affairs Canada

92-03929/

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. Chapter I provides an overview of the Portfolio which reports to or through the Minister of Consumer and Corporate Affairs to Parliament. The second presents the Expenditure Plan for Consumer and Corporate Affairs.

Chapter 2 begins with Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts for Consumer and Corporate Affairs (CCA) Program. It is then divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and recent performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each Activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section II provides cross-references to the more detailed information found in Section III. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Portfolio Overview 1-1

Consumer and Corporate Affairs Canada 2-1

Portfolio Overview

1992-93 Expenditure Plan

Table of Contents

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio 1-4

B. Portfolio Spending Plan 1-7

Portfolio Overview

A. Roles and Responsibilities of the Portfolio

Consumer and Corporate Affairs Canada

Consumer and Corporate Affairs Canada (CCAC) can be thought of as the "Department of the Marketplace". The Minister of CCAC is responsible for the bulk of federal legislation that forms the legal framework for market transactions in Canada. The basic mission of CCAC is to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada primarily by:

- establishing and administering rules and guidelines for business conduct;
- assuring accurate information for informed consumer decisions;
- maintaining and encouraging competition among businesses;
- establishing, administering and enforcing standards for trade in commodities and services;
- providing protection from product-related hazards; and
- encouraging the disclosure and diffusion of technological information.

Consumer and Corporate Affairs Canada is responsible to ensure that the Canadian marketplace is safe, orderly and fair for both traders and consumers; to provide a regulatory framework for the business community to ensure orderly conduct across the country; to enforce rules that govern business practices; to ensure inherently dangerous products are identified and that those which can cause injury are removed from the marketplace; and to provide for the disclosure and diffusion of technological information. In addition, the Minister as the Registrar General of Canada is the custodian of the Great Seal, the symbol of sovereignty in Canada.

Five autonomous agencies and one Crown Corporation report to Parliament through the Minister of Consumer and Corporate Affairs.

Agencies and Crown Corporations

Competition Tribunal: was established in 1986 by the *Competition Tribunal Act*, enacted concurrently with extensive amendments to the *Competition Act* (formerly the *Combines Investigation Act*). The Tribunal is a court of record which hears applications under Part VIII of the *Competition Act*. Part VIII provides for civil law remedies to be granted by the Tribunal, on the application of the Director of Investigation and Research, if the Tribunal determines that a merger, monopoly, or a particular trade practice is anti-competitive in the specific circumstances.

Copyright Board: The Copyright Board was created in 1989 by amendments to the *Copyright Act*, an Act administered by CCAC. This Board replaces the former Copyright Appeal Board and deals with a wider spectrum of issues than its predecessor. It has jurisdiction to approve tariffs for the retransmission of distant radio and television signals, tariffs for the public performance of musical works, resolve rate disputes between copyright collectives and user groups and issue licences to use published works if the copyright owner is unlocatable. In doing so, the Board must ensure an equitable balance between the rights of copyright owners and the needs of users of copyrighted works. The Board is vested with the powers, rights and privileges of a superior court of record for the adjudication of matters within its mandate.

Hazardous Materials Information Review Commission: The Commission is an independent agency charged with making decisions on claims for exemption from the reporting requirements of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS), filed by suppliers of, or employers using hazardous industrial materials, on the basis that disclosure would reveal confidential business information. Based upon advice from Health and Welfare Canada toxicologists, Commission staff also determine whether associated material safety data sheets and labels comply with the provisions of the *Hazardous Products Act*, *Canada Labour Code* and various provincial and territorial legislation concerning occupational health and safety. An exemption is valid for a 3 year period after which the claimant may re-apply. Affected parties have the right to appeal a screening officer's decision or order to an independent, tripartite appeal board set up in the province of appeal and administered by the Commission. In addition, the Commission is responsible for the security of confidential business information which may be disclosed only for administrative purposes and for enforcement of the Act or in the event of a medical emergency to persons who are bound to keep it confidential. WHMIS is a national information system developed to provide employees in the workplace with information on hazards associated with handling hazardous materials and is enacted through provincial and federal occupational safety and health legislation. The responsibility for enforcing the reporting requirements of WHMIS is shared by Consumer and Corporate Affairs Canada, Labour Canada and various provincial and territorial occupational safety and health organizations within their respective jurisdictions.

Patented Medicine Prices Review Board: was established on December 7, 1987 by amendments to the *Patent Act*. The Board is a quasi-judicial agency whose mandate is to ensure that manufacturers of patented medicines do not charge excessive prices. The Board is also responsible for monitoring and reporting to Parliament on overall pharmaceutical pricing trends and on research and development expenditures by pharmaceutical patentees.

Procurement Review Board: This Board is an impartial review authority established under the *Canada/U.S. Trade Agreement Implementation Act* in January 1989. It provides an avenue through which both Canadian and American suppliers may lodge formal complaints whenever they have reason to believe that they have been dealt with unfairly during the process of inviting or evaluating bids or the awarding of contracts as defined by the Act. The role of the Board is to receive these complaints and to resolve them expeditiously.

Standards Council of Canada: The Standards Council of Canada (SCC) was created in 1970 by an Act of Parliament to serve as a link between government and the Canadian standards community.

The Council is a Crown corporation whose principal objectives are to foster and promote voluntary standardization in fields relating to the construction, manufacture, production, quality, performance and safety of buildings, structures, manufactured articles and products and other goods, not expressly provided for by law. The purpose of the SCC is to provide a means of advancing the national economy, benefiting the public, protecting consumers and facilitating domestic and international trade. In addition, SCC provides Canadian representation in international voluntary standardization activities. The Canadian public at large and more specifically, industry, the consumer, and regulatory authorities are the primary beneficiaries of SCC's activities.

Further information with respect to objectives, achievements and resource justification is provided in the respective Part III of the Estimates of each of the agencies and in the annual report of the Standards Council.

B. Portfolio Spending Plan

The Consumer and Corporate Affairs Portfolio estimates total appropriations of $202.4 million in 1992-93. A summary is presented in Figure 1.

Figure 1: Government Appropriations to the Portfolio

(thousands of dollars)	1992-93 Estimates	1991-92 Forecast	1990-91 Actuals	1991-92 Person-Year Forecast	1990-91 Person-Year Utilization
Consumer and Corporate Affairs	**186,684**	167,356	184,754	2,287	2,239
Competition Tribunal	**1,783**	1,600	1,134	13	12
Copyright Board	**1,063**	1,042	947	9	8
Goods and Services Tax Consumer Information Office *	**-**	4,211	15,251	19	23
Hazardous Materials Information Review Commission	**1,777**	1,114	1,105	12	13
Patented Medicine Prices Review Board	**3,664**	4,036	3,124	35	31
Procurement Review Board	**1,318**	1,287	1,142	11	11
Payments to the Standards Council of Canada	**6,091**	6,099	5,951	**	**
Total Portfolio	**202,380**	186,745	213,408	2,386	2,337

* The Goods and Services Tax - Consumer Information Office was established by Order-in-Council on June 12, 1990. The mandate of the Office as stated by the Governor-in-Council, was to undertake and publish research with respect to the impact of the tax on prices of goods and services, receive and investigate consumer complaints with respect to the impact of the tax on prices of consumer goods and services and, submit on a regular basis, reports on its activities to the Governor-in-Council.

To meet its mandate, the Office informed consumers about the proposed Goods and Services Tax, undertook research, communication with Canadian consumers and, responded to enquiries and complaints from consumers. The Office responded to over 1 million enquiries on the 1-800 line, resolved over 7000 complaints, distributed in excess of 6 million brochures to Canadian Consumers, and research conducted both prior to the introduction of the GST and after its implementation indicated that by and large the savings from the removal of the old federal sales tax had been passed on to Canadians.

A service check carried out by an independent consultant, confirmed that 97% of those consumers that called for information were satisfied with the service provided by the GST CIO and 85% of those that called with complaints were satisfied.

The Office closed its operation on December 31, 1991. As part of the winding down, the Office will complete its last report to the Governor-in-Council and finalize the archival report.

** These person-years are not subject to the control of the Treasury Board.

Figure 2: Ministry Summary

Ministry Summary

(thousands of dollars)	Vote	1992-93 Main Estimates	Vote	1991-92 Main Estimates
Consumer and Corporate Affairs Dept.				
Operating expenditures *	1	142,261	1	137,926
Capital expenditures	5	27,606	5	25,210
Contributions to employee benefit plans	(S)	16,817	(S)	16,089
Total Department		186,684		179,225
Competition Tribunal				
Program expenditures	10	1,683	10	1,718
Contributions to employee benefit plans	(S)	100	(S)	98
Total Agency		1,783		1,816
Copyright Board				
Program expenditures	15	968	15	982
Contributions to employee benefit plans	(S)	95	(S)	90
Total Agency		1,063		1,072
Goods and Services Tax Consumer Information Office				
Program expenditures		-	20	7,114
Contributions to employee benefit plans		-	(S)	224
Total Agency		-		7,338
Hazardous Materials Information Review Commission				
Program expenditures	20	1,657	25	1,676
Contributions to employee benefit plans	(S)	120	(S)	113
Total Agency		1,777		1,789
Patented Medicine Prices Review Board				
Program expenditures	25	3,343	30	3,835
Contributions to employee benefit plans	(S)	321	(S)	311
Total Agency		3,664		4,146
Procurement Review Board				
Program expenditures	30	1,203	35	1,218
Contributions to employee benefit plans	(S)	115	(S)	109
Total Agency		1,318		1,327
Standards Council of Canada				
Payments to the Standards Council of Canada	35	6,091	40	6,249
Total Crown Corporation		6,091		6,249

* Departmental distribution is detailed in the Departmental Spending Authorities on page 2-4.

Consumer and Corporate Affairs Canada

1992-93 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 2-4
B. Use of 1990-91 Authorities 2-5

Section I
Program Overvier

A. Highlights of Plans and Recent Performance
   1. Highlights 2-6
   2. Financial Summaries 2-9
B. Background
   1. Introduction 2-13
   2. Mandate 2-13
   3. Program Objective 2-13
   4. Program Organization for Delivery 2-13
C. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-16
   2. Initiatives 2-18
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-18

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs 2-22
B. Corporate Affairs and Legislative Policy 2-32
C. Competition Law and Policy 2-49
D. Administration 2-63

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-69
   2. Personnel Requirements 2-70
   3. Capital Expenditures 2-72
   4. Transfer Payments 2-74
   5. Revenue 2-75
   6. Review of Financial Performance by Sub-Activity 2-76
   7. Net Cost of Program 2-77
   8. Trust Funds 2-78
B. Topical Index 2-79

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs		
1	Operating expenditures	**142,210**	137,875
5	Capital expenditures	**27,606**	25,210
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and motor car allowance	**51**	51
(S)	Contributions to employee benefit plans	**16,817**	16,089
	Total Department	**186,684**	179,225

Votes - Wording and Amounts

Vote (dollars)		1992-93 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs	
1	Consumer and Corporate Affairs - Operating expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	**142,210,000**
5	Consumer and Corporate Affairs - Capital expenditures	**27,606,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates					1991-92 Main Estimates
	Authorized person-years *	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Consumer Affairs	1,007	60,687	4,356	1,726	**66,769**	68,356
Corporate Affairs and Legislative Policy	679	45,047	19,503	-	**64,550**	56,435
Competition Law and Policy	261	20,098	1,675	-	**21,773**	23,876
Administration	379	31,520	2,072	-	**33,592**	30,558
	2,326	157,352	27,606	1,726	**186,684**	179,225
1991-92 Authorized person-years *	2,256					

* Excludes Deputy Minister, Ministers' Exempt Staff and Governor-in-Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board. See figure 29, page 2-71, for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Consumer and Corporate Affairs			
1	Operating expenditures	128,373,000	137,476,304	**135,793,789**
5	Capital expenditures	6,967,000	8,414,601	**7,588,681**
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and Motor Car Allowance	49,400	49,825	**49,825**
(S)	Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	25,000,000	25,000,000	**25,000,000**
(S)	Contributions to employee benefit plans	14,922,000	16,009,000	**16,009,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	312,192	**312,192**
	Total Department - Budgetary	175,311,400	187,261,922	**184,753,487**

Section I
Program Overview

A. Highlights of Plans and Recent Performance

The setting of priorities requires recognition of the forces of both internal and external changes. In 1989 CCAC undertook a department-wide assessment of what lay ahead and how it would affect our mission of ensuring a fair and efficient marketplace. In 1990, the Department developed and is still strongly committed to pursuing equally, legislative, policy and management priorities which encompass the government's commitments to national unity, economic prosperity, trilateral and multi-lateral trade initiatives, environmental policy and improved service to all Canadians. Our individual welfare and our collective prosperity, as Canadians, is dependent upon a healthy and competitive economy. It is important to have modern framework laws governing the Canadian marketplace. The Department must also ensure that these laws reflect the realities of today's marketplace to ensure Canadian companies remain competitive both domestically and internationally, to encourage innovation and to maintain the confidence of investors, consumers and businesses. It is also important to protect consumers and to provide information that allows informed consumer and business decisions. Finally, the challenge is to continue the pursuit of our mission of ensuring the fair and efficient operation of the Canadian marketplace in a manner consistent with the government's strategic direction.

1. Highlights

CCAC's priorities are developed in a manner which assists the Department in moving towards the emerging realities of the 1990's. This approach ensures that CCAC carries out its mission consistent with government strategies, in an innovative manner and within the context of the government policy on restraint. The departmental priorities for 1992-93 are presented below:

- The proposed enactment of the new *Wage Claim Payment Act* and amendments to the *Bankruptcy Act (Bill C-22)* will provide modernization of the bankruptcy law resulting in an improved framework for modern insolvency. The issue of environmental liability in cases of insolvency is being addressed in further amendments to the *Bankruptcy Act*. A working group has been struck from the public and private sectors to examine this issue. At the same time, the technological requirements for environmental protection are being examined by a joint CCAC and Department of Environment committee, whose members are developing ways of fast-tracking technology which is crucial to environmental protection (see pages 2-35 and 2-36).

- Pursuant to departmental priorities for the years 1990-1993, the Competition Law and Policy Activity is leading a project to ensure that in pursuing uniquely Canadian solutions to domestic economic goals, Canada's alignment with international market trends remains consistent and enhances international competitiveness.

- Inspection activities will be increasingly focused to reduce non-compliance by the private sector, related to economic loss, product safety, labelling and to the detection and correction of fraudulent practices (see page 2-24).

- Another major policy thrust is the review of Canada's consumer policy framework and the development and implementation of effective mechanisms for the identification, analysis and resolution of emerging consumer issues (see page 2-31).

- With respect to the health of both consumers and the Canadian economy, the Consumer Affairs Activity is developing policy options in the areas of uniform safety standards and hazardous products. As well, two innovative programs, Kidscare and Accident Prevention Among Seniors, are being undertaken in response to the high rate of product-related deaths and injuries which cannot be reduced by regulatory initiatives (see page 2-30).

- It is planned that CCAC will table an *Intellectual Property Improvement Bill* during 1992. A bill amending the *Copyright Act* is also being prepared, jointly with the Department of Communications. Regulatory initiatives will be required for both bills once passed as well as for the *Integrated Circuit Topography Act*. Other changes to regulations will update *Trade-marks Regulations*, the *Patent Cooperation Treaty Regulations*, and the *Patent Rules*. Depending on the outcome of the *General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)* and the *North American Free Trade Agreement (NAFTA)* negotiations, amendments to various intellectual property laws may be required.

- The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity will continue to modernize marketplace framework laws through the comprehensive review of the *Canada Business Corporations Act (CBCA)*. Work is continuing on the *CBCA* housekeeping amendments, which are expected to be tabled in early 1992. Other legislative initiatives include proposed revisions to the *Industrial Design Act* and a number of legislative review projects are planned under the *Hazardous Products Act*.

- Specific automation initiatives designed to yield productivity improvements across the full scope of the Department are being pursued. In addition, the Administration Activity will continue to automate financial and administrative support systems and to improve management practices and procedures. The move to operating budgets in 1993-94 increases the importance of timely resource management information (see pages 2-65 and 2-67).

- The Canadian Automated Patent System (CAPS), when fully deployed, will transform the way in which patent operations are conducted, with increasing reliance being placed on electronic access and workflow, and decreasing reliance on a paper-based system (see pages 2-40 and 2-72).

- The Intellectual Property Directorate (IPD) is seeking Special Operating Agency (SOA) status as announced in the February 26, 1991 Budget. This status will enable the IPD to operate in a business-like manner (see page 2-17).

- The Department is moving toward further improving its overall performance and service delivery by developing "business plans". These plans will enable managers to optimize the cost/effectiveness of programs and refine and develop performance indicators to better manage program delivery (see page 2-67).

- In the area of human resource management, emphasis will continue to be placed on helping managers adapt to the changing environment of Public Service 2000 and other initiatives aimed at increased responsibility and accountability. One priority will be the management of the implementation of the government renewal initiative and the implications of the Omnibus *Bill C-26 "Public Service Reform Act"*, with special emphasis on preparatory work for classification simplification and revisions to the employment legislation (see pages 2-66 and 2-67).

2. Financial Summaries

Figure 1: Financial Requirements for 1992-93

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Consumer Affairs	**66,769**	66,944	65,906	62,026
Corporate Affairs and Legislative Policy	**64,550**	48,177	68,948	65,556
Competition Law and Policy	**21,773**	24,588	20,817	21,333
Administration	**33,592**	27,647	29,083	28,977
	186,684	167,356	184,754	177,892
Revenue credited to the CRF *	**76,701**	75,686	72,603	67,518
Person-years **: Controlled by TB	**2,326**	2,277	2,229	2,248
Other	**11**	10	10	10
	2,337	2,287	2,239	2,258

* Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-75.
** See figure 29, page 2-71, for additional information on person-years.

Explanation of change: The financial requirements for 1992-93 are 11.5% or $19.3 million and 50 person-years higher than the 1991-92 forecast expenditure. This reflects the following major items:

	$ millions
• resources provided within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity to pursue implementation of the Canadian Automated Patent System;	14.9
• an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation and adjustments to other personnel costs;	2.9
• additional resources to improve program delivery efficiency and effectiveness through the orderly implementation of cost effective informatics projects;	1.9
• additional resources to maintain departmental common services and capital requirements;	1.0

	$ millions
• additional resources within the Consumer Affairs Activity related to maintaining the health, safety and well-being of Canadians;	0.9
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity to replenish the budget base in relation to the administration and enforcement of the *Canada Business Corporations Act* and various other Acts;	0.5
• additional resources for training and development to meet direct operational training costs and broader training requirements associated with PS 2000;	0.4
• to reflect funds approved for 1991-92 for the development of comprehensive automated systems (COMPASS) in the Competition Law and Policy Activity;	(2.0)
• adjustment to reflect funds approved for 1991-92 for the administration and enforcement of the *Competition Act*;	(1.6)
• adjustment within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity to reflect funds approved in 1991-92 for workload in the Office of the Superintendent of Bankruptcy;	(1.1)

Figure 2: Financial Results for 1990-91

(thousands of dollars)	1990-91			
	Main Estimates	Total available for use	Actual	Change
Consumer Affairs	63,592	65,992	65,906	86
Corporate Affairs and Legislative Policy	63,191	69,116	68,948	168
Competition Law and Policy	19,784	20,862	20,817	45
Administration	28,744	31,292	29,083	2,209
	175,311	187,262	184,754	2,508
Revenue credited to the CRF	71,865	-	72,603	738
Person-years *: Controlled by TB	2,202	2,234	2,229	5
Other	10	10	10	-
	2,212	2,244	2,239	5

* See figure 29, page 2-71, for additional information on person-years.

Explanation of change: The difference of $2.5 million between 1990-91 actual expenditures and the total available for use is mainly attributable to the contribution by the Department to essential restraint measures announced in November 1990 to reduce the government budgetary deficit and to the decision to discontinue the operations of the Postal Services Review Committee.

The net difference of $738,000 in revenue is mainly attributable to record fines imposed by the Ontario Court under the bid-rigging provision of the *Competition Act* and to sundry items such as the recovery of PSRC expenditures from Canada Post Corporation.

Subsequent to the preparation of the 1990-91 Main Estimates, the initial allocation was increased by $12.0 million and 32 person-years through Supplementary Estimates and Government Contingencies. Details of the increase are as follows:

	$ millions
• additional resources to supplement salaries and wages mainly attributable to the Public Service Equal Pay Adjustments, the conversion of Primary Products Inspectors to Program Administration and other adjustments to other personnel costs;	6.3
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity related to Effective Project Approval of the Canadian Automated Patent System;	1.8
• additional resources within the Consumer Activity to update the Food Inspection System at the retail, manufacturing and import level and to address nutrition labelling demands;	1.6
• increase in funds for workload in the Office of the Superintendent of Bankruptcy;	1.1
• additional resources within the Competition Law and Policy Activity for the administration and enforcement of the *Competition Act*;	0.8
• additional resources within the Corporate Affairs and Legislative Policy Activity for the preliminary approval for the Data and Imaging System for Corporations (DISCO) Project;	0.3
• additional resources related to Effective Project Approval for the development of comprehensive automated systems (COMPASS) in the Competition Law and Policy Activity;	0.3
• various other items including the decision to discontinue the operations of the Postal Services Review Committee.	(0.2)

Details by sub-activity are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-76.

B. Background

1. Introduction

Consumer and Corporate Affairs Canada was created in 1967 to foster a more effective and efficient market system by bringing together in one department the diverse federal programs providing the regulatory framework for the Canadian marketplace. In addition, the Minister, as Registrar General of Canada, issues and registers official documents on behalf of the Government of Canada.

The Department is one of four macroeconomic departments along with the departments of Industry Science and Technology, External Affairs and Finance. It endeavours to complement other federal programs, particularly those of Agriculture, Communications, External Affairs, Industry, Science and Technology, National Health and Welfare, Labour, Transport, Fisheries and Oceans, Investment Canada, and the departments of Finance and Justice.

2. Mandate

The duties specified in the *Department of Consumer and Corporate Affairs Act*, RSC 1985, c. C-37 include functions relating to consumer affairs, corporations, competition law and policy, bankruptcies and insolvency, patents, trade marks, copyright, industrial design, consumer goods standards, legal metrology, and those stemming from the responsibilities of the Registrar General of Canada. Pursuant to the *Constitution Acts 1867-1982*, many of these responsibilities are under federal jurisdiction exclusively.

The Department administers a multitude of Acts of Parliament affecting the legal framework of the marketplace. The Minister is mentioned in the *Canada Gazette* as having some or sole responsibility for over 70 Acts and Regulations administered in whole or in part by Consumer and Corporate Affairs. In addition, CCAC must deliver the regulatory changes approved in the Annual Regulatory Plan.

3. Program Objective

The objective of Consumer and Corporate Affairs is "to promote the fair and efficient operation of the marketplace in Canada".

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: Consumer and Corporate Affairs consists of one program with four activities, three of which are operational. The fourth activity is responsible for the administration of the Department and includes the provision of common

services to support the operational activities. Each activity, where appropriate, is divided into sub-activities related to individual functions.

Organization Structure: Each Activity has a head who reports directly to the Deputy Minister. In the case of the Competition Law and Policy Activity, the head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports annually to Parliament through the Minister with respect to *Competition Act* matters in accordance with the provisions of the Act.

The headquarters of Consumer and Corporate Affairs Canada is in Ottawa-Hull. The Program is delivered through the headquarters offices and field locations in five geographic regions.

An outline of the activity and organization structure is presented in figure 3.

Figure 3: 1992-93 Resources by Organization/Activity ($000)

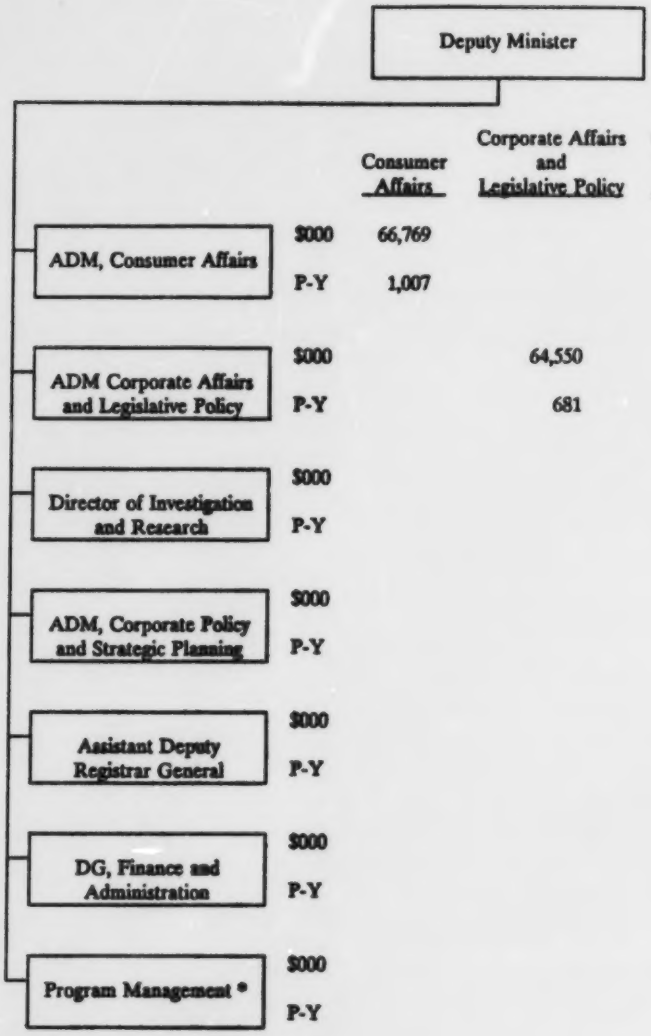

		Consumer Affairs	Corporate Affairs and Legislative Policy	Competition Law and Policy	Administration	Total
ADM, Consumer Affairs	$000	66,769				66,769
	P-Y	1,007				1,007
ADM Corporate Affairs and Legislative Policy	$000		64,550			64,550
	P-Y		681			681
Director of Investigation and Research	$000			21,773		21,773
	P-Y			262		262
ADM, Corporate Policy and Strategic Planning	$000				10,045	10,045
	P-Y				138	138
Assistant Deputy Registrar General	$000				1,758	1,758
	P-Y				20	20
DG, Finance and Administration	$000				18,998	18,998
	P-Y				181	181
Program Management *	$000				2,791	2,791
	P-Y				48	48
Total Expenditures		66,769	64,550	21,773	33,592	186,684
Total Person-Years		1,007	681	262	387	2,337
Total Revenue credited to the CRF		7,150	68,491	1,000	60	76,701

* Includes the Minister's Office, Deputy Minister's Office, Departmental Secretariat and Legal Services.

C. Planning Perspectives

1. External Factors Influencing the Program

As previously noted, CCAC is one of four federal macroeconomic departments concerned with the development and health of the Canadian economy. The common goal of these institutions is the continuing improvement of Canadians' standard of living. CCAC's contribution to the achievement of this goal is through the development, implementation and administration of laws and policies that provide the framework for a fair and efficient marketplace.

Since the creation of the Department in 1967, a great many changes have occurred in the Canadian marketplace. Numerous initiatives have been undertaken during this period to maintain the relevance and effectiveness of the Department. Over the next few years, a number of factors will affect the nature, effectiveness and fairness of our services. These factors include: national unity and prosperity; the forces of economic globalization; the changing nature of marketplace players and their interaction; and management imperatives associated with fiscal restraint and an improved public service.

National Unity and Prosperity

The Constitutional discussions currently underway could have an impact on some of CCAC's roles and responsibilities. This will become clearer as the discussions evolve.

Closely associated with national unity is the issue of Canada's prosperity and its ability to compete in international markets. A private sector Steering Group has been tasked with drafting a plan of action by consulting with national organizations and building on inputs from community consultations and ministers' own consultations. CCAC officials will consult with stakeholders to ensure that their perspective is conveyed to the Steering Group.

Globalization

The forces of economic globalization are forces that cannot be ignored. There is a fundamental requirement for the Department and the federal government to ensure that all initiatives achieve domestic goals and priorities, but remain in alignment with Canada's international obligations and with international directions aimed at liberalization of trade and commerce.

In part, CCAC's interests in globalization reflect the Department's responsibility for standards and the array of laws and regulations used to enforce marketplace rules and behaviour (fairness). And in part CCAC's interest lies in the

responsibility to facilitate the least restrictive, most competitive environment for business access to domestic and offshore economic opportunities (efficiency).

Marketplace Interaction

CCAC's spheres of substantive policy responsibility lie in two areas: consumer affairs and marketplace governance.

The effectiveness of the Department is dependent as much on the methods employed to deliver services as on the nature of the services per se. Both the service and the means by which it is delivered must contribute effectively to a fair and efficient marketplace. There is a need to examine marketplace players' roles and responsibilities and to achieve the most effective balance among players' obligations. In large part, the need to reassess marketplace players' respective roles and responsibilities reflects a realization that neither government, nor business, nor consumers can act unilaterally to achieve all of their collective goals and interest. Moreover, the environment upon which interaction is based is changing, and is increasingly characterized by mutual concerns, constraints and uncertainty:

- increasingly business and consumers represent their interests in the form of single-issue advocates. Government is called on for fewer restrictions on selling and accessing goods, and at the same time, more protection against perceived unfair competitive practices and threats to health and safety;

- governments, generally, face continuing fiscal restraint, international pressure to comply with less restrictive trade practices and a public attitude favouring non-interventionist postures. But they face, as well, conflicting domestic pressures to provide protection and economic security; and

- constitutional developments will reinforce the need to reassess the respective roles of governments within Canada in developing and implementing marketplace policy.

Fiscal and Management Imperatives

Service demands will increase, but resources will not likely keep pace. Attempting merely to cope by spreading resources more thinly is ultimately a disservice to both CCAC's clients and the Department itself.

Adoption of management principles proposed by PS 2000 initiatives has already led to increased delegation, clarified accountability and employment of initiatives such as business planning as well as seeking special operating agency status in Intellectual Property Directorate.

The need to take both fiscal and management imperatives into account will influence CCAC to continue to move away from overly restrictive, centralized control in its desire to provide improved service.

2. Initiatives

For the coming year the Department will focus on incorporating priority projects identified last year through three separate agendas, into our ongoing activities, and on translating ideas and research into action. The Department will concentrate on involving its managers, its colleagues at other levels of government and its clients in identifying the issues which face us and in determining the actions which best address those issues.

Policy Agenda

- an assessment of the relevance of the CCAC's Consumer Policy Framework for the future management of consumer affairs;
- an examination of Canadian marketplace policies to ensure their alignment with international directions;
- an assessment of the roles and responsibilities of marketplace participants and of alternative solutions to marketplace problems.

Legislative Agenda

- the continuing modernization of marketplace framework laws;
- an assessment of new approaches to the development and implementation of legislation.

Management Agenda

- the management of change through trust and accountability;
- the development of human resources to ensure CCAC employees are prepared to meet the challenges of the departmental mission, and to assist employees in fulfilling their potential;
- the alignment of resources with demands and the elimination of "gaps".

3. Update on Previously Reported Initiatives

Through the past year, CCAC has continued to be very watchful of the balance between demands and resources. Through its participation in the government's

Plan for Economic Recovery, CCAC has found innovative ways, in spite of severe constraint, to contribute to major accomplishments. The following provides information on the achievements and direction taken by the Department.

Policy Agenda

- During 1991-92, the Consumer Affairs Activity made significant progress in developing a new federal consumer policy framework. As discussed under planned highlights, this initiative will be pursued into 1992-93.

- The Legislative Review sub-activity continues to participate at the international level in negotiations aimed at ensuring that appropriate intellectual property policy options are integrated into the new international economy. These proceedings will ensure that Canadian concerns are addressed and incorporated into emerging international policy agreements.

- The *Intellectual Property Advisory Committee's (IPAC)* continues to examine intellectual property policy and management issues, including legislative revision, patentability of lifeforms, and aspects of biotechnology. Such consultations continue to support the Government's prosperity initiative.

- The Competition Law and Policy Activity has continued to emphasize information dissemination as an integral part of compliance policy. In late 1990, the Activity published An Overview of Canada's *Competition Act* to facilitate understanding of the *Competition Act*, particularly for the small business community. In April 1991, the Merger Enforcement Guidelines were issued following substantial consultation with the business and legal community. In addition, work has continued on the Price Discrimination and Predatory Pricing guidelines with further consultation scheduled for the Fall of 1991 and publication in early 1992. Finally, a revised version of the Misleading Advertising Guidelines was published in October 1991.

- Economic policy work concentrated on the National Union and Canadian Economic Integration and the alignment of Canadian marketplace policies with international directions. In addition, the Activity was the principal author of a report on Europe 1992 for the Working Group on Competition Policy.

Legislative Agenda

- The proposed new *Bankruptcy Act* and *Wage Claim Payment Act (Bill C-22)* were the main legislative priorities for 1991-92. These Acts were tabled in June 1991. Regulations are also being drafted and it is anticipated that the administration of the legislation will commence in 1992. This is the seventh

attempt at Bankruptcy reform since 1949 and it is an important element in the department's plan to modernize its framework laws.

- The principal legislative priority in the intellectual property area was to develop policy recommendations regarding the proposed revision of the *Copyright Act* and the *IP Improvement Bill.*

- Passage of the *Integrated Circuit Topography Act* occurred in June 1990. Regulations are being developed and the administration of the legislation is expected to begin during the latter part of 1992-93. This initiative is one of the corner stones of the departmental long range plan in the international harmonization of intellectual property legislation.

- The authority and constitutionality of the Competition Tribunal continue to be the subject of legal challenges. Although the Quebec Court of Appeal upheld the constitutionality of the Tribunal and the merger provisions of the Act in the Couture case, that case has been further appealed. Amendments identified in the 1991-92 Part III may still be required.

- Other areas of competition legislation are also under pressure. In the Spring of 1991, the Nova Scotia Court of Appeal upheld the conspiracy provisions of the *Competition Act*, which had been invalidated by the Trial Division in the PANS case. However, a further appeal to the Supreme Court of Canada is pending. Should that decision render the section unconstitutional, amendments to the legislation would be urgently required.

Management Agenda

- The continued development and implementation of compliance strategies has enabled the Consumer Affairs Activity to exercise its regulatory responsibilities in a changing and expanding marketplace. To do so, the Activity has assisted in training industry personnel, applied automated solutions to some operations and focused resources in high risk/problem areas.

- Effective risk reducing alternatives to regulation have been successfully implemented by the Consumer Affairs Activity by emphasizing "shared responsibility" for a safer marketplace. For example, a major child safety information program conducted throughout Canada during 1991-92 was jointly sponsored by the department and a major retail chain.

- Resources were approved in 1990 for implementation of the Canadian Automated Patent System. Installation of a core system will begin in 1992-93 and the project will be completed in 1995-96. The Competition Law and Policy Activity received effective project approval for the COMPASS

automation project. The project is to be completed in 1993-94, and is designed to improve the speed and efficiency of all aspects of Activity work.

- The compliance approach adopted by the Competition Law and Policy Activity has reduced the number of matters requiring fully contested litigation. In addition to the publication of information bulletins and guidelines, the Activity has increased the use of information contacts to ensure business firms are aware of the implications of their business actions. The Activity also issues public background documents to provide the rationale for decisions in merger cases.

- CCAC completed its long range departmental information technology plan which will ultimately lead to productivity improvements and increased service levels to the Department's clients.

- The Administration Activity took the lead in assisting managers adapt to change emanating from PS 2000 and other initiatives aimed at increased responsibility and accountability for managers. Initiatives included the development of a revised training and development policy and an associated set of priorities to govern training expenditures and accountability and the introduction of computer assisted language training.

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs

Objective

To establish and enforce rules and promote policies to protect, inform, assist and represent consumers, and to maintain fairness in market transactions based on measurement.

Description

Consumer Affairs aims to promote a safe, orderly and equitable marketplace for both traders and consumers. In consultation with other departments and agencies and the private and non-profit sectors, the Activity establishes and enforces regulations and administers voluntary programs to promote protection of the interests of consumers in the Canadian marketplace, fairness in the identification and presentation of products and accurate and equitable marketplace transactions based on measurement. The Activity initiates appropriate actions to correct incidents where the interests of marketplace participants could be jeopardized.

The Activity is comprised of five operational sub-activities:

Weights and Measures: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of goods and services provided on the basis of measurement. It defines units of measurement to be used in trade, calibrates and certifies measurement standards, examines and approves prototype weighing and measuring machines, and through a field inspection program, certifies test equipment used by industry and government, verifies the accuracy and appropriate usage of weighing and measuring devices used in trade, verifies the net quantity of packaged commodities sold on the basis of measure, resolves complaints from consumers, and, provides advice to industries on matters related to measurement.

Electricity and Gas: is responsible for the enforcement of legislation to minimize inaccurate measurement and to ensure equity in trade of electricity and gas. It defines units for energy measurement, establishes specifications for measurement devices and meter performance and use, calibrates and certifies measurement standards used by industry and government, examines and approves prototype meters, verifies the performance of meters prior to use, periodically reverifies meter performance, performs on-site verification of complex measuring systems, and

maintains an accreditation program based on quality assurance principles for private meter verifiers. It also investigates and arbitrates disputes between the buyers and sellers of electricity and gas.

Consumer Products: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to prevent product misrepresentation in the marketplace. Through compliance activities, it aims to detect and prevent fraud and deception in the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of food and non-food products, and ensures, through the provision of mandatory product labelling, that consumers have accurate and necessary information to differentiate among product choices.

Product Safety: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary and information programs to protect against hazardous products in the marketplace. Supported by field inspection and compliance activities, it identifies hazards in products, regulates where necessary, and ensures that dangerous products are removed from the marketplace. It is heavily involved in the implementation, interpretation and continuing development of the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) which provides workers with information about the hazards associated with hazardous materials in the workplace.

Consumer Policy and Services: identifies and analyses marketplace consumer issues and articulates strategies to resolve problems. The sub-activity is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters in support of the Minister's consumer protection and promotion responsibilities. It also promotes and protects the interest of Canadian consumers by recommending and initiating programs to take account of the consumer interest in the government, business and voluntary sectors. It administers a Grants and Contributions Program.

The above-mentioned operational sub-activities are supported by administrative personnel both at Headquarters and in the regions.

Administration: includes the Office of the Assistant Deputy Minister, a Management Services Branch, Regional Offices, and Regional Finance, Administration and Personnel units. A budget for regional operations is administered by the Administration sub-activity. It administers the *Tax Rebate Discounting Act.*

Most of the human resources are located outside the National Capital Region in five regional and other offices across the country.

Resource Summary

The Consumer Affairs Activity accounts for about 36% of the Department's 1992-93 budget. Personnel expenditures make up approximately 75% of the Activity total.

Figure 4: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Weights and Measures	**16,424**	**291**	16,223	291	15,817	283	15,773	288
Electricity and Gas	**10,887**	**193**	10,773	193	10,816	193	10,730	190
Consumer Products	**16,963**	**297**	17,720	298	15,941	269	14,416	260
Product Safety	**7,516**	**99**	6,659	98	6,862	107	6,539	98
Consumer Policy and Services	**4,416**	**40**	4,209	40	4,056	32	4,100	37
Administration	**10,563**	**87**	11,360	92	12,414	106	10,468	101
	66,769	**1,007**	66,944	1,012	65,906	990	62,026	974
Revenue credited to the CRF *	**7,150**		8,600		10,309		7,827	

* For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 2-75.

Explanation of change: The financial requirements for 1992-93 are $175,000 lower and five person-years lower than the 1991-92 forecast expenditure. The net decrease in expenditure is mainly attributable to the introduction of a Wage Envelope which resulted in the removal of all provisions for severance pay and maternity allowance to be paid at year end through Treasury Board Contingency Vote 5 partially offset by increases for the Kidscare and the Accident Prevention Among Seniors Programs. See also Section I, Program Overview, page 2-9.

Performance Information and Resource Justification

Most of the work of Consumer Affairs involves the development and enforcement of regulations under various statutes which deal with accuracy of measurement and equity in trade based on measure, and the safety, quality, quantity, labelling and advertising of consumer products. Enforcement is carried out through an inspection program supported by laboratory testing facilities.

Key measures of marketplace performance in respect of Activity administered legislation and, to some extent, of the Activity's effectiveness for Weights and Measures and Electricity and Gas are compliance rates, i.e. the percentage of

meters and devices on the market which are found to meet the requirements of applicable legislation. Consumer Products also utilizes compliance information in the administration of its programs and, while available data is useful at some level of detail, it does not lend itself to high levels of aggregation in a meaningful manner.

The compliance rate indicators, as presented in figures 5 and 6, are highly aggregated and will fluctuate according to a number of factors. For example, the overall compliance rate for small and heavy duty devices is an average of compliance rates for each of several different classes of devices. Thus overall compliance will vary with the mix of devices inspected during a period of time.

Weights and Measures: The sub-activity's workload is mainly determined by legislative requirements and by the inspection of commodities and of in-service devices necessary to determine compliance with legislation. The *Weights and Measures Act* requires that device designs be approved, that new devices be initially inspected before use in trade and that weighing devices located in primary grain elevators licensed under the *Canada Grains Act* be inspected and certified annually. Measurement standards must be calibrated and certified on a periodic basis. Inspection strategies contain three major components: first, the periodic inspection of devices used in trade to ensure a data base to verify compliance and to provide national coverage of the marketplace; second, the selective inspection of devices and traders where there is a higher probability of non-compliance, combined with a higher potential for economic loss; and third, the verification of the net quantity of commodities sold on the basis of measure. In 1992-93 the development and completion of "business plans" for the sub-activity are expected to be completed.

The average compliance rate for both small and heavy duty devices (88% and 70% respectively) has remained stable in recent years. A variety of compliance strategies including selective inspections and increasingly stringent enforcement actions including seizures are expected to maintain these results and will continue to be applied to areas of traditionally high non-compliance and those transactions with a potentially large economic impact on the marketplace. On-going efforts will continue to develop additional cost-effective compliance strategies.

During 1990-91 almost 171,000 device inspections were conducted by the sub-activity; some 31,000 (18%) of these devices were found to be in non-compliance and corrective action was subsequently taken. Some 48,000 mass and volume standards used in inspection work were calibrated and certified. Inspectors also visited more than 4,600 establishments to sample and inspect packages of various commodities for net quantity verification. Emphasis continued to be placed on the inspection of devices and establishments where problems are known or suspected. In commercial and industrial sectors, specific device types continue to pose problems (e.g., truck scales, bulk meters and large platform scales). The

sub-activity will pursue its attempts to resolve these problems, in part, by directing its inspection program at specific devices, traders or high dollar volume areas.

Demand for laboratory services to examine and approve new and modified weighing and measuring devices continues to be high. During 1990-91 some 444 mass and volume measuring devices were examined and approved for use in trade. In addition, there was a demand to calibrate and certify government and industry weighing and measuring standards.

Figure 5: Historical Compliance Rates - Weights and Measures (Percentage)*

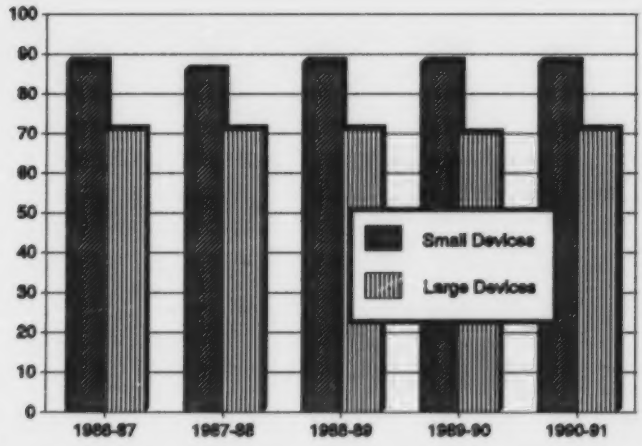

* Only historical data are presented since there is no objective methodology for forecasting compliance rates.

Electricity and Gas: Through a coherent, integrated system of technical and administrative operations, the sub-activity aims at maintaining a uniform, national standard of measurement for all levels of trade. The *Electricity and Gas Inspection Act* requires that all meters intended for billing purposes be verified prior to use and periodically reverified to minimize economic impact of inaccurate measurement. Pattern approval of meter designs, performed by sub-activity laboratories, is a prerequisite to meter verification. Complex measuring systems found at commercial and industrial sites involve several measurement functions and require special attention due to the potential economic consequence of measurement errors. Inspection of these systems is performed on-site. One of the key challenges facing the organization is keeping pace with the technological aspects of measuring electricity and gas in a multi-billion dollar industry.

All verification work is carried out by inspectors operating in the regions or, in some cases, by private organizations qualified under an accreditation program. To support the above endeavours, the laboratories maintain reference standards which are traceable to the National Research Council of Canada and calibrate working standards/measuring apparatus for use by inspectors and accredited meter verifiers. Calibration of standards must take place periodically to detect and correct inaccuracies.

The sub-activity exercises control over 16 million electricity and gas metering devices in Canada which measure energy worth approximately $33 billion annually. An estimated two million meters belonging to over 1,200 utilities and manufacturers are expected to be presented for verification/reverification in 1992-93. The most popular types (e.g., residential meters) are verified through sampling techniques.

The 1986 Regulatory Reform Strategy included an objective of transferring electricity and gas meter verification and reverification responsibility to the private sector by the end of 1992. Accredited organizations are subject to on-going audits to ensure compliance with accreditation requirements. Although complete devolution of meter verification will not take place by the end of 1992, it is estimated that about 80% of all individual meter verification and reverification work will be conducted by accredited organizations by that time. The accreditation program is voluntary on the part of utilities, and the rate of implementation is a function of their priorities and capabilities. More utilities are expected to develop quality assurance programs to qualify as accredited meter verifiers, largely due to inspection fee increases. As of September 1991, the three electricity meter manufacturers in Canada plus one major electricity utility, and four major gas utilities have received accreditation. Fees are charged for meter inspections and revenue for 1990-91 was over $8.2 million. Since revenue is proportional to the number of meters inspected by government inspectors, decreased revenue will eventually result from the accreditation program. Inspection resources freed through accreditation will be deployed in accreditation audits and commercial/industrial installation inspections.

During 1990-91, the sub-activity inspected 2.6 million metering devices, and rejected 251,000 for non-compliance with legislative requirements. In addition, over 6,800 complex metering systems (installations) were inspected and over 1,100 of these were rejected for non-compliance (inaccurate measure). Approximately 9,100 measurement disputes were investigated and arbitrated; 3,200 of these resulted in the detection and correction of non-compliance. Inequities discovered through the installation inspections and dispute investigation programs amounted to nearly $12 million for both utilities and consumers. Over 140 approval examinations were conducted on new/modified meter designs and over 700 calibrations of standards were performed to support the various inspection activities. No significant change in this workload is forecast.

Figure 6: Historical Compliance Rates - Electricity and Gas (Percentage)*

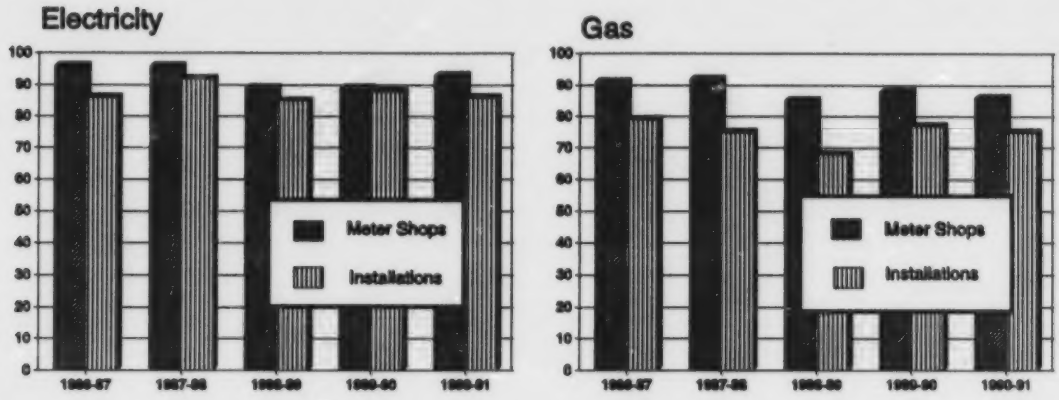

* Only historical data are presented since there is no objective methodology for forecasting compliance rates.

Consumer Products: Consumer Products enforces legislation and administers voluntary programs on a wide range of products including food, textiles, precious metals and other non-food items. Through its inspection program, the sub-activity monitors the marketplace to identify non-complying products and takes corrective action as required.

In 1992-93, Consumer Products will continue to pursue a compliance program directed at the detection and correction of fraudulent problem areas and will continue to direct enforcement programs to non-complying products found at the manufacturing, import, wholesale and retail trade levels. Regulatory review and reform initiatives will remain a priority.

In response to consumer concerns over product claims relating to the environment, the marketing of products labelled and advertised as to their environmental impact will be monitored for compliance with the Department's Guiding Principles for Environmental Labelling and Advertising.

Increasing consumer interest in nutrition and diet-health is being reflected in a preference for "healthy", "natural", "fresh", etc. foods. Health claims, both direct and implied, are more prevalent, resulting in an increased policy, regulatory and inspection workload.

Consistent with the government's concern with food safety the sub-activity has increased the resources dedicated to nutrition labelling in Headquarters and in the

regions in 1992-93, and has undertaken increased product analysis in cooperation with Health and Welfare Canada.

During 1990-91, the sub-activity conducted almost 22,000 establishment inspections at all levels of trade; these inspections uncovered more than 91,000 problems or violations and corrective action was taken. Enforcement actions reflected the sub-activity's emphasis on achieving voluntary compliance prior to initiating more stringent enforcement actions; more than 75% of these actions involved education and consultation approaches leading to problem correction or resolution. Inspection activities resulted in 151 show cause hearings and 172 prosecutions being recommended.

Policies were developed respecting the use of endorsements, logos and seals of approval on labels and advertisements by health professionals or health organizations and in defining "educational/informational materials as distinguished from product advertising/promotional materials. Considerable efforts were directed at participating in the work of the technical Working Group on Packaging and labelling established as a result of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement* toward harmonizing packaging and labelling regulation between the two countries. Guiding Principles for Environmental Labelling and Advertising were also developed and distributed to industry.

Border management continues to be a priority for compliance programs with the enhanced import inspection program established in conjunction with Canada Customs and Excise.

Product Safety: The sub-activity enforces the *Hazardous Products Act and Regulations* under which 40 products areas are banned (e.g. lead pigments in paint for children products), 46 others are regulated (e.g. children's toys, household chemical products), and hazardous materials in the workplace are required to carry labels to warn workers about the hazards present.

The sub-activity will continue to address product hazards in order to reduce product related injuries and deaths particularly among children and seniors. Considerable efforts will be directed towards alleviating concerns among consumers about personal exposure to chemicals in the home and workplace. Policy and legislative/regulatory changes related to the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) will also be given high priority. Voluntary programs and other forms of industry self-regulation combined with information programs to promote safer products and to warn consumers of unsafe products and incorrect use of products will be major non-regulatory tools in achieving marketplace compliance. For example, partnerships have been formed with parties willing to contribute to solving product safety problems through the development of voluntary agreements, financial sponsorship of information activities, and coordinated efforts to influence the safe design of products.

Reviews of Product Safety legislation include the *Consumer Chemicals and Containers Regulations*, the *Liquid Coatings Materials Regulations*, the *Glazed Ceramics Regulations*, the *Pacifiers Regulations* and the *Hazardous Products (Toys) Regulations*. Legislative and regulatory changes to the *Hazardous Products Act* could also be required as a result of a review of products currently excluded from the Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) requirements.

During 1991-92, the sub-activity continued to be heavily involved in Parliament's review of the recommendations from labour, industry and government regarding products excluded from Part II of the *Hazardous Products Act*. Other initiatives included harmonization of product safety standards with those in the US and harmonization of the WHMIS system with those that exist in the US and Europe. The review of the *Consumer Chemicals and Containers Regulations* to develop a generic system covering all household chemicals was ongoing and the review of the *Hazardous Products (Toys) Regulations* was started. New voluntary agreements with industry covering a wide range of juvenile products were put in place, (in 1992-93, the sub-activity will be heavily involved in reviewing and revising the standards on which these agreements are based). Regulations were developed for Flammable Adhesives and Hydro fluoric acids. Amendments were made to the *Matches Regulations* and the *Carriages and Stroller Regulations*.

Communication initiatives continued to be an important component of the strategies used to address product safety problems. Accident prevention programs, and programs to encourage the design of products that meet the needs of those with reduced capabilities (such as children and seniors) have been identified as cost effective methods of addressing the product-related accidents involving these groups. Kidscare, a public awareness program on child product safety, is a major information initiative of the sub-activity which will continue in 1992-93. Although the Binkly and Doinkel Puppet Show aimed at increasing safety among children did not operate during 1991-92, a children's video and activity book based on the puppet show were produced and distributed so a wider audience could be reached.

Sub-activity inspectors carried out some 5,200 inspections under a strategy designed to monitor the marketplace and to take corrective action with respect to hazardous products not conforming to the regulations under the *Hazardous Products Act*.

Consumer Policy and Services: The sub-activity is responsible for developing consumer policy on a broad range of matters arising from the Minister's mandate as expressed in the *Department of Consumer & Corporate Affairs Act* and not specifically related to legislation administered by other bureau sub-activities. It also promotes and protects the interest of consumers by recommending and initiating programs to take into account the consumer interest in the government, business and voluntary sectors.

In 1992-93, Consumer Policy and Services will complete the work on the review of the Consumer Policy Framework within Canada, and develop recommendations regarding the role of the federal government in consumer affairs for the next 10 to 15 years. Research undertaken in the review of the Consumer Policy Framework and the consultation undertaken with consumers, business people, academics and provincial/territorial representatives in the 1991-92 fiscal year will enable the sub-activity to identify priority consumer issues, to represent the consumer interest more effectively as new policies and programs are developed and to contribute more effectively to the development of measures toward a healthy and competitive marketplace.

The sub-activity will continue its focus on major initiatives to promote the consumer interest on national consumer problems including privacy, telemarketing, how to effectively transfer consumer information and on the re-regulation of the financial services sector. It will continue to administer a Grants and Contributions program of $1.7 million for consumer and voluntary organizations.

During 1990-91, the sub-activity engaged in various initiatives. It consulted closely with the Canadian Direct Marketing Association (CDMA) in the re-launch of its "Operation Integrity" program. It initiated activities to develop and coordinate the Canadian position on consumer issues in preparation for negotiations on the *North American Free Trade Agreement*. It organized, with the provinces, National Consumer Week 1991. This included an exposition at the Canadian Museum of Civilization on the history of legal metrology in Canada. It organized a number of media events across the country to highlight the role played by consumers in the marketplace, and invited the public to learn about the Department's programs and activities by visiting open houses at district offices.

The sub-activity continued to support Canada's participation on the Committee on Consumer Policy at the Organization for Economic Cooperation and Development. In the area of federal/ provincial/territorial cooperation, the Sub-Activity participated in working groups addressing consumer problems in telemarketing, electronic funds transfer, as well as aspects of consumer education and plain language.

B. Corporate Affairs and Legislative Policy

Objective

To provide an institutional framework for the orderly conduct of business, the effective operation of an intellectual property system, the registration of lobbyists and the preparation of proposals for the revision of Departmental statutes.

Description

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity is comprised of six sub-activities: Bankruptcy, Corporations, Intellectual Property, Lobbyists Registration, Legislative Review and Administration. The Intellectual Property Directorate comprises the Patent Office, the Trade-mark Office, the Copyright Office, the Industrial Design Office and a proposed Integrated Circuit Topography Office.

Approximately 85% of the Activity's personnel are located at headquarters; Bankruptcy services are provided in 15 locations across Canada.

Bankruptcy: supervises the administration of bankruptcy in Canada, with emphasis on accessibility of service to debtors as well as providing information on the causes of bankruptcy, on monitoring the quality of estate administration by private sector trustees, ensuring a fair and equitable return to creditors and detecting offenses in insolvency proceedings. The Superintendent of Bankruptcy is also responsible for the maintenance of trust funds related to bankruptcies. In addition, the mandate of the Superintendent will be expanded considerably when Bill C-22 which has recently been tabled in Parliament, is enacted. The sub-activity will then assume responsibility for a new and separate Act, the *Wage Claim Payment Act*, a program of reimbursement of wages lost due to insolvency. Also, amendments to the *Bankruptcy Act* bring additional responsibilities for the registration and supervision of commercial arrangements, consumer proposals and receiverships.

Corporations: by providing an institutional framework for the orderly conduct of business, the Corporations Directorate contributes to both the health of the domestic marketplace and Canada's competitiveness abroad. This is accomplished by establishing ground rules which promote an economic climate wherein the application of accumulated capital and savings to business investment is facilitated, while at the same time, order and fairness in the corporate environment are maintained.

Intellectual Property: is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights in Canada and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is publicly available to promote exploitation of innovative technologies internationally.

Lobbyists Registration: is responsible for the registration of lobbyists and the maintenance of a Registry open to public inspection.

Legislative Review: is responsible for research and analysis leading to policy development as well as to legislative and regulatory review and reform in the corporate and intellectual property areas; for increasing the effectiveness of departmental input into governmental policy (national and international) formulation and for supporting and reinforcing departmental programs through the development of policy frameworks.

Administration: is responsible for overall coordination and administration of the sub-activities in the areas of financial and human resources.

Resource Summary

The Corporate Affairs and Legislative Policy Activity accounts for approximately 34% of the Department's 1992-93 budget. Personnel costs amount to approximately 55% of the Activity's total resources.

Figure 7: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Bankruptcy	14,820	194	14,015	152	10,770	130	9,554	137
Corporations	3,728	58	3,453	55	3,504	55	3,075	55
Intellectual Property								
Patents	35,840	279	20,835	278	44,215	267	42,777	267
Trademarks	5,403	90	5,349	90	5,835	99	5,272	94
Copyright and Industrial Design	797	13	728	13	880	12	850	14
Lobbyists Registration	495	4	485	4	350	5	791	6
Legislative Review	2,697	33	2,482	33	2,455	32	2,470	32
Administration	770	10	830	10	939	10	767	9
	64,550	681	48,177	635	68,948	610	65,556	614

Explanation of change: The financial requirements for 1992-93 are $16.4 million and 46 person-years higher than the 1991-92 forecast expenditure. The net increase in expenditure is mainly attributable to resources for the Canadian Automated Patent System. See also Section I, Program Overview, page 2-9.

Figure 8: Revenue

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Bankruptcy	**6,010**	7,766	6,106	4,300
Corporations	**11,000**	10,000	10,586	11,807
Intellectual Property				
Patents	**36,600**	29,000	25,224	24,862
Trademarks	**13,800**	13,375	13,586	13,603
Copyright	**421**	405	422	433
Industrial Design	**650**	610	638	654
Lobbyists Registration	**10**	10	8	7
	68,491	61,166	56,570	55,666

Explanation of change: The revenue for 1992-93 is forecast at $68.5 million for the Corporate Affairs and Legislative Policy. This represents an increase of 12% or $7.3 million over the 1991-92 forecast revenue target.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. Fee schedules are established for services which result in a direct benefit accruing to the recipients. Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-75.

Performance Information and Resource Justification

Because the Corporate Affairs and Legislative Policy's operations involve the administration and revision of legislation, resource requirements are dependent upon workloads which are in turn dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes. Workload caused by corporate restructurings, bankruptcies, requests for intellectual property services, implementation of legislative initiatives and international pressures are collectively whittling away at already depleted Activity resources. Management is continuing to evaluate its program activities to identify priorities. While dealing with these substantive issues, the activity will be challenged with the continued obligation to efficiently produce quality services to the public. Automation, training and redeployment should contribute to the achievement of this objective. The linkage of results to resources is made at the sub-activity level.

Bankruptcy: The objective of this sub-activity is to restore to more productive use those resources which have been locked up in an insolvent business, to promote a more informed and knowledgeable bankrupt consumer, to ensure the fair and equitable treatment of debtors and creditors, and to prevent fraud in insolvent estate administration.

The mandatory workload of the Superintendent includes the licensing of trustees and the supervision of the administration of bankruptcies and proposals. As well, it includes the registration and public disclosure of bankruptcy proceedings in addition to the implementation of the proposed *Bill C-22* an Act to enact the *Wage Claim Payment Act*, to amend the *Bankruptcy Act* and to amend other Acts in consequence thereof. Because the administration of the *Bankruptcy Act* relies heavily on the private sector working under the supervision of the Superintendent, the achievement of program objectives necessitates the ongoing development of policy and guidelines as well as the ongoing conduct of supervision, monitoring, communicating, audits and investigations to ensure compliance and the overall reliability of the bankruptcy system. It is likely that these amendments will result in increased workload.

A number of elements have been identified as significant to the sub-activity's response in attempting to focus and cope with the issues faced by bankruptcy administration today: increased delegation, improved consultation with the clients, a strengthened trustee audit program, informatics streamlining and contracting out for data capture of bankruptcy information.

Resource restraints place limits on the sub-activity and for the most part, the means to satisfy any new requirements must be generated internally. Efforts are being made to continue to reinforce the trustee audit function. With respect to workload, the number of bankruptcies filed has increased; and in 1991-92, will surpass its historical upward trend of 10% average rate of increase to an anticipated 49% increase. In order to cope with the increased volumes, the Branch reduced it's activities in the monitoring of trustees and in most statutory areas such as chairing of creditor meetings and examination under oath of debtors.

Figure 9: Bankruptcy Statistics on Mandatory Workload Demands

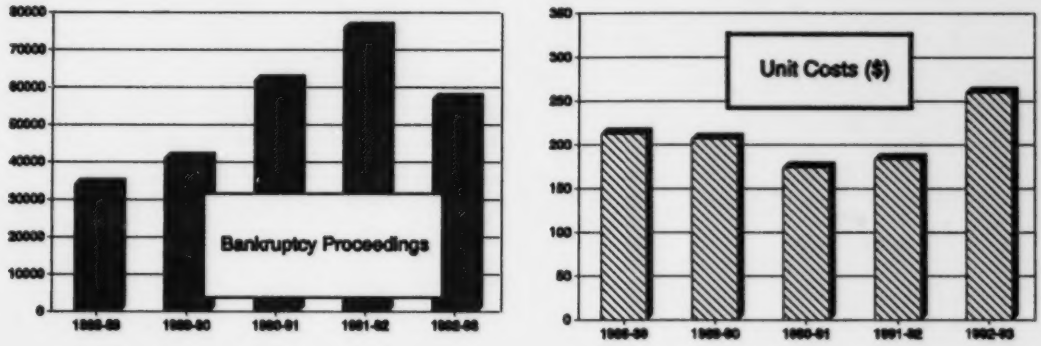

Specific initiatives of the Bankruptcy sub-activity can be cited as examples of the kind of positive outcomes that can be achieved.

- The tabling of *Bill C-22* incorporating the enactment of the *Wage Claim Payment Act* as well as major amendments to the *Bankruptcy Act* has imposed a heavy workload in terms of planning for its implementation and the systems which will be required for its ongoing administration. Separate working groups of public and private sector practitioners are working on each of the major sections of the bill.

- The substantial increase in the Official Receiver's workload and tightened resources forced the Branch to review the division of duties. To minimize the impact of the gap between available resources and the increased workload, new positions of Assistant Official Receivers were created and staffed. The Assistant Official Receiver will assume the administrative duties thus enabling the Official Receivers to devote more time to the essential areas of Statutory duties.

Corporations: The objective of this sub-activity is to regulate the creation and existence of federal corporations and maintain order and fairness in the corporate environment. In order to do so, the Corporations Directorate must certify articles of incorporation or amendment, process statutory filings, undertake dissolution activities in cases of non-compliance with statutory requirements and provide information on corporate status and performance. It must also rule on corporate names and exemptions from statutory requirements, undertake enforcement and investigative action into alleged corporate misconduct, and process various requests for other corporations-related activities under several statutes.

The volumes and unit costs in current dollars are shown below.

Figure 10: Corporations Statistics on Mandatory Workload Demands

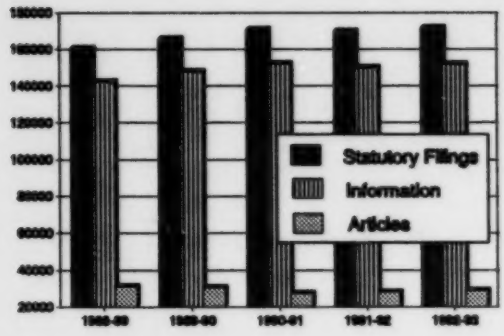

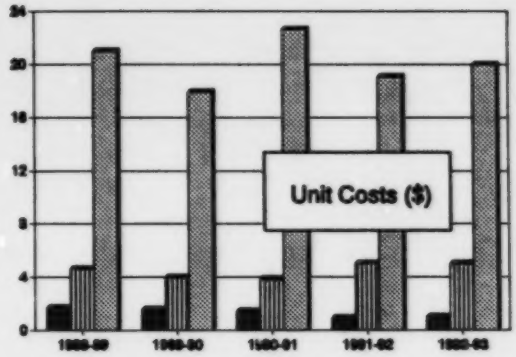

Although the incorporation rate declined 21% from 11,643 in 1989-90 to 9,196 during 1990-91, due in all likelihood to the economic downturn of the past year, the constant rise in the overall corporate population administered by the Directorate continues to have long-term resource implications, as a result of various disclosure and compliance requirements under the *Canada Business Corporations Act (CBCA)* and other statutes administered by the Directorate. With respect to demand for services, the sub-activity dealt in 1990-91 with 27,477 applications for incorporations, amendments, etc. compared with 30,477 the previous year, a decrease of 10%. It should be noted that many transactions dealt with by the sub-activity continue to be highly complex, i.e. corporate arrangements, take-over bids and applications for exemptions from statutory requirements. The active corporate population, which determines the overall workload, rose from 177,600 in 1989-90 to 184,300 by the end of 1990-91, an increase of 4%. All of these factors continue to alter both the workload and the orientation of the sub-activity.

In an attempt to better serve the pubic, and in line with the Department's management-related priorities, the Corporations sub-activity has begun to implement its long-term informatics strategy proposing the modernization of its operations, finalized during the past year, and for which preliminary project approval was obtained from Treasury Board in July 1990. Work has begun on the

initiative, known as a Data and Imaging System for Corporations (DISCO) and following the development of a core system in 1992-93, full system implementation will begin, pending Effective Project Approval from Treasury Board, at an estimated cost of $8 million over 4 years.

Further to the privatization of the Canada Corporations Bulletin in 1990-91, the Directorate is negotiating, through the Canada Communications Group, to have an automated version of the Bulletin made available by the end of 1991-92 through a private sector electronic publishing firm.

Specific Initiatives are underway throughout the Corporations Directorate as follows:

Staff continue to pursue the Directorate's objective of increased visibility and relevance to the business community through the ongoing implementation of its Communications Strategy, as well as continued analysis of its compliance universe. In this respect, surveys were conducted with respect to the implementation of the DISCO informatics initiative and focus groups including clients are being organized to promote closer ties and ensure that the Directorate continue to better respond to the needs of its clientele.

Through a business planning exercise which recently got underway, the Directorate will identify ways of improving service to its clients and possibly generating new revenues. The aforementioned DISCO initiative is an integral part of the Directorate's plans in this regard.

Intellectual Property: The operations of the Intellectual Property sub-activity contribute to a more effective and efficient marketplace by establishing guidelines for its clients to follow in obtaining intellectual property protection, processing and examining applications in accordance with these guidelines, and promoting the exploitation of technology which enables Canadians to benefit from innovative information and thus to compete more effectively at the national and international levels.

The Intellectual Property sub-activity administers the *Patent Act*, the *Patent Cooperation Treaty*, the *Trade-marks Act*, the *Copyright Act*, the *Industrial Design Act*, the *Timber Marking Act*, the *Public Servants Inventions Act*, and following the approval of its regulations scheduled to come into effect in 1992, the *Integrated Circuit Topography Act*.

Canada participates and contributes to the development of international standards and reciprocal legislation to ensure that Canadians can participate effectively in international trade and development of products and technologies.

Participation in the work of the *World Intellectual Property Organization (WIPO)* ensures that Canadian interests are presented in international fora dealing, in particular, with such matters as the harmonization of intellectual property laws and practice, the standardization of industrial property information and procedures, and the overall administration and programs of *WIPO*. During 1991-92, Directorate officials participated in the *WIPO* work leading up to the drafting of a Treaty to harmonize patent laws and procedures, and attended Part I of the Diplomatic Conference on a Harmonization Treaty, held in the Hague in June 1991. Part II of the Diplomatic Conference has not been definitely scheduled, but will be held once the *GATT* negotiations with respect to the *Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights (TRIPS)* have been finalized. The Directorate continues to participate in other *WIPO* initiatives that are of importance to Canada such as, providing technical assistance to developing countries in industrial properties, and participating in the standardization of procedures related to the electronic storage, and processing of patent and trademark information.

Through harmonization of the laws of Canada and its trading partners, the Intellectual Property sub-activity will contribute to a fair and efficient marketplace for Canadians, and by fine-tuning its legislation through an *Intellectual Property Improvement Bill*, it will contribute further to the efficiency of the business community by eliminating redundant and outdated requirements for intellectual property protection. Amendments to the *Trade-marks Regulations*, now in progress, will contribute to operational efficiency as well as to reflect decisions which have been rendered by the Courts.

The Intellectual Property sub-activity contributes to the productivity and thus the competitiveness, both national and international, of Canadian industry through the Intellectual Property systems. The sub-activity informs Canadians of the benefits of the Intellectual Property systems and provides technological and business information found in the Intellectual Property documents.

The sub-activity publishes and distributes a series of booklets which briefly describe the Intellectual Property laws that it administers. It further responds to enquiries received by telephone, letter and from visitors.

Under its Public Education Program, Canadians are made aware of the various Intellectual Property Systems in Canada as well as how foreign systems can be accessed by Canadians. This program is delivered through seminars and presentations on Intellectual Property themes and subjects in all regions of the country, as well as through participation in trade shows and exhibitions.

To assist the sub-activity in the distribution of publications, the delivery of the Public Education Program and the dissemination of the technical and technological information, the Directorate continues to use its network of Intermediary organizations. The network includes provincial research organizations,

innovation centres, universities, federal and provincial research institutions and Industry, Science and Technology Canada. The number of Intermediaries has increased to 69. In addition, three Intellectual Property Advisors located in Montreal, Toronto, and Vancouver assist clients seeking information in the Quebec, Ontario and Pacific regions. There are plans to expand this service to better serve the small and medium sized enterprises.

The Intellectual Property sub-activity's main focus continues to be the provision of professional service to its clients in a timely manner. Automation continues to be the most effective means for increasing operational efficiency with its potential for reducing workloads and turnaround times. Once completed, the Patent, Trade-mark, Copyright, Industrial Design and Integrated Circuit Topography Office automation projects will assist in the delivery of world-class services to Canadian and foreign clients.

In 1990-91 the Canadian Patent Office (CPO) received Effective Project Approval for the Canadian Automated Patent System (CAPS) at a total estimated cost of $76.6 million. Installation of a fully functional core system affecting 10% of the CPO will begin in 1992-93. The core system will include an electronic case management system, a full text search and image retrieval system with an online capacity of approximately ten percent of the planned final system capacity. The backfile conversion of Canadian patents into electronic image and text form will also be started. Full implementation of the system throughout the CPO will begin in 1993-94, and external access to users across the Country is expected to begin in 1994-95. The CAPS project will be completed in 1995-96.

The automation of the Patent Office is a major EDP project which will impact on every facet of Canadian Patent Office operations from the collection of revenues, the tracking of documents, accessing research material and prior art data to assisting in the dissemination of technological information on a regional basis. It will allow Canada to ensure the continuation of CCAC's influence in the harmonization of international intellectual property standards, thereby contributing to Canada's international competitiveness. Modernization of the operations of the Patent Office will also make it a role model for developing countries to emulate, particularly since it is of a size and nature that more closely resembles their operations. Automation will therefore provide increased opportunities for Canada to influence the development of intellectual property laws and practice among developing countries, as well as in the newly opened markets of the countries previously under the Warsaw Pact. Competitive advantage with a United European Common Market is essential to the survival of the Canadian economy.

The Trade-marks Office will continue to automate its operations through the development of Phase II of its automation project. This Phase will enable the Trade-marks Office to automate the processing and management of registered marks; to extend the functionality of Phase I of the project to the other areas of the

Office; and to integrate designs alongside textual information and to provide a solution to the paper file management problem, an issue identified in the Auditor General's report.

The Office must also respond to increasing demands and applications and thus will be required to improve the present state of Trade-marks registry equipment which maintains for public scrutiny a registry of trade-mark files in paper form, in order to ensure its integrity and the protection of trade-marks owners and applicants. The paper registry will be administered until the conversion to an automated system has been completed.

The *Integrated Circuit Topography Act* received Royal Assent in June of 1990. Following the approval of the regulations expected in 1992, the Copyright and Industrial Design Offices will also administer this new legislation which will grant owners of integrated circuit topographies an exclusive right for a period of ten years.

Figure 11: Patents Statistics on Mandatory Workload Demands

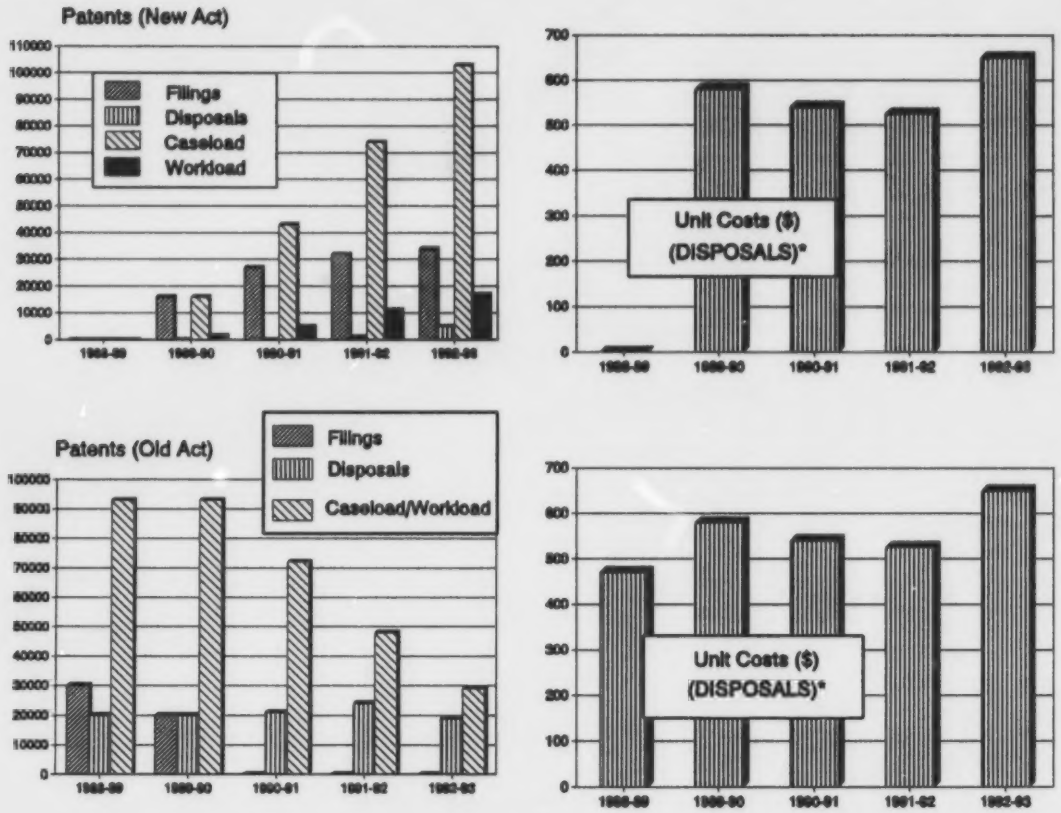

* The cost per case for patents does not include costs associated with the Patent Automation Project. These funds constitute a one-time capital allotment which has as its objectives the solution of several program issues, including, but not limited to, operational costs associated with the disposal of patent applications. These operational costs will be amortized over an appropriate period and reflected in cost per case when the benefits of automation accrue to CPO operations.

Until 1989-90 and prior to the proclamation of *An Act to Amend the Patent Act*, the number of pending applications (caseload) included all of those files which were in the Patent Office. They included all files from those awaiting examination to those which had been examined and allowed but not yet granted. With the *"new Act"*, applications are now examined only upon request, within seven years after filing the application. The Patent Office workload will therefore be composed of two elements, the *"old Act"* cases, and those filed under the *"new Act"* for which request for examination have been received. During 1991-92, *"old Act"* cases are expected to drop by 24,000 from 70,725 to 46,725 as a result of the additional resources which were obtained for the Patent Office caseload reduction to deal specifically with the cases filed under the *"old Act"*. The caseload is all cases which

have not yet been disposed; whether or not a request for examination has been received.

The applications under the *Patent Cooperation Treaty* (indicated in the following figure) are included in the preceding figures.

Figure 12: Patent Cooperation Treaty Statistics on Applications and Patent Maintenance Fee Transactions

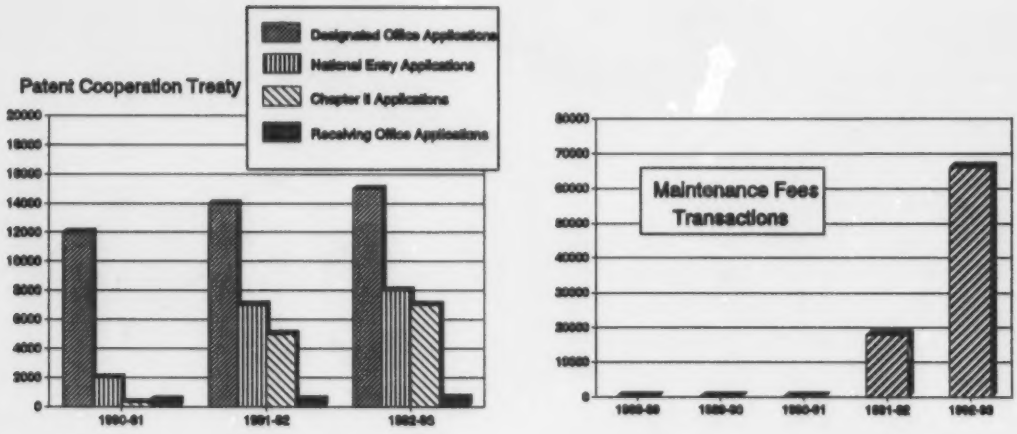

Now that Canada has ratified the *Patent Cooperation Treaty (PCT)*, Canadians may file a single application designating several countries and may benefit from both international searches and international preliminary examinations (Chapter II). Likewise, foreign applicants may file in any of 49 other countries which have ratified the PCT and may designate Canada as one of the countries in which they seek patent protection.

Following the outcome of either the international search or preliminary examination, the applicant may then choose to enter the national phase and have the application processed according to, in Canada, the Canadian Patent Act.

An unanticipated high utilization of the *Patent Cooperation Treaty (PCT)* by its foreign clients will mean that many foreign applicants will not file their applications in Canada until 20 to 30 months later than under the previous legislation, with the result that, the CPO workload will be deferred for up to 30 months. The revenues associated therewith will also be deferred, on a one-time basis, for the same period.

Implementation and financial procedures for extensive PCT Rule Amendments will commence July 1, 1992.

Enactment of new legislation *(Bill C-22)* provides for the collection of a maintenance fee. Maintenance fees are received on all "*new Act*" filings and on all "*old Act*" Granted Patents after October 1, 1989.

Figure 13: Trade-marks Statistics on Mandatory Workload Demands

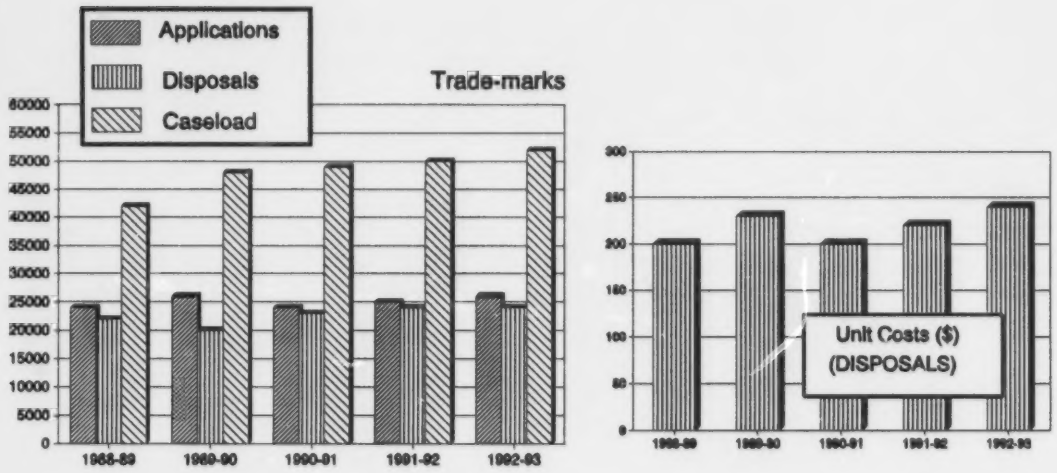

Trade-marks applications are expected to recover from their recent reduction and resume an increase by about 5% totalling approximately 26,000 applications. Phase II of the Trade-marks Automation Project is expected to have a positive impact on disposal figures after 1991-92. Just as Phase I of the Trade-marks Automation Project enabled the Trade-marks Office to increase its productivity to cope with the increase in filings from 10,000 in 1978 to 25,000 in 1991-92, Phase II of the Project will help the Office to handle the forecast increase over the next decade. A large portion of the project involves the digitization of the trade-marks files. This will alleviate, and in some respects eliminate, the significant amount of human resources currently expended in managing and searching for the paper files. This will allow subsequent to implementation, to process an additional 1,500 trade-marks registrations per year, which equates to some $300,000 in additional annual revenue, and a reduction in current overtime by approximately $10,000 annually.

Figure 14: Copyright, Industrial Design and Integrated Circuit Topography Statistics on Mandatory Workload Demands

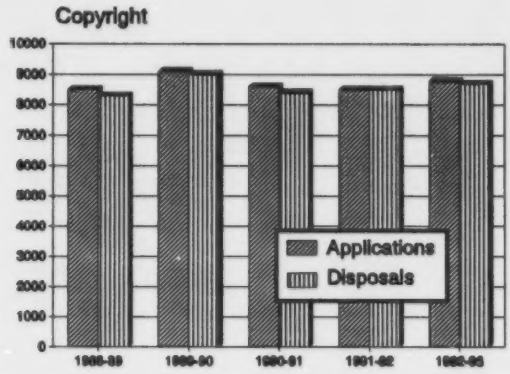

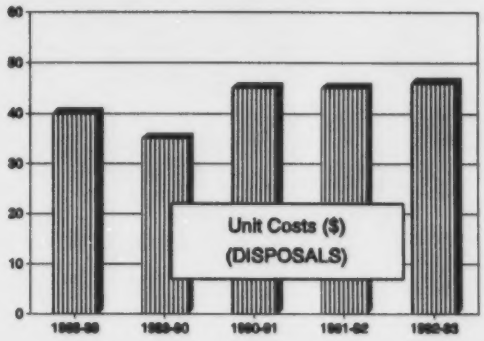

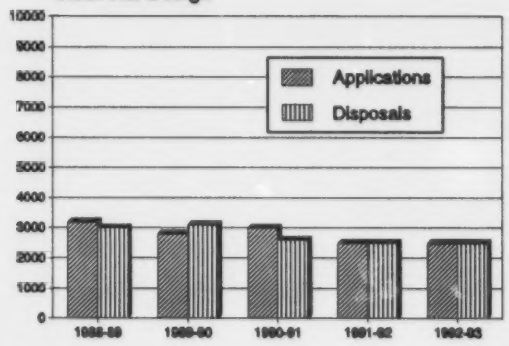

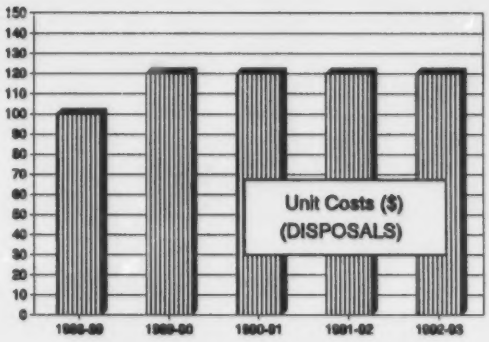

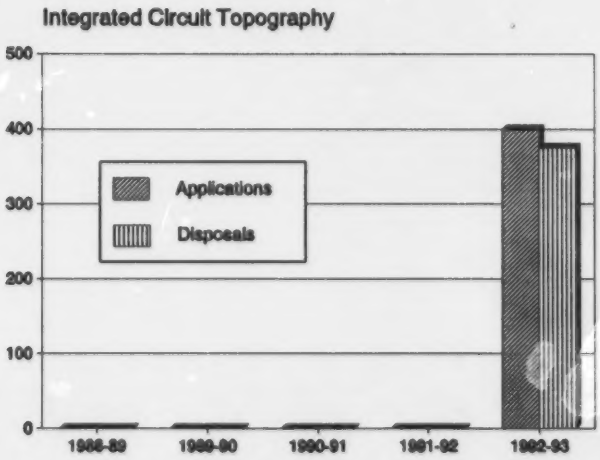

Copyright filings have been relatively constant for a number of years and that is not expected to change to any significant degree.

The number of filings for industrial design protection is expected to remain constant. A minor change to *Section 14(1)* of the *Industrial Design Act* in the *Miscellaneous Statutes Law Amendment Bill* currently before the Senate will remove the necessity to obtain registration within a year of the date of first publication in Canada and will allow the Office to operate more efficiently; quite a few applications are received within one to two months of the one year deadline and must currently be accelerated through the registration system.

The *Integrated Circuit Topography Act* is expected to be in effect in 1992-93. Although the level of activity in the area of filings is expected to be low, there will be a significant demand for information on this new type of protection from very specialized group of manufacturers. In addition, there will be a demand for searching the Integrated Circuit Topography records in order to exploit the existing technology.

Lobbyists Registration: The function of this sub-activity is to register paid lobbyists and to maintain a Registry which is open to public inspection.

Functions include the maintenance of the Registry, the processing of returns, the provision of copies and other services on a fee basis. The sub-activity also provides interpretive guidance to potential lobbyists on whether or not their activities are registrable, and responds to enquiries from public office holders on who is registered.

The Act came into force on September 30, 1989. There is a provision after three years for a comprehensive review of the administration and operation of the Act by a parliamentary committee.

During 1990-91, the actual volumes of work were slightly lower than projected, such as returns submitted and requests for information. However, extensive new work was required to prepare and deliver in-depth information presentations to professional associations, as well as to official visitors from the British Parliament and the US General Accounting Office. As well, to address problems with incomplete information submitted in the registration returns, a short guide to completing the forms was produced.

Voluntary compliance with the Act continues to be encouraged through the distribution of information packages, presentations to various groups, and the provision of advisory assistance to potential lobbyists and public office holders.

Figure 15: Lobbyists Registration Statistics on Mandatory Workload Demands

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual * 1989-90
Forms Processing	19,000	19,000	15,596	13,003
Reminder Letters	4,200	4,200	2,432	1,933
Enquiries	1,150	1,150	1,019	673
Reports	1,200	1,900	1,003	356
Compliance calls, deficiency letters/notices	900	700	721	452

* Represents six months of operations.

Legislative Review: The objective of this sub-activity is to assess the need for legislative change, to advise the Minister, and to support the Parliamentary process in order to foster an efficient marketplace, maintain a balanced regulatory framework and to assist, promote and protect the interest of intellectual property users, consumers and businesses.

Functions include:

1) **Intellectual Property Review** is the principal departmental responsibility centre for the review and reform of intellectual property legislation and underlying policies. Current priority activity areas include: *GATT/TRIPs* negotiations, *NAFTA* negotiations, *Intellectual Property Improvement Bill*, *Copyright Revision*, *Compulsory Licensing of Patented Pharmaceuticals*, and the *Intellectual Property Advisory Committee (IPAC)*. Economic and legal policy research is carried out in support of these activity priorities, as well as in related issue areas.

   Policy development and legislative revision activities must also take account of the growing internationalization of markets, together with the trend towards harmonization of legislation. Therefore, multilateral trade negotiations on intellectual property will continue to keep intellectual property law as an important international trade issue. Continuing Canadian participation is therefore necessary in the *World Intellectual Property Organization (WIPO)*, as well as the *GATT/TRIPs* and *NAFTA* negotiations.

2) **Consumer and Corporate Review** - Current priority activity areas include: revising the *Bankruptcy Act* and supporting Parliament's and the Senate's review of *Bill C-22* an Act to amend the *Bankruptcy Act* and introduce the

Wage Claim Payment Act; revising the *Canada Business Corporations Act*; preparing for a parliamentary committee's review of the *Lobbyists Registration Act*; creating a process to make non-controversial amendments to CCAC statutes more quickly and efficiently; assessing evolving roles and responsibilities of the most important marketplace participants and exploring innovative solutions to problems in the marketplace.

Discussion papers have been prepared and others will be prepared to solicit input from practitioners and other interested parties towards revising the *CBCA* in the areas of insider trading, takeover bids and the Director's investigatory powers.

Branch initiatives in relation to CCAC's market-based framework laws are directed towards modernizing existing statutes in response to increasingly global market forces, harmonizing where necessary with provincial and other countries' statutes, and clarifying the roles and responsibilities of participants in the marketplace.

C. Competition Law and Policy

Objective

To maintain and encourage competition in the Canadian economy.

Description

Administering the *Competition Act* and promoting competition policy as a critical element in the development and implementation of legislation, regulation and economic policy; promoting a competitive marketplace and public understanding of the content and scope of the Act and of the social and economic benefits of an effective competition policy; and representing Canada's interests in international competition policy issues.

The Activity is comprised of five sub-activities:

Merger Review: administration of the provisions of the Act relating to mergers.

Restraints to Competition: administration of the criminal and civil provisions of the Act relating to anti-competitive behaviour, excluding merger, misleading advertising and deceptive marketing practices.

Marketing Practices: administration of the criminal provisions of the Act relating to misleading advertising and deceptive marketing practices.

Economic and Regulatory Affairs: analytical support for the development of enforcement cases and policies; participation in the development of federal legislation, regulation and economic policies affecting competition; representation of Canadian interests relating to competition and related trade issues in international fora; representations to federal and provincial boards, commissions and other tribunals.

Compliance Policy and Management Coordination: compliance strategy initiatives; public consultation; information programs including information bulletins and speeches; program management; central support services in finance, personnel, information management and administration.

Eighty-one percent of the Activity personnel are located at headquarters. The Activity maintains 11 offices across the country primarily responsible for Marketing Practices where more than 70% of this sub-activity's personnel are located.

Resources Summary

The Activity accounts for approximately 12% of the Department's 1992-93 budget. The largest item of expenditure is personnel costs, representing 73% of the total Activity budget.

Figure 16: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91*		Actual 1989-90*	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Merger Review	3,293	38	3,917	35	3,032	35	3,980	46
Restraints to Competition	6,415	78	5,908	75	5,930	73	5,727	72
Marketing Practices	3,965	65	4,362	69	4,809	67	4,788	70
Economic and Regulatory Affairs	2,275	28	2,406	31	2,100	28	1,803	29
Compliance Policy and Management Coordination	5,825	53	7,995	51	4,946	56	5,035	57
	21,773	262	24,588	261	20,817	259	21,333	274
Revenue credited to the CRF **	1,000		5,800		4,212		1,126	

* The data have been restated to reflect an internal reorganization within the Activity.
** For more details on fines, see Section III, Supplementary Information, page 2-75.

Explanation of change: The financial requirements for 1992-93 are $2.8 million lower and one person-year higher than the 1991-92 forecast expenditure. The decrease of the total activity expenditures is mainly attributable to approved funding for 1991-92 for the development of comprehensive automated systems (COMPASS) and for legal fees for the administration and enforcement of the *Competition Act*. See also Section I, Program Overview, page 2-9.

The largest operating expenditures of the Activity, other than personnel costs, are legal fees and contract fees for the services of industry, academic and other experts. This reflects the volume and complexity of cases and situations that must be assessed within short time frames, particularly under the merger and other reviewable practices provisions of the Act.

Background

The Activity head is the Director of Investigation and Research (the Director), who has statutory responsibility for the administration and enforcement of the *Competition Act*. The Director reports to Parliament through the Minister concerning the administration and enforcement of the Act, and to the Deputy Minister on matters of competition policy outside the Act, and relating to the

administration of the resources of the Activity.

Performance Information and Resource Justification

The results of the Activity fall into three categories:

- the enforcement and administration of the *Competition Act*;
- such other duties and responsibilities as have been and may be assigned to the Activity under its general mandate; and
- the general duties and responsibilities of an element of the public service.

A common element in all of these is the requirement to respond to demands for service from the various publics served by the Activity. Many such demands are received from the business community, legal counsel, consumers and academics. Included are complaints that the Act may have been contravened; requests for advanced ruling certificates (ARC) relating to proposed mergers; and requests for advisory opinions, general or specific information, and presentations of an educational nature. All such demands for service are responded to in a manner appropriate to their nature and circumstances. Related to the administration and provision of these services is the administration of the mandatory merger prenotification provisions.

Figure 17: Demands for Service - Activity Summary

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Complaints	16,200	15,650	15,644	15,439	13,846
Mergers					
- Advanced Ruling Certificates	85	88	87	87	70
- Pre notifications	85	80	75	110	92
Requests for Advisory Opinions	1,330	1,330	1,322	1,560	1,540
Requests for Information	29,600	29,000	28,913	25,500	26,224
Education & Media Requests	650	653	580	725	739
	47,950	46,801	46,621	43,421	42,511

The complexity of the issues to be dealt with under all provisions of the Act has increased substantially since passage of the *Competition Act* in June, 1986. The Act provides for review of proposed merger transactions and application to the Competition Tribunal where warranted for all reviewable matters. The administration of these provisions, in addition to the ongoing administration of the criminal provisions of the legislation, has demanded a substantial reassignment of staff time. Experience has shown that reviewable matters require substantial examination and analysis, including industry expertise. In addition, the various constitutional and Charter challenges to many provisions of the legislation added further complexity to all examinations.

Past trends indicate that growth in the number of complaints occurs with each significant change in the economy. It is not possible to determine whether such growth is a direct result of improved public awareness of the legislation or a perceived increase in criminal activity or anti-competitive behaviour.

Competition policy is a key instrument of government macroeconomic policy. As a result, there are continuing demands for greater sophistication in enforcement analysis, provision of public information and input to related areas of government policy.

In administering the *Competition Act*, the Activity achieves results in the following areas:

- examination and enforcement under the criminal provisions to address competition-related offences ranging from conspiracies to deceptive marketing practices;

- examination and enforcement activity under the non-criminal provisions to address the competitive effects of mergers, (including large mergers that require pre-notification); and to address reviewable practices such as abuse of dominant position, refusal to deal and tied selling; and

- representations before federal and provincial boards, commissions or other tribunals which carry on regulatory activities and have statutory responsibilities relating to the production, supply, acquisition or distribution of articles or services.

Statistics relating to each of the sub-activities are presented in the following section.

Merger Review

The Merger Review sub-activity is responsible for the examination of all proposed merger transactions in Canada. The sub-activity administers the mandatory merger

prenotification provisions requiring parties to a transaction that exceeds certain thresholds to provide the Director with specific information. In addition, the sub-activity administers the issuance of Advance Ruling Certificates, which exempt parties to a proposed merger from the requirement of pre-notification and assures them that, on the basis of the information they provide to the Director, he will not challenge the transaction.

Figure 18 represents data relating to all aspects of the merger provisions of the Act.

Figure 18: Merger Reviews

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Merger Transactions in Canada *	1,000	1,125	1,125	1,180	1,053
Merger examinations commenced	200	195	193	219	191
Examinations concluded:					
- ARC's issued	80	80	69	72	59
- no issue	103	101	101	132	107
- monitoring only	11	9	9	13	10
- pre-closing restructuring	1	1	1	1	3
- post-closing restructuring	2	1	1	-	1
- concluded with consent order	3	1	-	3	-
- transactions abandoned	2	2	2	2	2
	202	195	183	223	182
Examinations ongoing at year-end	36	38	39	31	34
Applications to Tribunal	3	3	2	2	2
Concluded (in Year) **	3	2	-	3	2
Ongoing (at end of Year)	4	4	3	1	2

* Data compiled from published reports of acquisitions do not include proposed transactions and are for calendar years.

** Matters are counted under examinations concluded.

As this table shows, there has been a levelling off in the number of merger examinations commenced following the merger wave of 1989-90. However, the size and complexity of mergers and consequently the resource cost of appropriate analysis has been growing generally as the globalization of markets continues. Staff knowledge and expertise can only be applied to industry sectors in which recent examinations have occurred. In many instances a proposed merger involves an

industry in which the Activity has little or no specific expertise; consequently outside experts must be retained.

Projected results for 1992-93 show a slight increase over 1991-92 as a result of a realignment of the Activity's resources in mid 1991. Every known merger is quickly assessed on the basis of publicly-available information and in-house staff knowledge, experience and recent expertise, to determine whether there is any apparent competition issue. Where a substantial lessening of competition appears to exist, further examination may lead to an application to the Tribunal to determine the issue. Recently, applications have been made to the Tribunal in the Southam newspaper case and Rothesay/Orenco rendering case, both of which are being contested. In addition, challenges to the authority and composition of the Tribunal have continued. Issues arising out of proposed merger transactions can also be dealt with through discussions between the parties and the Activity rather than by application to the Tribunal. This has required continuing focus on public information dissemination, so that in-house resolution of issues are known to, and understood by, affected sectors of the marketplace.

Restraints to Competition

This sub-activity is responsible for the administration and enforcement of the criminal and reviewable provisions of the Act, excluding merger review and misleading advertising and deceptive marketing practices. Included in the scope of this sub-activity are examinations in all sectors of the economy in relation to such offences as conspiracy and bidrigging and such reviewable matters as abuse of dominant position and refusal to deal.

Figure 19 presents data relating to the Restraints to Competition sub-activity.

Figure 19: Restraints to Competition: Criminal and Reviewable Practices

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Complaints	1,200	1,150	1,127	988	820
Preliminary Examinations Commenced	143	151	152	191	168
Examinations Completed	135	135	127	152	154
Formal Inquiries Commenced	11	11	12	17	16
Formal Inquiries Completed	12	12	12	11	47
Referrals to Attorney General	5	6	4	7	18
Proceedings Commenced *	-	-	4	11	7
Completed Cases *	-	-	5	16	23
Convictions	-	-	2	6	15
Prohibition Orders	-	-	2	3	1
Non-Convictions	-	-	1	7	7
Applications to Tribunal	1	2	1	2	1

* Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

Results in the Restraints area are projected to continue at current levels while the number of complaints is expected to grow in keeping with past trends. However, decisions in current litigation may affect the projections. The 1990 decision of the Competition Tribunal in the NutraSweet case (the first case under the abuse of dominant position provision of the *Competition Act*), and the Chrysler and Xerox decisions (refusal to supply) have since been appealed. Early in 1991, an application was made to the Tribunal in respect of commercial waste haulage services by Laidlaw Waste Systems Ltd., on Vancouver Island.

Despite the legal challenges, activity under the criminal provisions continues to be successful. In late 1990 four flour mills were fined over $3 million in respect of their bidrigging activity. In September 1991, four major distributors of compressed gases and two individual were fined a total of $5.95 million under the conspiracy provisions.

However, the increasing number of complaints and the delays resulting from court challenges, together with the current level of resources, is resulting in a

backlog of cases at the examination or court stage and a subsequent reduction in matters completed.

Marketing Practices

The Marketing Practices sub-activity is responsible for the administration and enforcement of the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions of the Act. These provisions are criminal in nature and apply to all industry sectors in Canada. The sub-activity operates on a decentralized basis and has recently carried out a review of its mandate and organization structure. An action plan to effect improvements in program delivery is scheduled to be completed in June 1992.

Figure 20 presents data for the criminal provisions relating to marketing practices.

Figure 20: Marketing Practices

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Complaints outside Competition Act	800	800	681	1,003	983
Complaints relating to misleading advertising	14,500	14,000	13,745	13,448	12,043
Examinations Completed					
Investigations	700	700	738	848	1,049
Information Contacts	1,100	1,250	1,324	1,310	1,325
	1,800	1,950	2,062	2,158	2,374
Formal Inquiries Commenced	85	90	90	100	90
Formal Inquiries Completed	85	95	109	84	80
Referrals to Attorney General	80	80	90	56	75
Proceedings Commenced *	-	-	86	84	110
Completed Cases: *	-	-	88	76	125
Convictions	-	-	54	49	77
Prohibition Orders	-	-	33	5	3
Non-Convictions	-	-	1	22	45

* Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.

In order to deal with the constant increase in the number of complaints and requests for information, the sub-activity has implemented a number of compliance strategies in recent years. Requests for information are responded to where possible with general information materials; and major topical issues are publicly discussed through the quarterly Misleading Advertising Bulletin. A clear priority system for complaint handling is in place: the most serious issues and complaints with regional or national impact lead to investigative activity. Less serious matters, where there has been no apparent distortion of competition in a market, are dealt with through information contacts with the business concerned. These initiatives to reduce the enforcement cost are reflected in a decrease in the number of investigations completed.

Cases under the misleading advertising and deceptive marketing practices provisions are growing in complexity. As a result, the average time to complete an examination is increasing. The complexity also requires more legal services, and (where these services cannot be provided by the Attorney General) increased legal fees for outside counsel. There is also a continuing need for experts to provide analysis and advice particularly in the area of environmental claims.

In late 1990, a Working Group was created to make recommendations on reform of the misleading advertising provisions of the *Competition Act*. The Working Group presented its report to the Director in early 1991, and the recommendations are being reviewed.

Economic and Regulatory Affairs

The principal focus of this sub-activity is the promotion and development of economic policy as it relates to competition law and international liaison with other competition authorities. The sub-activity is also the focal point of interventions before federal and provincial regulatory authorities, in which a range of options is available from the submission of written argument to full participation in the proceedings.

A key issue in the next decade will be ensuring that Canadian marketplace policies are aligned with international directions. To this end, the Activity is leading a three-year departmental project which is in its second year and focuses on: harmonizing economic policies to reduce or eliminate international and domestic barriers to trade and commerce; opportunities for Canada to influence the shaping of international rules (such as those under the *General Agreement on Tariffs and Trade*, and under the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*); and harmonizing domestic and international standards.

The goal of promoting the international competitiveness of Canadian industries occupies an increasingly important place in the national economic agenda. Achieving this goal will require the maintenance of vigorous competition

in the domestic marketplace. Fostering competition and competitiveness in the national economy also requires careful coordination of competition policy with other government policies impacting on the market system. Consequently, there is a growing demand for participation by the Activity in the development of a broad range of related government framework policies and legislation.

Recently, the Activity has been involved in the provision of input to government policy development in such diverse areas as: National Union and Canadian Economic Integration; Porter Study on Canadian competitiveness; competition issues in intellectual property and competition issues in relation to Europe 1992.

The intervention function has been constant since passage of the Act in 1986, although it represents a reduction from the period before the new Act. This decrease was required to ensure that adequate resources were available to enforce the other provisions. Intervention opportunities are selected for their potential competitive impact in areas that will achieve maximum benefit . The 1991-92 fiscal-year will include work in such areas as marketing boards, telecommunications and utilities.

Figure 21 presents data relating to the intervention authority of the Act.

Figure 21: Regulatory Interventions

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Examination Commenced	20	17	17	15	23
Representations made:					
Federal Boards and Commissions	5	4	6	5	6
Provincial Boards and Commissions	2	3	3	5	3

The final element of the Economic and Regulatory Affairs' mandate is the representation of Canada's interests internationally. In recent years, the international aspects of trade and commerce have become increasingly prominent. Harmonization of antitrust legislation and a cooperative approach to the development of international agreements and conventions is required.

The Economic and Regulatory Affairs sub-activity maintains and develops international relations. The Director attends meetings of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) and, in addition to participating in the full Committee on Competition Policy, participates in working parties on

International Trade, Deregulation, International Cooperation and Intellectual Property. The Director is a member of the Executive Bureau of the full Committee. Information is widely exchanged and assistance is given to less developed countries.

After completing, in the Spring of 1991, a report on the impact of Europe 1992 on competition policy, the sub-activity will continue to monitor the EC developments..

The sub-activity also represents Canada at annual meetings of the Group of Experts on Restrictive Business Practices at the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD).

A program of bilateral meetings with senior United States anti-trust officials was instituted in 1990. These meetings seek to enhance cooperative enforcement and policy initiatives, and to facilitate the free exchange of information required for effective implementation of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement* and the harmonization of international enforcement activity. Meetings with Mexican, and U.K. officials also took place during the year to discuss competition policy issues and the merger review process.

The sub-activity will continue to provide support to government activity relating to the development of the *Canada/U.S. Free Trade Agreement*, particularly article 1907, on the replacement option of competition policy in lieu of anti-dumping measures.

Compliance Policy and Management Coordination

This sub-activity performs a wide range of functions essential to achieving Activity objectives, and necessary to ensure effective program management.

Promoting public understanding is an important area of focus for the Compliance Policy and Management Coordination sub-activity. It is important that key participants in the marketplace understand the decisions taken to promote competition as well as the effect of the legislation on their specific interests.

A wide range of activity is under way or planned in this regard. An Information Bulletin entitled An Overview of Canada's *Competition Act* was published in late 1990, providing a simple guide to the major provisions of the legislation. In April 1991, the Activity also published comprehensive Merger Enforcement Guidelines, detailing how the merger provisions of the Act are administered, and what information is required for the Activity to assess the possible competition implications of merger transactions.

Draft guidelines on Price Discrimination and Predatory Pricing were distributed to selected audiences in mid-1990 for review and comment. These topics were selected as the area where there are the most frequent public demands for information and thus generate the greatest immediate benefit from ensuring an informed public. A revised draft of the Predatory Pricing Enforcement Guidelines was distributed in September 1991 and consultation has started. Consultations on the Price Discrimination Enforcement Guidelines will take place in late 1991. These two documents will be published early in 1992. Finally, a revised version of the Misleading Advertising Guidelines, which were first published in 1983, has been produced.

As a further means of promoting awareness of the Act, the Activity will, whenever possible, continue to accept speaking engagements that permit the Director, directly or through senior managers, to comment on a wide range of competition issues.

Figure 22 presents data on the major public information activities.

Figure 22: Major Public Information Activities

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90	Actual 1988-89
Published Speeches	7	5	3	10	14
Information Bulletins	2	2	3	1	2
Misleading Advertising Bulletins	4	4	3	4	4

In addition to various activities already described, the Activity performs functions as a component of a federal Department, including responding to requests under the Access to Information and Privacy Acts, where the annual volume of requests to the Activity has grown from 9 in 1987-88 to 28 in 1990-91.

A major priority area for the Activity is staff development. Commencing in the fall of 1990 a 45-hour training program on industrial organization was presented to staff. Activity participants included staff whose formal education was in other disciplines , and economists who sought to update their knowledge and skills. In addition, following the successful investigative training course of 1990, further courses on interview techniques were provided. The Activity will continue to focus recruiting efforts on the government's affirmative action commitments. Major progress has been made in recent years in enhancing francophone and female participation. In addition, the Activity has developed a gender balance policy in response to the Task Force Report on Barriers to Women in the Public

Service: "Beneath the Veneer". Its purpose is to help integrate women more successfully into the workplace.

The procurement of the first phase of the COMPASS project will be completed in late 1991-92. The COMPASS systems are designed to support litigation, document and data analysis, internal and external communications and office automation areas.

The Activity completed its comprehensive review of resource requirements and a five-year Business Plan in order to ensure that its scarce resources are allocated as efficiently as possible. As a result, resources have been reallocated across sub-activities to reflect the priorities in the Business Plan. In addition, reorganization of the Restraints to Competition sub-activity into Criminal and Civil Branches was undertaken in the fall of 1991 to focus on procedural expertise for criminal and reviewable (civil) matters.

There will be continuing development of internal management systems and procedures, to ensure effective responsibilities and accountabilities throughout.

Fines/Deterrent Effects

The value of a successful prosecution is reflected not only in the sentence handed down against a particular offender, but also in the general deterrent effect for the marketplace as a whole. A measure of this deterrent is the average level of fines imposed by the courts.

Figure 23: Results of Court Actions-Activity Total

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual * 1990-91	1989-90	1988-89
Total Convictions	**	**	71	55	92
Total Fines Levied ($000)	2,000	6,000 ***	4,696	1,823	3,842
Average Fine ($000)	**	**	66.1	33.1	41.8

* Data excludes matters under appeal.
** Forecasts not provided, since the Activity cannot control proceedings.
*** Includes record fines of $5.8 million imposed by the Ontario Court under the conspiracy provisions of the *Competition Act*.

Note: Fines credited to the CRF as displayed in Figure 33 (p. 2-75) and total fines levied are dissimilar since fines levied are not necessarily paid in the fiscal year in which they are imposed. It should be noted that as cases have become more

complex and resources more limited, fewer prosecutions have been commenced, more court challenges have occurred and the number of convictions has generally decreased.

The 1986 legislative amendments increased the level of maximum fines in conspiracy cases to $10 million, and the Activity itself has attempted through comprehensive pre-sentencing submissions to increase the average fines awarded by the courts. It is noteworthy, however, that the years in which large total fines have been recorded are largely due to one or two cases decided under the conspiracy and bid-rigging provisions, where the largest fines are possible.

In addition, the Activity is seeking to develop a number of cost recovery initiatives over the next year. A major element of the developmental process will be consultation with those directly affected by the charges.

For detailed background, readers should consult Part III of the Estimates for 1990-91, in which the Activity set out in detail its duties, responsibilities and work elements, and described the operational processes of the various sub-activities.

Details of completed cases, and other information relating to the administration and enforcement of the Act, are included in the Annual Report of the Director of Investigation and Research, which is tabled in Parliament by the Minister, and in the quarterly Misleading Advertising Bulletin. Other relevant information is available in Information Bulletins issued by the Director.

D. Administration

Objective

To provide management and strategic direction; to support human resource and corporate development and to provide central administrative and some common services to the Department and other agencies of the Ministry; to fulfill the functions of Registrar General of Canada and enable the Assistant Deputy Registrar General to administer the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders.

Description

In addition to providing services to the Department, organizations within the Activity provide advice, guidance and support services to the agencies which make up the CCAC Ministry Portfolio.

The Activity is comprised of four sub-activities:

Program Management: includes the offices of the Minister and Deputy Minister, the Departmental Secretariat and Legal Services. The Departmental Secretariat's support services include ministerial correspondence, Parliamentary Relations, and the application of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*.

Bureau of Corporate Policy and Strategic Planning: is comprised of the Personnel Directorate; the Strategic Planning and Corporate Services Branch; the Communications Branch, Internal Audit and the Planning and Management Services Branch. The Bureau is responsible for providing advice to the department on its strategic objectives, direction and priorities; for analyzing international and national economic scenes and the Canadian marketplace; for federal/provincial relations; and ensuring that an effective, integrated strategic planning process is in place, and a strategic plan is prepared for the department. It also ensures coherent, consistent policy-making in the department, and provides human resource management advice, planning and development. Corporate Policy and Strategic Planning also provides services to the department in communications, internal audit and program evaluation, as well as personnel services such as staffing, classification, compensation, counselling, training and development, staff relations, personnel information systems and departmental assignments, human resources analysis and feedback and is responsible for supporting government initiatives in official languages and employment equity.

Finance and Administration Directorate: provides financial, administrative and informatics policy, coordination and services, including the corporate level financial analysis and operational planning and control coordination function. The Directorate is also responsible for providing records and library services, the

management of information holdings and on behalf of the Minister in his role as Registrar General of Canada, fulfilling the responsibilities under the Formal Documents regulations pursuant to the *Public Officers Act*, the *Seals Act* and other statutes.

Assistant Deputy Registrar General: administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. In addition, the Assistant Deputy Registrar General provides guidance on Conflict of Interest matters to departments, agencies, other governments and individuals when requested.

Resource Summary

The Activity accounts for approximately 18% of the Department's 1992-93 budget. The two largest items of expenditure are personnel costs and professional and special services and represent respectively 60% and 17% of the Activity total.

Figure 24: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91		Actual 1989-90	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management	2,791	48	3,216	48	3,107	48	2,800	47
Corporate Policy and Strategic Planning	10,045	138	10,264	139	10,388	137	9,855	140
Finance and Administration	18,998	181	12,454	172	13,105	168	12,516	169
Assistant Deputy Registrar General	1,758	20	1,713	20	1,847	19	1,318	18
Postal Services Review Committee	-	-	-	-	636	8	2,488	22
	33,592	387	27,647	379	29,083	380	28,977	396
Revenue credited to the CRF *	60		120		1,512		2,899	

* Further details are provided in Section III, Supplementary Information, page 2-75.

Explanation of Change: The financial requirements for 1992-93 are $5.9 million and 8 person-years higher than the 1991-92 forecast expenditure. The net increase in expenditure is due to various Departmental initiatives related to informatics, training and development, common services and capital replacement projects. See also Section I, Program Overview, page 2-9.

Performance Information and Resource Justification

Fiscal year 1991-92 was the first year of a medium term plan of investment in informatics technology to improve program delivery. The four main objectives of this strategy are:

- Continued automation of program operations to serve program aims and objectives.

- Modernizing the personal working tools of employees to increase their ability to access and use information productively, and to enable them to apply knowledge in a modern environment.

- Managing information and applying technology for greater strategic corporate benefit and contribution to the mission of the Department.

- Ensuring appropriate connectivity is provided for.

In 1991-92, the Finance and Administration Directorate's emphasis continued to be on the automation of common service functions in order to improve the efficiency of internal operations; to provide for more timely corporate information; and, to facilitate direct client interaction with the providers of information and services. In addition to providing more decentralized access to the Materiel and Financial Systems to support greater delegation of authority and empowerment of first line staff, the Directorate initiated implementation of a library automation system which will provide on-line public access to the Library's information resources.

In 1991-92, the Finance and Administration Directorate coordinated the initiation of the Department's comprehensive capital plan and corporate informatics strategy while the Finance Branch communicated a costing model as part of its Departmental costing policy to facilitate implementation of the Government's User Fee Policy.

The Bureau of Strategic Planning and Corporate Services (SPCS) has made significant progress in establishing an important role in the formulation of CCAC's policies. In cooperation with the other parts of the Department, the Bureau has become the key centre for identification of emerging developments in the socio-economic environment and liaison with other parts of the government conducting major policy initiatives. The Bureau has provided information and analysis to senior managers across the Department and has coordinated CCAC's input to other departments. Examples in 1991-92 included the federal Green Plan, the implementation of the GST, trade negotiations and the Government's prosperity initiative.

As a priority during 1991-92, the Communications Branch focused on the implementation of a departmental communications policy and procedures document, designed to guide departmental managers and staff in the planning and execution of communications activities. In addition, a new financial structure for resourcing communications activities was developed and implemented. The new financial structure, which complements the policy and procedures document, defines responsibilities and accountabilities for financing communications programs and activities.

The Personnel Directorate continued to provide information dissemination for the PS 2000 initiatives and played a lead role in the development of an accountability framework and business plans for three pilot projects. A revised Training and Development Policy was implemented, computer assisted language training was extended to the regions, and computer assisted professional training was explored. Personnel provided advice on the issue of equal representation in the Department to support the new employment equity strategy and fostered change in human resource management practices throughout the Department.

Program Evaluation and Internal Audit projects were more closely linked to corporate development initiatives aimed at better resource management and attainment of Departmental priorities. Phased evaluations were completed in, among others, Corporations, the Lobbyist Registration Program, and the 1987 Amendments to the *Patent Act* concerning pharmaceuticals.

Some specific targets for 1992-1993 include:

- The Communications Branch will train its personnel and work with its clients to maximize informatics technology installed in 1991-92, and improve its service capability. Efforts will also focus on the identification of emerging issues from a communications perspective and the management of these issues in order to improve service to its clients. In addition, Communications Branch will develop a document for Privy Council Office Communications looking at the issues, implications and opportunities of corporate sponsorship for government.

- Internal audits are planned for functions such as the Departmental Assignment Program, Electricity and Gas Accreditation Program, Staffing, Consumer Products and one region.

- With regard to human resource development, targets include:

  - implementation of a revised General Services Classification Standard affecting approximately 70% of the Department positions;

- training for managers and information for employees on the changes resulting from passage of the omnibus *Bill C-26* (*Public Service Reform Act*);

- information and guidance to departmental employees on the revision to the government employees pensions legislation and revised compensation system;

- the development of existing human resources through the implementation of an internal management trainee program and career planning training;

- fostering change in human resource management practices throughout the Department and adopting CCAC's Business Plan approach for internal planning and resource allocation purposes.

- The Finance and Administration Directorate will pursue its automation thrust with a view to enabling appropriate electronic linkages with all parts of the organization.

- The Finance and Administration Directorate will develop a capital replacement strategy and continue with the implementation of an information management strategy.

- The Finance Branch will lead the development of proper costing system to support more cost effective management and to achieve increased levels of cost recovery in line with the Government's User Fee Policy.

Figures 25 and 26 show the ratio of overhead person-years and costs to the Program total.

Figure 25: Relationship of Administration (Program Support) Person-Years to Total Departmental Person-Years

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Departmental person-years	**2,337**	2,287	2,239	2,258
Program support person-years *	**367** **	359	353	356
Percentage of total	**15.7%**	15.7%	15.8%	15.8%

Figure 26: Relationship of Administration (Program Support) Expenditures to Total Departmental Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Total departmental expenditures	**186,684**	167,356	184,754	177,892
Program support expenditures *	**31,834** **	25,934	26,600	25,171
Percentage of total	**17.1%**	15.5%	14.4%	14.1%

* Administration person-years and expenditures excluding those in areas not considered as support to the Department e.g. the Office of the Assistant Deputy Registrar General.

** The increase in program support person-years and expenditures is mainly attributable to the establishment of an Informatics Resourcing Reserve to provide a corporate perspective for the funds to be managed by CCAC as an investment to improve delivery efficiency.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 27: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Personnel				
Salaries and wages	**105,122**	101,885	103,555	97,884
Contributions to employee benefit plans	**16,817**	16,089	16,009	14,228
Other personnel costs	**2**	337	237	432
	121,941	118,311	119,801	112,544
Goods and services				
Transportation and communications	**9,781**	9,951	9,594	9,472
Information	**2,565**	2,280	2,249	2,713
Professional and special services	**15,410**	13,484	10,734	11,797
Rentals	**792**	1,053	859	895
Purchased repair and upkeep	**2,821**	2,110	2,057	2,575
Utilities, materials and supplies	**3,849**	4,228	4,721	4,311
Other subsidies and payments	**193**	64	458	480
	35,411	33,170	30,672	32,243
Total Operating	**157,352**	151,481	150,473	144,787
Capital	**27,606**	14,113	7,589	6,304
Transfer Payments				
Grants to various organizations working in the consumer interest	**510**	546	590	600
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216**	1,216	1,102	1,201
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine	**-**		25,000	25,000
Total Transfer Payments	1,726	1,762	26,692	26,801
	186,684	167,356	184,754	177,892

Note: The 1992-93 Estimates for Goods and Services and Capital include an amount of approximately $5.4 million for expenditure transactions which are internal to the government.

2. Personnel Requirements

Because of the vast array of functions it performs and their regional implications as well as its macroeconomics role, and notwithstanding its increasing efforts to use modern technology, Consumer and Corporate Affairs is a people-intensive organization. Personnel costs of $121.9 (including statutory contributions to employee benefit plans) account for approximately 77% of budgetary costs, excluding capital, grants and contributions. The Department's operating cost per person-year is the lowest within the government for departments of comparable size.

Figure 28: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Consumer Affairs	**1,007**	1,012	990	974
Coporate Affairs and Legislative Policy	**681**	635	610	614
Competition Law and Policy	**262**	261	259	274
Administration	**387**	379	380 *	396 *
	2,337	2,287	2,239	2,258

* Includes for 1989-90 twenty-two person-years and for 1990-91 eight person-years utilized for the operation of the Postal Services Review Committee.

Figure 29: Details of Personnel Requirements

	Person-Years * Controlled by Treasury Board				
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Authorized ** 90-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	79	83	85	61,500 - 138,300	83,358
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	39	34	36	20,000 - 84,700	57,699
Scientific Regulation/Patent Examiner	198	205	186	18,965 - 69,528	53,577
Other	34	26	26	18,709 - 78,176	54,685
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	156	163	161	17,470 - 72,817	42,791
Commerce	132	122	120	18,702 - 77,182	59,150
Financial Administration	32	36	35	15,516 - 69,789	49,863
Personnel Administration	33	30	31	16,390 - 67,273	47,209
Program Administration	467	445	270	17,470 - 72,817	46,725
Other	83	74	64	16,292 - 73,032	51,148
Technical					
Primary Products Inspection	-	-	156	24,617 - 60,791	-
Technical Inspection	370	377	378	16,124 - 73,622	41,383
Other	19	20	17	16,124 - 73,716	39,122
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	514	466	467	16,504 - 40,509	27,353
Secretarial, Stenographic and Typing	124	133	149	16,356 - 40,768	28,418
Other	19	34	24	16,163 - 47,383	24,730
Operational	27	29	29	16,989 - 51,984	27,827
	2,326	2,277	2,234		

	Other Person-Years *				
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Authorized ** 90-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Senior Levels	4	3	3	44,300 - 165,500	106,997
Other	7	7	7	-	53,547
	11	10	10		

* Person-Years - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

** Total person-years available for use in 1990-91.

3. Capital Expenditures

Capital Expenditures of $27.6 million represent approximately 15% of the Department's 1992-93 Main Estimates. Figure 30 provides a breakdown of capital expenditures by type of asset to be acquired.

Figure 30: Distribution of Capital Expenditures

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Acquisition of vehicles	**1,360**	1,157	1,550	1,305
Acquisition of technical equipment	**1,828**	1,828	950	957
Other capital requirements *	**24,418**	11,128	5,089	4,042
Total	**27,606**	14,113	7,589	6,304

* Includes Capital Projects such as the Canadian Automated Patent System ($18.8 million) and the Competition Law and Policy Comprehensive Automated Systems (COMPASS) ($1.5 million). The remainder totalling $7.3 million includes mainly EDP equipment such as computers, software packages, peripherals and other electronic office systems equipment.

Figure 31 presents the allocation of major capital project expenditures.

Automation of the Canadian Patent Office (CPO)

Overview

The automation of the CPO is intended to ensure that it can continue to carry out its statutory obligations and enable the dissemination of patent information to be undertaken in a timely and equitable manner across the country. The Canadian Automated Patent System (CAPS), when fully deployed, will transform the way in which patent operations are conducted, with increasing reliance being placed on electronic access and workflow, and decreasing reliance on a paper-based system.

Lead and Participating Departments

- Lead authority: Consumer & Corporate Affairs Canada
- Service Department: Supply and Services Canada
- Third Party: Treasury Board Secretariat (through membership in the Senior Management Review Group (SMRG) Committee)

Major Milestones	Dates
• Issue Requests for Proposals	January, 1991
• Receipt of tenders from industry	May 1991
• Award of prime contract	1992-1993

Figure 31: Details of Major Capital Projects Addendum

(thousands of dollars)	Previously Estimated Total Cost	Forecast Expenditures to March 31, 1992	Estimates 1992-93	Future Years' Requirements
Automation of the CPO	76,600	8,045	**18,781**	49,774

Achievements

A final version of the Requests for Proposals was issued to industry in January, 1991 after a pre-release version had been commented upon in the fall of 1990. A satisfactory number of competitive responses were received from industry in May, 1991, from both systems integrators and systems suppliers assuming the role of prime contractor to supply a turnkey solution to the CPO's needs.

Due to the complexity of the bid evaluation project, the CPO is currently undergoing evaluation with a view to selecting a winning bid in 1992-93. The evaluation and selection process includes bid assessment, site visits, unit testing, benchmarking and contract negotiation.

4. Transfer Payments

Transfer Payments make up approximately 1% of the Department's 1992-93 Main Estimates. Figure 32 identifies the grants, contributions and other transfer payments for the Program.

Figure 32: Details of Grants and Contributions

(dollars)	**Estimates 1992-93**	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Grants				
Grants to various organizations working in the consumer interest	**510,000**	546,000	590,000	600,000
	510,000	546,000	590,000	600,000
Contributions				
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216,000**	1,216,000	1,102,243	1,201,048
	1,216,000	1,216,000	1,102,243	1,201,048
Other Transfer Payments				
Payments to the provinces for the purpose of research and development relating to medicine *	-	-	25,000,000	25,000,000
	-	-	25,000,000	25,000,000
	1,726,000	1,762,000	26,692,243	26,801,048

* The 1990-91 fiscal year was the last year in which CCAC made one of four annual payments of $25 million to the provinces for research and development relating to medicine. The distribution of the funds was controlled by the provincial governments.

5. Revenue

Figure 33 provides a listing of revenue generated by the Consumer and Corporate Affairs Program. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 33: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Consumer Affairs				
Electricity and Gas inspection fees	**5,000**	6,500	8,203	5,696
Weights and Measures inspection fees	**1,700**	1,600	1,618	1,607
Consumer Products, Weights and Measures and hazardous products fines and miscellaneous revenue	**450**	500	488	524
Corporate Affairs and Legislative Policy				
Bankruptcy Act levies, receiver service fees, trustee licence fees and other bankruptcy revenue	**6,010**	7,766	6,106	4,300
Incorporation fees, annual return fees and miscellaneous corporate service fees	**11,000**	10,000	10,586	11,807
Patent application fees, patent agent fees, printed patent fees, searches and caveats	**36,600**	29,000	25,224	24,862
Trade mark application fees, advertisement fees, assignment, agent and registration fees and other trade mark revenue	**13,800**	13,375	13,586	13,603
Copyright and Industrial design fees	**1,071**	1,015	1,060	1,087
Lobbyists Registration Information Service fees	**10**	10	8	7
Competition Law and Policy				
Fines and forfeitures	**1,000**	5,800 *	4,212 **	1,126
Administration				
Miscellaneous	**60**	120	1,512 ***	2,899
	76,701	75,686	72,603	67,518

* The 1991-92 forecast for the Competition Law and Policy Activity includes record fines of $5.8 million imposed by the Ontario Court to gas companies under the Conspiracy Provisions of the *Competition Act*.

** The actuals received by the Competition Law and Policy Activity includes record fines of $3.2 million imposed by the Ontario Court to four flour milling firms under the bid-rigging provision of the *Competiton Act*.

*** The actuals received by the Administration Activity include approximately $1.4 million for refunds of previous years' expenditure, adjustment to prior years' Payable At Year End, and sundry items.

6. Review of Financial Performance by Sub-Activity

Figure 34: 1990-91 Financial Performance

	1990-91					
	Main Estimates		Actual		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Consumer Affairs						
Weights and Measures	16,444	291	15,817	283	627	8
Electricity and Gas	11,076	193	10,816	193	260	-
Consumer Products	14,640	269	15,941	269	(1,301)	-
Product Safety	6,796	98	6,862	107	(66)	(9)
Consumer Policy and Services	4,182	40	4,056	32	126	8
Administration	10,454	87	12,414	106	(1,960)	(19)
	63,592	978	65,906	990	(2,314)	(12)
Corporate Affairs and Legislative Policy						
Bankruptcy	9,849	126	10,770	130	(921)	(4)
Corporations	2,976	53	3,504	55	(528)	(2)
Intellectual Property						
Patents	40,988	272	44,215	267	(3,227)	5
Trade marks	4,689	82	5,835	99	(1,146)	(17)
Copyright and Industrial Design	634	13	880	12	(246)	1
Lobbyists Registration	530	4	350	5	180	(1)
Legislative Review	2,700	33	2,455	32	245	1
Administration	825	10	939	10	(114)	-
	63,191	593	68,948	610	(5,757)	(17)
Competition Law and Policy						
Merger Review	3,908	37	3,032	35	876	2
Restraints to Competition	6,082	80	5,930	73	152	7
Marketing Practices	4,028	70	4,809	67	(781)	3
Economic and Regulatory Affairs	2,053	31	2,100	28	(47)	3
Compliance Policy and Management Coordination	3,713	44	4,946	56	(1,233)	(12)
	19,784	262	20,817	259	(1,033)	3
Administration						
Program Management	2,864	48	3,107	48	(243)	-
Corporate Policy and Strategic Planning	10,314	137	10,388	137	(74)	-
Finance and Administration	13,836	174	13,741 *	176 *	95	(2)
Assistant Deputy Registrar General	1,730	20	1,847	19	(117)	1
	28,744	379	29,083	380	(339)	(1)
	175,311	2,212	184,754	2,239	(9,443)	(27)

* Includes eight person-years and $636,000 to handle the phase out of the Postal Services Review Committee.

Explanation of Change: The actual expenditures were 5% or $9.4 million higher than the 1990-91 Main Estimates. The additional expenditure was funded by Supplementary Estimates and other adjustments (see also Section I, Program Overview, page 2-11).

7. Net Cost of Program

The estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 35 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 35: Net Cost of Program for 1992-93

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add * Other Costs	Total Program Cost	Less ** Revenue	Estimated Net Program Cost	
					1992-93	1991-92
	186,684	20,227	206,911	76,701	**130,210**	127,423

* Other costs of $20,227,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works;	14,502
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat;	4,401
• legal services received without charge from Justice Canada;	1,063
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada.	261

** Figure 33 provides details on revenue (page 2-75).

8. Trust Funds

Unclaimed Dividends

Under *Section 154* of the *Bankruptcy Act*, the Superintendent is the depository for the funds which remained unclaimed by the creditors at the closing of the estate. At December 31, 1991, the active balance in this trust fund stood at $1,139,903.

Under *Section 138 and 139* of the *Winding-Up Act* the Minister is responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Act to record amounts credited to the Receiver General pending distribution. At December 31, 1991, the balance of the fund stood at $688,535.

Undistributed Assets

Also under *Section 154* of the *Bankruptcy Act*, the Superintendent receives from trustees all funds which cannot be distributed to creditors. This situation occurs usually when the trustee receives relatively small amounts after he/she has made the distribution to creditors and a further distribution is not economically feasible. The funds so received are available, on request, to the creditors who are entitled thereto. At the end of December 1991 the active balance in this fund stood at $815,296.

B. Topical Index

Chapter I

Agencies 4-8
Ministry Summary 8
Portfolio Overview 4-8
Portfolio Spending Plan 7

Chapter II

A
Activity Structure 15
Actual(s) 5, 9, 11, 24, 33, 34, 50, 61, 64, 68-70, 72, 74, 75, 76
Administration 63-68
Annual Report 62
Assistant Deputy Registrar General 63, 64, 68
Automation 7, 20, 38, 40, 44, 61, 65, 67, 72, 73

B
Bankruptcy 6, 19, 20, 32-36, 78
Bankruptcy Act 6, 19, 32, 35, 36, 78
Bulletin(s) 21, 38, 57, 59, 60, 62

C
Canada Business Corporations Act (CBCA) 7, 37, 48
Canada/United-States Free Trade Agreement 29, 57, 59
Capital Expenditures 5, 72
Competition Act 19, 20, 49-52, 55-57, 59, 61
Compliance Policy and Management Coordination 49, 59
Consumer Policy and Services 23, 30-32
Consumer Policy Framework 18, 31
Consumer Products 23-25, 28, 66
Contributions 23, 31, 74
Copyright Act 7, 20, 38
Corporate Policy and Strategic Planning (CPSP) 63, 64
Corporations 32-34, 36-38, 48

D
Department of Consumer and Corporate Affairs Act 13, 30
Director of Investigation and Research 14, 50, 53, 57-60, 62

E
Economic and Regulatory Affairs 49, 50, 57, 58
Electricity and Gas 22-24, 26-28, 66
Employee Benefit Plans 4, 5, 9, 69, 77
Estimates 4, 5, 9, 11, 24, 33, 34, 50, 64, 68, 69-77
Expenditures 4, 5, 9, 11, 24, 33, 34, 50, 64, 68, 69, 72-74, 76, 77
External Factors 16

F
Finance and Administration Directorate 63, 65, 67
Financial Performance 76
Financial Requirements 4, 9, 24, 33, 50, 64, 69
Financial Results 11
Fiscal and Management Imperatives 17, 18
Forecast 9, 24, 33, 34, 50, 64, 68-75

G
General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) 7, 39, 47, 57
Globalization 16
Grants 23, 31, 74

H
Hazardous Products Act 7, 29, 30
Highlights 6

I
Industrial Design 32-34, 40, 41, 45
Industrial Design Act 7, 38, 46
Informatics Resourcing Reserve 68
Initiatives 18-21
Integrated Circuit Topography Act 7, 20, 38, 41, 46
Intellectual Property 8, 19, 20, 32-34, 38-46
Intellectual Property Improvement Bill 7, 39, 47
International Market 7

L
Legislative Agenda 18, 19
Legislative Review 19, 32, 33, 47
Lobbyists Registration 32-34, 46-48
Lobbyists Registration Act 48

M
Management Agenda 18, 20
Management Imperatives 16-18
Mandate 13
Marketing Practices 49, 50, 56, 57
Marketplace Interaction 17
Merger Review 49, 50, 52, 54, 59

N
North American Free Trade Agreement (NAFTA) 7, 31, 47
National Unity and Prosperity 16
Net Cost of Program 77

O
Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) 31, 58
Organization Structure 14

P
Patent Act 38, 42, 43, 66
Patent Cooperation Treaty 7, 38, 43, 44
Patents 13, 33, 34, 40, 42, 44
Performance Information 24, 34, 51, 65
Person-Years 9, 11, 24, 33, 64, 68, 70, 71, 76
Personnel Requirements 70, 71
Planning Perspectives 16, 17
Policy Agenda 18, 19
Product Safety 7, 23, 24, 29, 30
Program Management 63, 64
Program Objective 13
Program Organization 13
Program Overview 6-21
Program Support 68
Public Service 2000 8, 17, 21, 66
Public Accounts 5
Publications 39

R
Recent Performance 6
Resource Justification 24, 34, 50, 65
Resource Summary 24, 33, 50, 64
Restraints to Competition 49, 50, 54, 55, 61
Revenue 9, 11, 24, 34, 50, 64, 75

S
Special Operating Agency (SOA) 8, 17
Spending Authorities 4

T
Tax Rebate Discounting Act 23
Trade-marks 7, 38-41, 44
Trade-marks Act 38
Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights (TRIPS) 39, 47
Transfer Payments 5, 74
Trust Funds 78

U
Update on previously reported initiatives 18
User Fee Policy 65, 67

W
Wage Claim Payment Act 6, 19, 32, 35, 36, 48
Weights and Measures 22, 24-26
Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS) 23, 29, 30
World Intellectual Property Organization (WIPO) 39, 47

Consommateurs et Sociétés Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-9
ISBN 0-660-56984-1

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Consommateurs et Sociétés Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs plusieurs niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux chapitres. Le premier présente un aperçu du portefeuille, qui relève directement du ministre des Consommateurs et des Sociétés ou, par l'intermédiaire de celui-ci, du Parlement. Le second présente le plan de dépenses du Ministère.

Le chapitre 2 commence par les autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics pour le Programme de Consommateurs et Sociétés Canada (CSC). Il se divise ensuite en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement récents. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats escomptés et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettent au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements précis dont il a besoin. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section II comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section III. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu du portefeuille	**1-1**
Consommateurs et Sociétés Canada	**2-1**

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1992-1993

Table des matières

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille 1-4

B. Plan de dépenses du portefeuille 1-7

Aperçu du portefeuille

A. Rôles et responsabilités du portefeuille

Consommateurs et Sociétés Canada

Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) peut être considéré comme le "ministère du marché". Le Ministre est responsable de l'ensemble de la législation fédérale qui constitue le cadre juridique régissant les transactions effectuées sur le marché au Canada. Le mandat fondamental de CSC est de promouvoir le fonctionnement juste et efficace du marché au Canada, c'est-à-dire, surtout:

- établir et appliquer des règles et lignes directrices à l'égard de la conduite des entreprises;
- veiller à ce que les renseignements soient précis pour que les consommateurs puissent faire des choix éclairés;
- assurer et favoriser la concurrence entre les entreprises;
- élaborer, appliquer et faire respecter des normes commerciales en matière de biens et services;
- assurer la protection contre les dangers liés aux produits;
- encourager la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques.

Consommateurs et Sociétés Canada est chargé de faire en sorte que le marché canadien soit sûr, ordonné et équitable pour les commerçants et les consommateurs, d'établir un cadre réglementaire pour que les entreprises se conduisent d'une façon disciplinée au pays, de faire respecter les règles qui régissent les pratiques commerciales, de s'assurer que les produits dangereux en soi sont identifiés et que ceux qui peuvent causer des blessures sont enlevés du marché et de permettre la divulgation et la diffusion des renseignements technologiques. En outre, en sa qualité de registraire général du Canada, le Ministre est le gardien du grand sceau du Canada, symbole de la souveraineté au Canada.

Cinq organismes autonomes et une société d'État relèvent du Parlement par l'entremise du ministre des Consommateurs et des Sociétés.

Organismes et sociétés de l'État

Tribunal de la concurrence: créé en 1986 aux termes de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*, adoptée en même temps que des modifications en profondeur apportées à la *Loi sur la concurrence* (auparavant la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*). Le Tribunal est une cour d'archives chargée d'entendre toutes les demandes présentées en vertu de la Partie VIII de la *Loi sur la concurrence*. Conformément à cette partie, le Tribunal peut accorder des recours en droit civil sur présentation d'une demande à cet effet par le Directeur des enquêtes et recherches et si le Tribunal juge qu'un fusionnement, un monopole ou une pratique commerciale donnée ont un caractère anticoncurrentiel dans des circonstances précises.

Commission du droit d'auteur: La Commission du droit d'auteur a été créée en 1989 aux termes des modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur*, dont l'application relève de CSC. Cette commission remplace l'ancienne Commission d'appel du droit d'auteur et s'occupe d'une gamme plus vaste de questions que cette dernière. Elle a compétence pour approuver les tarifs de retransmission des signaux éloignés de radio et de télévision, les tarifs pour l'exécution publique d'oeuvres musicales, pour régler les différends en matière de droits à verser entre les sociétés de gestion collective du droit d'auteur et les groupes d'utilisateurs, ainsi que pour délivrer des licences en vue de l'utilisation d'oeuvres publiées, s'il est impossible de retrouver les titulaires des droits en question. À cette fin, la Commission doit assurer un juste équilibre entre les droits des titulaires et les besoins des utilisateurs d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. Elle est investie des pouvoirs, droits et privilèges d'une cour supérieure d'archives en ce qui concerne les questions relatives à son mandat.

Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses: Il s'agit d'un organisme indépendant chargé de rendre des décisions concernant les demandes de dérogation aux exigences de divulgation du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) présentées par des fournisseurs de matières industrielles dangereuses ou les employeurs qui les utilisent, parce que, selon eux, des renseignements commerciaux confidentiels seraient divulgués. Compte tenu des renseignements fournis par des toxicologues de Santé et Bien-être social Canada, le personnel du Conseil détermine en outre si les fiches signalétiques et les étiquettes pertinentes sont conformes aux dispositions de la *Loi sur les produits dangereux*, du *Code canadien du travail* ainsi que de diverses lois provinciales et territoriales concernant la santé et la sécurité au travail. Toute exemption autorisée est accordée pour une période de trois ans, après quoi le demandeur peut présenter une nouvelle demande. Les parties touchées ont le droit d'en appeler d'une décision ou d'un ordre de l'agent de contrôle à une commission d'appel tripartite et indépendante, établie dans la province où l'appel a été interjeté et placée sous l'autorité du Conseil. En outre, celui-ci est chargé de veiller à la sécurité des renseignements commerciaux confidentiels qu'il doit divulguer

uniquement aux fins de l'administration et de l'application de la Loi ou, en cas d'urgence médicale, à des personnes qui sont tenues à la confidentialité. Le SIMDUT est un système national d'information établi pour fournir aux employés des renseignements sur les dangers que présente la manipulation de matières dangereuses au travail, et a force de loi en vertu des lois provinciales et fédérales en matière de santé et de sécurité au travail. Consommateurs et Sociétés Canada, Travail Canada et diverses organisations provinciales et territoriales chargées des questions de santé et de sécurité au travail veillent à l'application des exigences en matière de rapport dans leur sphère de compétence respective.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés: a été créé le 7 décembre 1987 suite aux modifications à la *Loi sur les brevets*. Le Conseil est un organisme quasi-judiciaire dont le mandat est d'assurer que les fabricants de médicaments brevetés ne fixent pas de prix excessifs. Le Conseil se charge aussi de surveiller et de faire rapport au Parlement sur la tendance générale des prix des produits pharmaceutiques et sur les dépenses en recherche et développement par les brevetés pharmaceutiques.

Commission de révision des marchés publics: Cette commission est un organisme d'examen impartial constitué en vertu de la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* en janvier 1989. Elle permet aux fournisseurs tant canadiens qu'américains, de déposer des plaintes officielles lorsque ceux-ci ont des motifs de croire qu'ils ont été traités injustement au cours d'un processus d'appel d'offres ou d'examen des offres, ou encore de l'adjudication de marchés prévus dans la Loi. Le rôle de la Commission consiste à recevoir les plaintes et à les régler rapidement.

Conseil canadien des normes: Le Conseil canadien des normes (CCN) a été créé en 1970 en vertu d'une loi du Parlement pour servir de lien entre le gouvernement et le milieu canadien des normes.

Le Conseil est une société d'État dont les objectifs principaux sont de favoriser et de promouvoir la normalisation facultative dans les domaines ayant trait à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, des ouvrages et produits manufacturés et autres marchandises, non prévus expressément par la loi. Le CCN a pour mandat d'aider à faire progresser l'économie nationale, d'apporter des avantages au public, de protéger les consommateurs et de faciliter le commerce intérieur et extérieur. En outre, le CCN représente le Canada à des activités internationales dans le domaine de la normalisation facultative. Le grand public du Canada et, plus précisément, l'industrie, les consommateurs et les organismes de réglementation sont les principaux bénéficiaires des activités du CCN.

De plus amples renseignements concernant les objectifs, les réalisations et la justification des ressources figurent à la Partie III du Budget des dépenses de chacun des organismes et dans le rapport annuel du Conseil des normes.

B. Plan de dépenses du portefeuille

Les crédits totaux de 202,4 millions de dollars du Budget des dépenses du portefeuille de Consommateurs et Sociétés Canada en 1992-1993. Un résumé est présenté au tableau 1.

Tableau 1: Crédits alloués par le gouvernement au portefeuille

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Prévu années-personnes 1991-1992	Utilisation années-personnes 1990-1991
Consommateurs et Sociétés	**186 684**	167 356	184 754	2 287	2 239
Tribunal de la concurrence	**1 783**	1 600	1 134	13	12
Commission du droit d'auteur	**1 063**	1 042	947	9	8
Bureau d'information aux consommateurs sur la taxe sur les produits et services *	-	4 211	15 251	19	23
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	**1 777**	1 114	1 105	12	13
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	**3 664**	4 036	3 124	35	31
Commission de révision des marchés publics	**1 318**	1 287	1 142	11	11
Paiements au Conseil canadien des normes	**6 091**	6 099	5 951	**	**
Total du portefeuille	**202 380**	186 745	213 408	2 386	2 337

* Le Bureau d'information aux consommateurs sur la taxe sur les produits et services a été créé par décret le 12 juin 1990. Le mandat du Bureau, selon le décret, était d'entreprendre des recherches concernant les répercussions de la taxe sur le prix des produits et des services et d'en publier les résultats, de recevoir les plaintes des consommateurs relativement aux répercussions de la taxe sur le prix des produits et des services et de mener les enquêtes nécessaires à cet égard, et, enfin, de présenter régulièrement des rapports sur ses activités au gouverneur en conseil.

Dans le cadre de son mandat, le Bureau a fourni des renseignements aux consommateurs sur la taxe proposée sur les produits et les services, a entrepris des recherches, a communiqué avec des consommateurs canadiens et a répondu à des demandes de renseignements et à des plaintes. Le Bureau a répondu à plus d'un million de demandes de renseignements sur la ligne 1-800, a résolu plus de 7 000 plaintes et a distribué plus de six millions de brochures aux consommateurs canadiens; de plus, les recherches effectuées avant et après l'adoption de la TPS ont révélé que, généralement parlant, les économies réalisées grâce à l'élimination de l'ancienne taxe fédérale de vente avaient été transmises aux consommateurs.

Une évaluation faite par un consultant indépendant a confirmé que 97 % des consommateurs qui ont téléphoné pour demander des renseignements étaient satisfaits du service offert par le Bureau et que 85 % de ceux qui ont téléphoné pour formuler des plaintes l'étaient également.

Le Bureau a mis fin à ses activités le 31 décembre 1991. Avant d'être véritablement démantelé, le Bureau rédigera toutefois son dernier rapport au gouverneur en conseil et mettra la dernière main au rapport d'archive.

** Ces années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor.

Tableau 2: Sommaire du portefeuille

(en milliers de dollars)	Crédits	Budget principal 1992-1993	Crédits	Budget principal 1991-1992
Ministère des Consommateurs et des Sociétés				
Dépenses de fonctionnement *	1	142 261	1	137 926
Dépenses en capital	5	27 606	5	25 210
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	16 817	(L)	16 089
Total du Ministère		186 684		179 225
Tribunal de la concurrence				
Dépenses du Programme	10	1 683	10	1 718
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	100	(L)	98
Total de l'organisme		1 783		1 816
Commission du droit d'auteur				
Dépenses du Programme	15	968	15	982
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	95	(L)	90
Total de l'organisme		1 063		1 072
Bureau d'information aux consommateurs sur la taxe sur les produits et services				
Dépenses du Programme		-	20	7 114
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		-	(L)	224
Total de l'organisme		-		7 338
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses				
Dépenses du Programme	20	1 657	25	1 676
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	120	(L)	113
Total de l'organisme		1 777		1 789
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
Dépenses du Programme	25	3 343	30	3 835
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	321	(L)	311
Total de l'organisme		3 664		4 146
Commission de révision des marchés publics				
Dépenses du Programme	30	1 203	35	1 218
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(L)	115	(L)	109
Total de l'organisme		1 318		1 327
Conseil canadien des normes				
Paiements au Conseil canadien des normes	35	6 091	40	6 249
Total de la société d'État		6 091		6 249

* Les chiffres pour le Ministère figurent en détail dans les autorisations de dépenser à la page 2-4.

Consommateurs et Sociétés Canada

Plan de dépenses 1992-1993

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 2-4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 2-5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants des plans et rendement récent
   1. Points saillants 2-6
   2. Sommaires financiers 2-9
B. Données de base
   1. Introduction 2-13
   2. Mandat 2-13
   3. Objectif du Programme 2-13
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-14
C. Perspectives de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-16
   2. Initiatives 2-18
   3. État des initiatives déjà signalées 2-19

Section II
Analyse par activité

A. Consommation 2-23
B. Corporations et politique législative 2-34
C. Droit et politique de concurrence 2-52
D. Administration 2-68

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du programme
   1. Besoins financiers par article 2-74
   2. Besoins en personnel 2-75
   3. Dépenses en capital 2-77
   4. Paiements de transfert 2-79
   5. Recettes 2-80
   6. Examen des résultats financiers par sous-activité 2-81
   7. Coût net du Programme 2-82
   8. Fonds de fiducie 2-83
B. Index par sujet 2-84

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Consommateurs et Sociétés		
1	Dépenses de fonctionnement	**142 210**	137 875
5	Dépenses en capital	**27 606**	25 210
(L)	Ministre des Consommateurs et des Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	**51**	51
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**16 817**	16 089
	Total du Ministère	**186 684**	179 225

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1992-1993
	Consommateurs et Sociétés	
1	Consommateurs et Sociétés - Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget et contributions	**142 210 000**
5	Consommateurs et Sociétés - Dépenses en capital	**27 606 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993					Budget principal 1991-1992
	Années-personnes autorisées *	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Consommation	1 007	60 687	4 356	1 726	**66 769**	68 356
Corporations et politique législative	679	45 047	19 503	-	**64 550**	56 435
Droit et politique de concurrence	261	20 098	1 675	-	**21 773**	23 876
Administration	379	31 520	2 072	-	**33 592**	30 558
	2 326	157 352	27 606	1 726	**186 684**	179 225
Années-personnes * autorisées en 1990-1991	2 256					

* Exclut la sous-ministre, le personnel exempté du ministre et les personnes nommées par le gouverneur en conseil, étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du Trésor. Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-76.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Consommateurs et Sociétés			
1	Dépenses de fonctionnement	128 373 000	137 476 304	**135 793 789**
5	Dépenses en capital	6 967 000	8 414 601	**7 588 681**
(L)	Ministre des Consommateurs et de Sociétés - Traitement et allocation pour automobile	49 400	49 825	**49 825**
(L)	Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	25 000 000	25 000 000	**25 000 000**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 992 000	16 009 000	**16 009 000**
(L)	Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	312 192	**312 192**
	Total du Programme - Budgétaire	175 381 400	187 261 922	**184 753 487**

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants et rendement récent

L'établissement des priorités nécessite une connaissance des forces qu'exercent les changements tant internes qu'externes du marché. En 1989, CSC a entrepris un examen, dans l'ensemble de ses services, des défis qu'il lui faudrait relever et des répercussions de ces défis sur notre mandat, qui consiste à assurer le fonctionnement juste et efficace du marché. En 1990, le Ministère s'est fixé des priorités en matière de législation, de politique et de gestion, priorités qu'il est toujours fermement décidé à respecter; parmi ces priorités, mentionnons les engagements du gouvernement en ce qui concerne l'unité nationale, la prospérité économique, les initiatives commerciales trilatérales et multilatérales, la politique sur l'environnement et la prestation de meilleurs services à tous les Canadiens. Notre bien-être individuel et notre prospérité collective reposent sur une économie saine et compétitive. Il est important de pouvoir disposer de lois-cadres modernes pour régir le marché canadien. Le Ministère doit aussi s'assurer que ces lois reflètent les réalités du marché actuel afin qu'ainsi les entreprises canadiennes demeurent concurrentielles tant à l'échelle nationale qu'internationale, afin d'encourager l'innovation et, aussi, afin de maintenir la confiance des investisseurs, des consommateurs et des chefs d'entreprise. Il faut aussi protéger les consommateurs et fournir des renseignements qui permettront à ceux-ci ainsi qu'aux sociétés de prendre des décisions éclairées. Enfin, le défi du Ministère est de continuer à poursuivre sa mission, qui consiste à assurer le fonctionnement juste et efficace du marché canadien, de façon conforme à l'orientation stratégique du gouvernement.

1. Points saillants

Les priorités de CSC sont élaborées de façon à aider le Ministère à affronter les nouvelles réalités des années 90. Cette façon de procéder permet à CSC de s'acquitter de sa mission en respectant des stratégies gouvernementales, sans avoir peur d'innover et conformément à la politique de restriction du gouvernement. Voici les priorités du Ministère pour 1992-1993:

- L'adoption proposée du *Projet de loi C-22* sur la nouvelle *Loi sur le recouvrement des créances salariales* et les modifications à la *Loi sur la faillite* permettront de mettre à jour la législation sur la faillite et, ainsi, d'améliorer et de moderniser le cadre de l'insolvabilité. La responsabilité à l'égard de l'environnement dans les cas de faillite est étudiée dans le cadre d'autres modifications qui seront apportées à la *Loi sur la faillite*. Un groupe de travail

des secteurs public et privé a été chargé d'examiner la question. D'autre part, un comité mixte composé de représentants de CSC et d'Environnement Canada étudie les exigences technologiques que suppose la protection de l'environnement, et cherche notamment des moyens de trouver rapidement les techniques cruciales à cette fin (voir pages 2-37 et 2-38).

- Conformément aux priorités du Ministère pour la période allant de 1990 à 1993, les responsables de l'activité Droit et politique de concurrence dirigent un projet visant à faire en sorte que, dans la recherche de solutions typiquement canadiennes pour atteindre les objectifs économiques du pays, le Canada continue toujours de s'aligner sur les tendances du marché international et d'accroître sa compétitivité à l'échelle internationale.

- Les activités d'inspection auront de plus en plus pour objet de limiter les taux de non-conformité dans le secteur privé en ce qui concerne les pertes économiques, la sécurité des produits, l'étiquetage et le dépistage ainsi que la correction de pratiques frauduleuses (voir page 2-26).

- Un autre élément majeur est l'étude de la politique cadre du Canada sur la consommation ainsi que l'élaboration et la mise en place de mécanismes de définition, d'analyse et de résolution des problèmes nouveaux touchant les consommateurs (voir page 2-32).

- En ce qui concerne la santé des consommateurs et celle de l'économie canadienne, l'activité de la Consommation élabore actuellement des possibilités d'orientation à l'égard de normes de sécurité uniformes et des produits dangereux. De plus, deux nouveaux programmes, SécurEnfants et Prévention des accidents chez les aînés, ont été mis en oeuvre en raison du nombre élevé de décès et de blessures attribuables à des produits et qui ne peuvent être limités au moyen d'initiatives réglementaires (voir page 2-31).

- CSC se propose de déposer au cours de 1992 un *Projet de la loi omnibus sur la propriété intellectuelle*. Un Projet de loi portant modification de la *Loi sur le droit d'auteur* est également en cours d'élaboration, avec l'aide du ministère des Communications. Des initiatives réglementaires devront être envisagées, une fois que les deux projets de loi ainsi que la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* auront été adoptés. D'autres modifications des règlements permettront de mettre à jour le *Règlement sur les marques de commerce*, le *Règlement d'application du Traité de coopération en matière de brevets* ainsi que les *Règles sur les brevets*. Selon l'issue des négociations relatives à l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)* et à l'*Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)*, il sera peut-être nécessaire de modifier diverses lois en matière de propriété intellectuelle.

- Les responsables de l'activité des Corporations et de la politique législative continueront de moderniser les lois cadres régissant le marché par la révision complète de la *Loi sur les sociétés par actions (LSA)*. Le Ministère poursuit ses travaux relativement aux modifications d'ordre administratif de la *LSA*, qui devraient être présentées au début de 1992. Parmi d'autres initiatives législatives, mentionnons les révisions proposées quant à *Loi sur les dessins industriels*; enfin, un certain nombre de projets de révision législative sont prévus au sujet de la *Loi sur les produits dangereux*.

- Des initiatives particulières en matière d'automatisation devant donner lieu à une amélioration de la productivité dans l'ensemble du Ministère sont en cours. En outre, les responsables de l'activité Administration poursuivront l'automatisation des systèmes de soutien financier et administratif et l'amélioration des pratiques et des procédures de gestion. Le passage aux budgets de fonctionnement en 1993-1994 fait ressortir l'importance d'une information opportune sur la gestion des ressources (voir pages 2-70 et 2-72).

- Quand le système canadien d'automatisation des brevets sera complètement appliqué, le système transformera la façon dont les brevets sont traités, alors qu'on s'en remettra de plus en plus à l'accès et au traitement électronique et de moins en moins au système de support papier (voir pages 2-42 et 2-77).

- La Direction générale de la propriété intellectuelle (DGPI) a l'intention de devenir un organisme de service spécial (OSE), comme l'annonçait le budget du 26 février 1991. Ce changement permettra à la DGPI d'adopter une orientation commerciale (voir page 2-18).

- Le Ministère s'emploie à améliorer toujours davantage son rendement global et la prestation de ses services en établissant des "plans généraux". Ces plans permettront aux gestionnaires d'optimiser la rentabilité des programmes et de perfectionner et d'élaborer des indicateurs de rendement plus précis pour mieux gérer l'exécution des programmes (voir page 2-71).

- Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la priorité continuera d'être l'appui accordé aux gestionnaires en vue de leur permettre de s'adapter aux changements apportés par Fonction publique 2000 ainsi que par d'autres initiatives axées sur une responsabilisation accrue. Un élément prioritaire sera la gestion de la mise en oeuvre de l'initiative de renouvellement du gouvernement ainsi que les répercussions du *Projet de loi omnibus C-26*, la "*Loi sur la réforme de la Fonction publique*"; une attention particulière sera aussi accordée aux travaux préparatoires relatifs à la simplification de la classification et aux révisions visant la législation sur l'emploi (voir pages 2-71 et 2-72).

2. Sommaires financiers

Tableau 1: Besoins financiers pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Consommation	**66 769**	66 944	65 906	62 026
Corporations et politique législative	**64 550**	48 177	68 948	65 556
Droit et politique de concurrence	**21 773**	24 588	20 817	21 333
Administration	**33 592**	27 647	29 083	28 977
	186 684	167 356	184 754	177 892
Recettes portées au crédit du Trésor *	**76 701**	75 686	72 603	67 518
Années-personnes **:				
Contrôlées par CT	**2 326**	2 277	2 229	2 248
Autres	**11**	10	10	10
	2 337	2 287	2 239	2 258

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-80.

** Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-76.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1992-1993 sont supérieurs de 11,5 %, soit de 19,3 millions de dollars, et de 50 années-personnes aux prévisions de 1991-1992. Cette différence s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• ressources attribuées à l'activité des Corporations et de la politique législative en vue de la mise en oeuvre du Système d'automatisation du Bureau canadien des brevets;	14,9
• augmentation des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux en raison de l'inflation et rajustement d'autres coûts de personnel;	2,9

	(en millions de dollars)
• ressources supplémentaires pour accroître l'efficacité et l'efficience au niveau de l'exécution des programmes, grâce à la mise en oeuvre méthodique de projets informatisés rentables;	1,9
• ressources supplémentaires pour maintenir les services communs du Ministère et pour répondre aux besoins en capital;	1,0
• ressources supplémentaires au sein de l'activité de la Consommation en vue d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens;	0,9
• ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour renflouer le budget au chapitre de l'application et de l'exécution de la *Loi sur les sociétés par actions* et d'autres lois;	0,5
• ressources supplémentaires pour la formation et le perfectionnement afin d'assumer les frais directs relatifs à la formation opérationnelle et de répondre aux besoins de formation plus vastes liés à FP 2000;	0,4
• sommes approuvées pour 1991-1992 aux fins de la mise au point de systèmes automatisés globaux (COMPASS) au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence;	(2,0)
• ajustement en fonction des sommes approuvées pour 1991-1992 au titre de l'application et de l'exécution de la *Loi sur la concurrence*;	(1,6)
• ajustement en fonction des sommes approuvées pour 1991-1992, au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative, pour faire face à l'accroissement de la charge de travail au Bureau du surintendant des faillites.	(1,1)

Tableau 2: Résultats financiers pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	1990-1991			
	Budget principal	Total disponible	Réel	Différence
Consommation	63 592	65 992	65 906	86
Corporations et politique législative	63 191	69 116	68 948	168
Droit et politique de concurrence	19 784	20 862	20 817	45
Administration *	28 744	31 292	29 083	2 209
	175 311	187 262	184 754	2 508
Recettes portées au crédit du Trésor	71 865	-	72 603	738
Années-personnes **:				
Contrôlées par CT	2 202	2 234	2 229	5
Autres	10	10	10	-
	2 212	2 244	2 239	5

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 29, page 2-76.

Explication de la différence: La différence de 2,5 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1990-1991 et le total disponible est en grande partie attribuable à la contribution du Ministère aux mesures essentielles de restriction annoncées en novembre 1990 pour réduire le déficit budgétaire du gouvernement et à la décision de mettre fin aux activités du Comité de réexamen du service postal (CRSP).

La différence nette de 738 000 $ enregistrée dans les recettes est principalement attribuable à des amendes sans précédent imposées par la Cour de l'Ontario en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au trucage des offres et à des articles divers tels que le recouvrement des dépenses du CRSP auprès de la Société canadienne des postes.

Après la préparation du Budget des dépenses principal de 1990-1991, l'affectation initiale a été augmentée de 12,0 millions de dollars et de 32 années-personnes grâce au Budget des dépenses supplémentaire et aux crédits pour éventualités du gouvernement en raison surtout:

	(en millions de dollars)
• des ressources supplémentaires nécessaires pour compléter les traitements et les salaires attribuables principalement au rajustement des disparités salariales dans la Fonction publique, au transfert de personnel de l'Inspection des produits primaires à l'Administration des programmes et à d'autres ajustements de coûts en personnel;	6,3
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation définitive du système automatisé du Bureau canadien des brevets;	1,8
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité de la Consommation pour la mise à jour du système d'inspection des aliments au niveau du commerce de détail, de la fabrication et de l'importation et pour le traitement des demandes d'étiquetage des aliments;	1,6
• de l'augmentation des fonds pour faire face à l'accroissement de la charge de travail au Bureau du surintendant des faillites;	1,1
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence pour l'administration et l'application de la *Loi sur la concurrence*;	0,8
• des ressources supplémentaires au sein de l'activité des Corporations et de la politique législative pour l'approbation préliminaire du projet des Systèmes d'images et de données des corporations (SIMDOC);	0,3
• des ressources additionnelles pour l'approbation définitive du projet en vue de la mise au point du systèmes automatisés globaux (COMPASS) au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence;	0,3
• divers autres postes incluant la décision de mettre fin aux activités du Comité de réexamen du service postal.	(0,2)

Des détails par sous-activité figurent à la Section III, Renseignements supplémentaires, page 2-81.

B. Données de base

1. Introduction

Consommateurs et Sociétés Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui fournissent le cadre réglementaire de la vie commerciale au Canada. De plus, le Ministre est chargé, à titre de registraire général du Canada, de délivrer et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada.

Consommateurs et Sociétés Canada est l'un des quatre ministères à vocation macro-économique du gouvernement: les trois autres sont ceux de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, des Affaires extérieures et des Finances. Ses projets complètent d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Travail, des Transports, des Pêches et Océans, d'Investissement Canada, des Finances et de la Justice.

2. Mandat

Les fonctions prévues par la *Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés* (L.R.C. 1985, ch. C-37) sont liées à la consommation, aux corporations, au droit et à la politique de concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale ainsi qu'aux responsabilités du registraire général du Canada. Aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1867 et de 1982*, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

Le Ministère est chargé d'appliquer une multitude de lois du Parlement visant le cadre juridique du marché. Selon la *Gazette du Canada*, le Ministre a la responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de *70 lois et règlements* appliqués en totalité ou en partie par Consommateurs et Sociétés Canada. De plus, CSC doit apporter les changements à la réglementation approuvés dans les projets de réglementation annuels.

3. Objectif du Programme

L'objectif de Consommateurs et Sociétés Canada est de "promouvoir le déroulement équitable et efficace des opérations sur le marché canadien".

4. Organisation du Programme en vue de son éxécution

Structure par activité: Le ministère des Consommateurs et Sociétés repose sur un programme composé de quatre activités, dont trois se situent au niveau opérationnel. La quatrième est chargée de l'administration du Ministère, notamment la prestation de services communs à l'appui des activités opérationnelles. Chaque activité est divisée, s'il y a lieu, en sous-activités d'après les fonctions propres à chacune.

Organisation: Chaque activité est dirigée par un chef qui relève directement du sous-ministre. Dans le cas de l'activité Droit et politique de concurrence, le chef de l'activité est le directeur des enquêtes et recherches, qui rend compte chaque année au Parlement des questions relatives à la *Loi sur la concurrence*, par l'intermédiaire du Ministre, conformément à la Loi.

Le siège social du ministère des Consommateurs et des Sociétés se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. Le programme est exécuté par le siège social et par des bureaux locaux situés dans cinq régions géographiques.

Le tableau 3 présente un aperçu de la structure par activité et de l'organisation.

Tableau 3: Ressources par organisation et activité en 1992-1993 (en milliers de dollars)

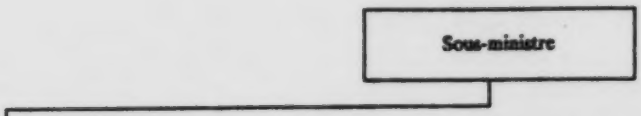

		Consommation	Corporations et politique législative	Droit et politique de concurrence	Administration	Total
SMA, Consommation	000 $	66 769				66 769
	A-P	1 007				1 007
SMA, Corporations et politique législative	000 $		64 550			64 550
	A-P		681			681
Directeur des enquêtes et recherches	000 $			21 773		21 773
	A-P			262		262
SMA, Politique ministérielle et planification stratégique	000 $				10 045	10 045
	A-P				138	138
Sous-registraire général adjoint	000 $				1 758	1 758
	A-P				20	20
DG, Finances et Administration	000 $				18 998	18 998
	A-P				181	181
Gestion du Programme *	000 $				2 791	2 791
	A-P				48	48
Total des dépenses		66 769	64 550	21 773	33 592	186 684
Total des années-personnes		1 007	681	262	387	2 337
Total des recettes portées au crédit du Trésor		7 150	68 491	1 000	60	76 701

* Comprend le cabinet du Ministre et celui de la Sous-ministre, le Secrétariat du Ministère et les Services juridiques.

C. Perspectives de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Comme on l'a déjà indiquée, Consommateurs et Sociétés Canada (CSC) est l'un des quatre ministères fédéraux à vocation économique qui veillent à l'expansion et à la santé de l'économie du pays. Ces ministères ont pour objectif commun l'amélioration constante du niveau de vie des Canadiens. CSC contribue à cet objectif en mettant au point et en administrant les lois et les politiques qui constituent le cadre nécessaire au fonctionnement équitable et efficace du marché.

Depuis la création du Ministère en 1967, de nombreux changements sont survenus sur le marché canadien. Nombre d'initiatives ont été entreprises dans l'intervalle pour maintenir la pertinence et l'efficacité du Ministère. Au cours des prochaines années, un grand nombre de facteurs auront une incidence sur la nature, l'efficacité et l'équité de nos services. Ces facteurs sont notamment les suivants: l'unité nationale et la prospérité, la dynamique de la mondialisation des marchés, la nature changeante des intervenants du marché et de leurs rapports, les obligations relatives à la gestion qui découlent des restrictions financières et de l'amélioration du service au public.

Unité nationale et prospérité

Les discussions constitutionnelles en cours pourraient avoir une incidence sur certains des rôles et responsabilités de CSC. Ces effets se préciseront au fil des discussions.

La question de la prospérité du Canada et de sa compétitivité sur les marchés internationaux est étroitement liée à celle de l'unité nationale. Un groupe d'orientation du secteur privé a été chargé de produire un plan d'action en consultant des organisations nationales et en tenant compte des consultations auprès de la collectivité et des consultations faites par les ministres. Les représentants de CSC doivent consulter les intervenants pour s'assurer que leur opinion est transmise au groupe d'orientation.

Mondialisation

On ne peut faire abstraction de la dynamique de la mondialisation. Le Ministère et le gouvernement fédéral doivent absolument veiller à ce que toutes les initiatives permettent d'atteindre les objectifs et de respecter les priorités du Canada tout en tenant compte des obligations internationales du pays et des orientations internationales visant à libéraliser les échanges commerciaux.

L'intérêt que CSC porte à la mondialisation reflète d'une part ses responsabilités en ce qui a trait aux normes et à l'ensemble de lois et règlements

utilisés pour appliquer les règles sur le marché et façonner les comportements (équité). D'autre part, cet intérêt est rattaché à la responsabilité qui lui incombe de favoriser l'établissement de l'environnement le moins restrictif et le plus concurrentiel possible de sorte que les entreprises aient accès aux débouchés économiques au Canada et à l'étranger (efficacité).

Interaction au sein du marché

Les principales sphères de responsabilité fondamentales de CSC en matière de politique portent sur deux secteurs d'activité: la consommation et la gestion du marché.

L'efficacité du Ministère est fonction à la fois des méthodes utilisées pour offrir les services et de la nature des services proprement dits. Le service et le moyen employé pour l'offrir doivent contribuer à l'équité et à l'efficacité du marché. L'examen des rôles et des responsabilités des intervenants du marché s'impose ainsi que la recherche d'un équilibre entre leurs obligations. Dans une large mesure, la nécessité d'évaluer à nouveau les rôles et les responsabilités respectifs des intervenants témoigne de la prise de conscience de l'impossibilité pour le gouvernement, l'entreprise ou les consommateurs d'agir unilatéralement pour atteindre les objectifs et veiller sur les intérêts communs. De plus, le contexte en fonction duquel l'interaction se produit évolue et se caractérise de plus en plus par les préoccupations communes, les restrictions et l'incertitude:

- de plus en plus, les entreprises et les consommateurs défendent leurs intérêts concernant un point à la fois. Le gouvernement est appelé à imposer moins de restrictions sur la vente de produits et l'accès à ceux-ci et, parallèlement, à offrir une protection accrue contre les supposées pratiques déloyales en matière de concurrence et contre les menaces à la santé et à la sécurité;

- en règle générale, les gouvernements font continuellement face à des restrictions financières, à des pressions internationales pour susciter le respect de pratiques commerciales moins restrictives et à l'attitude du public qui exige des attitudes non interventionnistes. Toutefois, ils doivent aussi composer avec des pressions opposées au Canada en ce qui a trait à la protection et à la sécurité économique;

- le contexte constitutionnel peut rendre nécessaire une réévaluation des rôles respectifs des gouvernements au Canada par rapport à l'élaboration et à l'application d'une politique relative au marché.

Obligations en matière de fiscalité et de gestion

La demande de services augmentera, mais il est probable que les ressources ne suivront pas. Au bout du compte, essayer de faire face à la situation en imposant

une charge plus lourde au personnel n'est pas à l'avantage de CSC ni de ses clients.

L'adoption des principes de gestion proposés par le programme Fonction publique 2000 a déjà entraîné une délégation accrue des pouvoirs, un système d'imputabilité plus clair et l'application d'initiatives comme la planification et l'obtention d'un organisme de service spécial dans le domaine de la propriété intellectuelle.

La nécessité de tenir compte à la fois des obligations en matière de gestion et de finances forcera CSC à continuer d'éliminer le contrôle trop restrictif et trop centralisé pour en arriver à l'amélioration du service.

2. Initiatives

Pour l'année qui vient, le Ministère doit s'efforcer d'incorporer les projets prioritaires identifiés l'année dernière, dans le contexte de trois programmes distincts, à ses activités courantes et de transformer les idées et les éléments de recherche en gestes concrets. Le Ministère doit mettre l'accent sur la participation de ses gestionnaires, des collègues d'autres paliers de gouvernement et de ses clients pour identifier les problèmes auxquels nous devons faire face et les mesures qui peuvent le mieux y répondre.

Programme de politiques

- une évaluation de la pertinence du cadre de politiques en matière de consommation à CSC en vue de la gestion future du programme de la consommation;

- un examen des politiques du marché canadien afin de nous assurer qu'elles s'alignent sur les politiques internationales;

- une évaluation des rôles et des responsabilités des intervenants du marché, ainsi que des autres solutions aux problèmes du marché.

Programme législatif

- la mise à jour continue des lois-cadres du marché;

- une évaluation des nouvelles méthodes d'élaboration et de mise en oeuvre des lois.

Programme de gestion

- la gestion du changement par la confiance et l'imputabilité;

- le perfectionnement des ressources humaines, afin de garantir que les employés de CSC soient prêts à relever les défis que pose la mission du Ministère, et l'aide aux employés afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel;

- le redressement des ressources selon les demandes et l'élimination des «écarts».

3. États des initiatives déjà signalées

Au cours de la dernière année, CSC a tenté d'en arriver à un équilibre entre les besoins et les ressources. Par sa participation au Plan de relance du gouvernement, CSC a trouvé des moyens innovateurs de contribuer à de grandes réalisations, en dépit des restrictions financières importantes. Les paragraphes qui suivent contiennent des renseignements sur les réalisations et l'orientation du Ministère.

Programme de politiques

- En 1991-1992, l'activité de la Consommation a fait des progrès importants dans la mise au point d'un nouveau cadre fédéral de protection des consommateurs. Tel qu'indiqué dans les points saillants, cette initiative se poursuivra en 1992-1993.

- La sous-activité de la Révision législative continue de participer, au niveau international, aux négociations visant à garantir l'intégration des options pertinentes de politique en matière de propriété intellectuelle à la nouvelle économie internationale. Cette façon de procéder garantira que les préoccupations canadiennes sont réglées et, par conséquent, sont intégrées aux nouveaux accords internationaux concernant la politique.

- Le *Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI)* continue d'examiner des questions relatives à la gestion et à la politique en matière de propriété intellectuelle, notamment des révisions aux textes de loi, la brevetabilité des formes de vie et certains aspects de la biotechnologie. Les consultations du Comité serviront également dans le cadre de l'initiative du gouvernement concernant la prospérité.

- L'activité du Droit et de la politique de concurrence a continué de mettre l'accent sur la diffusion des renseignements dans le cadre de sa politique générale de conformité. À la fin de 1990, l'activité a publié l'Aperçu général de la *Loi sur la concurrence*, pour faciliter la compréhension de la *Loi sur la concurrence* en particulier dans le secteur des petites entreprises. En avril 1991, les lignes directrices pour l'application des dispositions relatives aux fusionnements ont été publiées à la suite de consultation approfondies auprès du milieu des affaires et du milieu juridique. De plus, les travaux se

sont poursuivis sur les lignes directrices sur la discrimination par les prix et la pratique du prix d'éviction, suivis par d'autres consultations à ce sujet à l'automne de 1991 et la publication au début de 1992. Finalement, une version remaniée des lignes directrices sur la publicité trompeuse a été publiée en octobre 1991.

- Les travaux sur les politiques économiques ont mis l'accent sur l'unité nationale et l'intégration économique du Canada et sur l'alignement des politiques qui régissent le marché canadien avec les politiques internationales. De plus, l'activité a été le principal intervenant dans la rédaction d'un rapport sur Europe 1992 pour le Groupe de travail sur la politique en matière de concurrence.

Programme législatif

- La *Loi sur la faillite* et la *Loi concernant le recouvrement des créances salariales (C-22)* nouvellement proposées sont les principales priorités en matière de législation pour 1991-1992. Ces lois ont été déposées en juin 1991. Un règlement est en cours de rédaction et l'application de la loi devrait débuter en 1992. C'est la septième fois qu'on modifie la loi sur la faillite depuis 1949 et cette loi est un élément important du plan du Ministère pour moderniser ses lois-cadres.

- La principale priorité d'ordre législatif dans le domaine de la propriété intellectuelle était d'élaborer des recommandations sur la révision proposée de la *Loi sur le droit d'auteur* et du *Projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle.*

- La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* fut adoptée en juin 1990. Un règlement est en cours de rédaction et l'application de la loi devrait débuter pendant la dernière partie de 1992-1993. Cette initiative est un des éléments clés du plan à long terme du Ministère en ce qui concerne l'harmonisation, à l'échelle internationale, de la législation dans le domaine de la propriété intellectuelle.

- L'autorité et la constitutionnalité du Tribunal de la concurrence continuent d'être contestées devant les tribunaux. Malgré que la Cour du Québec ait confirmé la constitutionnalité du Tribunal et les dispositions de la Loi portant sur le fusionnement dans la cause Couture, cette cause a été portée en appel. Il faudra peut-être apporter les modifications identifiées dans la Partie III de 1991-1992.

- D'autres secteurs de la législation font aussi l'objet de pressions. Au printemps de 1991, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a maintenu les dispositions relatives aux complots de la *Loi sur la concurrence*, qui avaient

été infirmées par la Division de première instance dans la cause PANS. Cependant, la décision finale de la Cour suprême du Canada à cet égard n'est pas encore connue. Si cette décision rendait les dispositions inconstitutionnelles, il faudrait vraisemblablement apporter de toute urgence des modifications à la loi.

Programme de gestion

- Grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre continues de stratégies innovatrices en matière de conformité, l'activité de la Consommation a pu s'acquitter de ses responsabilités d'ordre réglementaire dans le contexte d'un marché en évolution et en expansion. Pour ce faire, l'activité a participé à la formation du personnel de l'industrie, utilisé des moyens automatisés pour faciliter certaines opérations et concentré les ressources dans les secteurs problèmes ou à haut risque.

- Pour rendre le marché plus sécuritaire, des alternatives efficaces à la réglementation ont été mises en oeuvre par l'activité de la Consommation. Ces alternatives mettent l'accent sur le "partage des responsabilités". Par exemple, un grand programme d'information sur la sécurité des enfants appliqué à la grandeur du Canada en 1991-1992 a été commandité conjointement par le Ministère et une grande chaîne de commerces de détail.

- Des ressources ont été approuvées en 1990 aux fins de la mise en oeuvre du Système automatisé du Bureau canadien des brevets. L'installation d'un système central débutera en 1992-1993, et le projet sera terminé en 1995-1996. Les responsables de l'activité Droit et politique de concurrence ont reçu l'approbation définitive du projet d'automatisation COMPASS. Ce projet, qui sera mené à terme en 1993-1994, vise à accroître la rapidité et l'efficacité de tous les aspects du travail dans le cadre de l'activité.

- L'approche en matière de conformité adoptée par les responsables de l'activité du Droit et de la politique de concurrence a permis de réduire le nombre des cas de litige. En plus de publier des bulletins d'information et des lignes directrices, on a accru le recours à la communication pour faire en sorte que les sociétés soient mises au courant des répercussions de leurs activités commerciales. On diffuse aussi des documents d'information publics afin de faire connaître les raisons des décisions prises dans les affaires de fusionnement.

- Le Ministère a terminé son plan de technologie de l'information à long terme qui tient compte des gains relatifs en productivité et de l'amélioration du niveau de service à sa clientèle.

- L'activité de l'Administration a pris les devants en aidant les gestionnaires à s'adapter aux changements occasionnés par FP 2000 et par d'autres initiatives axées sur la responsabilisation des gestionnaires. Parmi ces initiatives, mentionnons l'élaboration d'une politique révisée sur la formation et le perfectionnement, l'établissement des priorités connexes relatives aux dépenses de formation et de la responsabilisation ainsi que l'introduction d'un cours de formation linguistique assisté par ordinateur.

Section II
Analyse par activité

A. Consommation

Objectif

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, d'informer, d'aider et de représenter les consommateurs, et de maintenir l'équité dans les transactions du marché fondées sur la mesure.

Description

L'activité de la Consommation vise à promouvoir un marché sûr, ordonné et juste, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. De concert avec les autres ministères et organismes et les secteurs privé et sans but lucratif, l'activité élabore et fait respecter des règlements et applique des programmes volontaires en vue de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien, de favoriser une concurrence équitable en ce qui a trait à l'identification et à la présentation des produits et de promouvoir l'exactitude et l'équité des transactions du marché fondées sur la mesure. L'activité applique des mesures visant à corriger les situations qui pourraient nuire aux intérêts des participants au marché.

L'activité comprend cinq sous-activités opérationnelles:

Poids et mesures: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce des marchandises et des services dont la vente est fondée sur la mesure. Elle définit les unités de mesure à utiliser dans le commerce, calibre et certifie les étalons de mesure, vérifie et approuve les prototypes d'appareils de pesage et de mesurage et, grâce à un programme régional d'inspection, certifie les appareils d'essai utilisés par les secteurs privé et public, s'assure de l'exactitude et de la bonne utilisation de tous les appareils de pesage et de mesure destinés au commerce, traite les plaintes des consommateurs et donne des conseils aux entreprises sur des questions relatives à la mesure.

Électricité et gaz: est chargée d'appliquer la législation afin de réduire autant que possible la mesure inexacte et d'assurer l'équité dans le commerce de l'électricité et du gaz. Elle définit les unités de mesure de l'énergie, fixe les caractéristiques des instruments de mesure ainsi que du rendement et de l'utilisation des compteurs, calibre et certifie les étalons de mesure utilisés par les secteurs privé et public, examine et approuve les prototypes de compteurs, vérifie le rendement des

compteurs avant leur utilisation et les revérifie périodiquement, vérifie sur place le rendement et la configuration de systèmes métrologiques complexes et applique un programme d'accréditation fondé sur les principes d'assurance de la qualité à l'intention des entreprises privées qui vérifient les compteurs. Elle enquête aussi sur les conflits entre acheteurs et vendeurs d'électricité et de gaz et joue le rôle d'arbitre.

Produits de consommation: est chargée de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue d'éviter la publicité trompeuse sur le marché. Au moyen de ses activités de conformité, elle tente de dépister et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses au niveau de l'emballage, de l'étiquetage, des déclarations de la qualité, de la quantité et de la composition et de l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et non alimentaires et s'assure, par l'étiquetage obligatoire des produits, que les consommateurs disposent des renseignements exacts dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux.

Sécurité des produits: est chargée de faire respecter la loi et d'appliquer les programmes volontaires et les programmes d'information en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux offerts sur le marché. Grâce à ses activités régionales d'inspection et de conformité, elle décèle les dangers que posent les produits, établit la réglementation qui s'impose et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché. Elle participe également dans une large mesure à la mise en oeuvre, à l'interprétation et à l'élaboration continue du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) qui fournit aux travailleurs des renseignements sur les dangers que présentent les matières dangereuses utilisées sur les lieux de travail.

Politique et services de consommation: décèle et analyse les problèmes de consommation et élabore des stratégies pour les régler. La sous-activité est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions qui appuient les responsabilités du Ministre en matière de protection des consommateurs et de promotion de leurs intérêts. Elle assure également la promotion et la protection des intérêts des consommateurs canadiens en recommandant et en instaurant des programmes à cette fin dans les secteurs de l'administration publique, des entreprises et du bénévolat. Elle applique le programme de subventions et de contributions.

Les sous-activités opérationnelles susmentionnées sont appuyées par un personnel administratif, tant au siège social que dans les régions.

Administration: comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des services de gestion, les bureaux régionaux et les unités régionales des finances, de l'administration et du personnel. Le budget des activités régionales est géré par la sous-activité de l'Administration. Elle applique la *Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.*

La plupart des ressources humaines se trouvent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale dans cinq bureaux régionaux et dans d'autres bureaux situés d'un bout à l'autre du pays.

Sommaire des ressources

L'activité de la Consommation représente environ 36 % du budget du Ministère pour 1992-1993. Les dépenses relatives au personnel constituent environ 75 % du total de l'activité.

Tableau 4: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Poids et mesures	16 424	291	16 223	291	15 817	283	15 773	288
Électricité et gaz	10 887	193	10 773	193	10 816	193	10 730	190
Produits de consommation	16 963	297	17 720	298	15 941	269	14 416	260
Sécurité des produits	7 516	99	6 659	98	6 862	107	6 539	98
Politique et services de consommation	4 416	40	4 209	40	4 056	32	4 100	37
Administration	10 563	87	11 360	92	12 414	106	10 468	101
	66 769	1 007	66 944	1 012	65 906	990	62 026	974
Recettes portées au crédit du Trésor *	7 150		8 600		10 309		7 827	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-80.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1992-1993 sont de 175 000 dollars et de cinq années-personnes inférieurs aux prévisions de dépenses pour 1991-1992. La diminution nette des dépenses est surtout attribuable à l'adoption d'une enveloppe salariale, ce qui a eu pour effet le retrait de toutes les provisions au titre des indemnités de départ et des prestations de maternité à verser en fin d'année par le biais du crédit 5 pour éventualités du Conseil du Trésor, diminution en partie contrebalancée par des augmentations au titre des programmes SécurEnfants et Prévention des accidents chez les aînés. Voir également la section I, Aperçu du Programme, p. 2-9.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

La majeure partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application des règlements établis en vertu de diverses lois relatives à l'exactitude des mesures et à la probité des transactions fondées sur la mesure, ainsi qu'à la sécurité, à la qualité, à la quantité, à l'étiquetage et à l'annonce des produits de consommation. Les activités d'application de la loi passent par un programme d'inspection appuyé par les laboratoires d'essai.

La mesure des taux de conformité, c.-à-d. le pourcentage de compteurs ou d'appareils utilisés sur le marché jugés conformes aux exigences des lois applicables, est l'un des principaux moyens d'évaluer le rendement du marché à l'égard des lois appliquées par l'activité et, jusqu'à un certain point, l'efficacité des Poids et Mesures et de l'Électricité et du Gaz. La sous-activité des Produits de consommation se sert également des renseignements sur la conformité pour l'application de ses programmes, et, bien que les données disponibles soient utiles à un certain niveau de précision, elles ne se prêtent guère à des regroupements significatifs.

Les indicateurs du taux de conformité, présentés aux tableaux 5 et 6, sont fortement regroupés et fluctuent selon un certain nombre de facteurs. Par exemple, le taux global de conformité des petits appareils et des appareils à grand débit constitue une moyenne des taux de conformité pour chacune des diverses catégories d'appareils. Ainsi, la conformité globale varie selon la gamme d'appareils inspectés pendant une période donnée.

Poids et mesures: La charge de travail de la sous-activité est fonction des exigences législatives et de l'inspection des produits et des appareils en service qui se révèle nécessaire pour déterminer la conformité par rapport à la loi. Aux termes de la *Loi sur les poids et mesures*, les modèles d'instruments doivent être approuvés, les nouveaux instruments inspectés avant d'être utilisés dans le commerce et les appareils de pesage installés dans les élévateurs à grain primaires pour lesquels un certificat est délivré en vertu de la *Loi sur les grains du Canada* inspectés et certifiés chaque année. Les étalons de mesure doivent être calibrés et certifiés régulièrement. Les stratégies d'inspection comportent trois grands volets: premièrement, l'inspection périodique des appareils utilisés dans le commerce pour constituer une base de données en fonction de laquelle la conformité sera vérifiée et assurer une couverture nationale du marché; deuxièmement, l'inspection sélective des appareils et des commerçants où les probabilités de non-conformité sont plus élevées combiner avec un potentiel plus élevé de perte économique; troisièmement, la vérification de la quantité nette des marchandises vendues en fonction des diverses unités de mesure. En 1992-1993, on s'attend à élaborer et à mettre au point les "plans d'entreprise" pour la sous-activité.

Au cours des dernières années, le taux moyen de conformité sur le marché a été assez stable tant dans le cas des petits appareils que dans celui des appareils à

grand débit, soit 88 % et 70 % respectivement. L'inspection sélective et les mesures coercitives devraient permettre de maintenir ces résultats et continueront de s'appliquer aux secteurs où le taux de non-conformité est depuis longtemps élevé et aux activités qui peuvent avoir des répercussions économiques importantes sur le marché. On continuera de s'efforcer d'établir d'autres stratégies de conformité rentables.

En 1990-1991, la sous-activité a inspecté près de 171 000 instruments, dont 31 000 ou 18 % ont été jugés non conformes, et des mesures correctives ont été prises par la suite. Quelques 48 000 étalons de masse et de volume servant à l'inspection ont été calibrés et certifiés. Les inspecteurs ont aussi visité plus de 4 600 établissements pour échantillonner et examiner des emballages de divers produits pour en vérifier la quantité nette. L'accent a continué d'être mis sur l'inspection des instruments et des établissements où des problèmes sont connus ou soupçonnés. Dans les secteurs commerciaux et industriels, certains types particuliers d'instruments continuent de poser des problèmes (p. ex., les ponts-bascules, les compteurs pour débit en vrac et les grandes bascules). La sous-activité continuera d'essayer de régler ces problèmes en partie par le biais de son programme d'inspections visant certains instruments, commerçants ou domaines de grande valeur monétaire.

La demande continue d'être très forte en ce qui concerne l'examen et l'approbation, par les services de laboratoire, des instruments de pesage et de mesure nouveaux et modifiés. En 1990-1991, quelque 444 instruments de mesure de masse et de volume ont été examinés et approuvés en vue de leur utilisation dans le commerce. En outre, il a fallu calibrer et certifier des étalons de pesage et de mesure du gouvernement et de l'industrie.

Tableau 5: Taux de conformité - Poids et mesures (Pourcentage)*

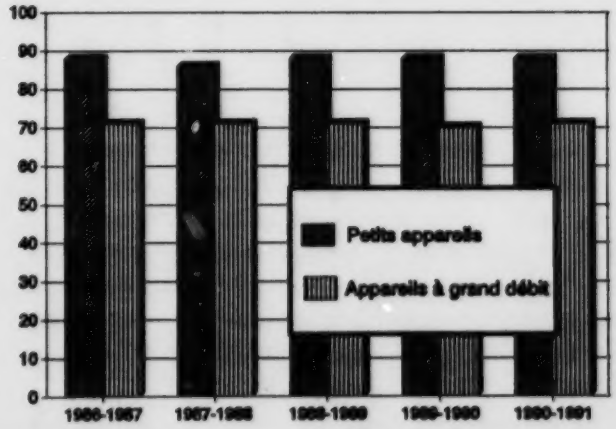

* Seulement les données historiques sont présentées puisqu'il n'existe aucune méthodologie objective de prévision de taux de conformité.

Électricité et gaz: Grâce à un système cohérent et intégré d'opérations techniques et administratives, la sous-activité vise à assurer une norme de mesure nationale et uniforme pour tous les niveaux du commerce. En vertu de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, tous les compteurs devant servir à la facturation doivent être vérifiés avant leur utilisation et revérifiés périodiquement pour réduire au minimum l'incidence économique des mesures inexactes. L'approbation, par les laboratoires de la sous-activité, des prototypes de compteurs est une condition préalable à la vérification des compteurs. Les instruments de mesure complexes qui se trouvent dans les établissements commerciaux et industriels comportent plusieurs fonctions de mesure et nécessitent une attention particulière, étant donné les éventuelles conséquences économiques de leur imprécision. L'inspection de ces instruments se fait sur place. L'un des principaux défis auxquels fait face l'organisation consiste à suivre le rythme de l'évolution technologique de la mesure de l'électricité et du gaz dans une industrie où des milliards de dollars sont en jeu.

Tout le travail de vérification est effectué par des inspecteurs travaillant dans les régions ou, parfois, par des organismes privés admissibles en vertu d'un programme d'accréditation. Pour appuyer les tâches précitées, les laboratoires appliquent des normes de référence que l'on peut trouver au Conseil national de recherches du Canada et calibrent des étalons de travail et des instruments de mesure à l'usage des inspecteurs et des vérificateurs de compteurs accrédités. Il faut calibrer périodiquement les étalons pour déceler et corriger les inexactitudes.

La sous-activité contrôle plus de 16 millions de compteurs d'électricité et de gaz au Canada, qui mesurent une énergie valant quelque 23 milliards de dollars par année. Selon les estimations, deux millions de compteurs appartenant à plus de 1 200 services publics et fabricants devraient faire l'objet d'une vérification ou d'une revérification en 1992-1993. Les types d'appareils les plus répandus, (p. ex., les compteurs domestiques) sont vérifiés au moyen d'une technique d'échantillonnage.

La stratégie de réforme réglementaire adoptée en 1986 avait notamment pour objectif le transfert intégral des responsabilités en matière de vérification initiale et subséquente des compteurs d'électricité et de gaz au secteur privé d'ici la fin de 1992. Les organismes accrédités sont assujettis à des vérifications continues visant à garantir le respect des exigences relatives à l'accréditation. La délégation complète de la vérification ne sera pas terminée pour la fin de 1992, mais, selon les estimations, environ 80 % de tous les travaux de vérification initiale et subséquente seront effectués, d'ici là, par des organismes accrédités. La participation des services publics au programme d'accréditation est volontaire, et le taux de mise en oeuvre est fonction de leurs priorités et de leurs ressources. Un nombre croissant de services publics devraient établir des programmes d'assurance de la qualité afin de remplir les conditions voulues pour devenir vérificateurs de compteurs accrédités, surtout en raison des hausses des droits d'inspection. En septembre 1991, les trois grands fabricants de compteurs d'électricité du Canada, un important service public d'électricité et quatre grandes entreprises de services publics de gaz

ont réussi à obtenir leur accréditation. Des droits sont perçus pour l'inspection des compteurs et les recettes, pour 1990-1991, se sont établies à plus de 8,2 millions de dollars. Comme les recettes sont proportionnelles au nombre de compteurs inspectés par les inspecteurs gouvernementaux, elles diminueront à cause du programme d'accréditation. Les ressources pour l'inspection obtenues grâce à l'accréditation serviront aux vérifications d'accréditation et aux inspections des installations commerciales ou industrielles.

En 1990-1991, la sous-activité a vérifié 2,6 millions d'appareils de mesure et en a jugé 251 000 non conformes aux exigences législatives. En outre, plus de 6 800 instruments de mesure complexes (installations) ont été inspectés, et plus de 1 100 d'entre eux ont été refusés pour cause de non-conformité (mesure inexacte). Environ 9 100 mesures ayant donné lieu à un différend officiel ont fait l'objet d'une enquête et d'un arbitrage; 3 200 d'entre elles ont abouti à la détection et à la correction d'une non-conformité. Les erreurs décelées grâce aux programmes d'inspections des installations et d'enquêtes sur les différents, représentent plus de 12 millions de dollars pour les entreprises de service public et les consommateurs. Plus de 140 examens d'approbation ont été effectués sur des modèles de compteurs nouveaux et modifiés, et plus de 700 calibrages d'étalons ont été exécutés à l'appui des diverses activités d'inspection. Aucun changement important n'est prévu pour cette charge de travail.

Tableau 6 : Taux de conformité historiques - Électricité et Gaz (Pourcentage)*

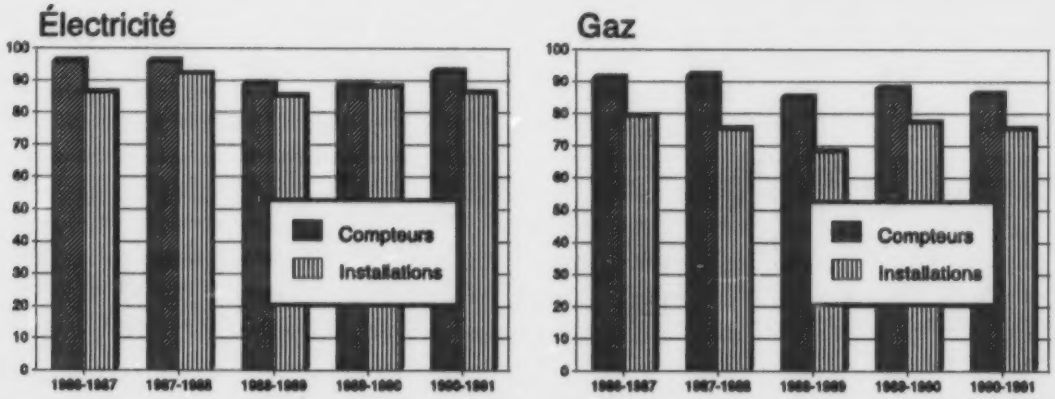

* Seulement les données historiques sont présentées puisqu'il n'existe aucune méthodologie objective de prévision de taux de conformité.

Produits de consommation: La sous-activité des Produits de consommation fait respecter la législation et applique des programmes volontaires dans une vaste gamme de produits, notamment les aliments, les textiles, les métaux précieux et d'autres produits non alimentaires. Dans le cadre de son programme d'inspection, la sous-activité surveille le marché pour déceler les produits non conformes et prend les mesures correctives qui s'imposent.

En 1992-1993, la sous-activité des Produits de consommation continuera d'exécuter un programme de conformité destiné à détecter et à corriger les fraudes, et d'insister tout particulièrement, en matière d'inspection, sur les produits non conformes aux niveaux de la fabrication, de l'importation, du gros et du détail. Les initiatives en matière d'examen et de réforme de la réglementation continueront d'être une priorité.

Pour répondre aux préoccupations des consommateurs au sujet des allégations de certains produits concernant l'environnement, on surveillera la conformité de la mise en marché des produits dont l'étiquette et la publicité contiennent des déclarations relatives à leur effet sur l'environnement avec les principes directeurs du Ministère sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité.

L'intérêt accru des consommateurs pour les questions de nutrition et de diète-santé se reflète dans leur préférence pour les aliments "sains", "naturels", "frais", etc.. Il y a plus d'allégations explicites et implicites quant aux effets des aliments sur la santé, ce qui ajoute à la charge de travail relative à la politique, à la réglementation et à l'inspection.

Conformément aux préoccupations gouvernementales en ce qui concerne la sécurité des aliments, la sous-activité a consacré davantage de ressources à l'étiquetage nutritionnel, à l'Administration centrale et dans les régions en 1992-1993, et a effectué un plus grand nombre d'analyses de produits en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada.

En 1990-1991, la sous-activité a effectué près de 22 000 inspections dans des établissements à tous les niveaux du commerce, dans le cadre d'une stratégie d'inspection à multiples facettes. Ces inspections ont permis de déceler plus de 91 000 problèmes ou infractions, et des mesures correctives ont été prises. La sous-activité a privilégié la conformité volontaire avant de prendre des mesures coercitives plus strictes; plus de 75 % de ces mesures ont nécessité une sensibilisation et des consultations pour corriger ou résoudre les problèmes. Cent soixante-douze poursuites ont été recommandées et il y a eu cent cinquante et une auditions de justification.

Des politiques ont été élaborées sur l'utilisation des recommandations, des marques de commerce et des sceaux d'approbation de professionnels de la santé ou

d'organismes de santé sur les étiquettes ou dans la publicité et sur la définition du matériel éducatif ou d'information par opposition au matériel de publicité ou de promotion. Des efforts considérables ont été consacrés à la participation aux travaux du groupe de travail technique sur l'emballage et l'étiquetage, mis sur pied à la suite de l'*Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, dans le but d'harmoniser les règlements sur l'emballage et l'étiquetage entre les deux pays. Des principes directeurs sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité ont aussi été rédigés et distribués à l'industrie.

La gestion des frontières continue d'être une priorité des programmes de conformité, grâce au programme d'augmentation des inspections des produits importés établi de concert avec Douanes Canada.

Sécurité des produits: La sous-activité fait respecter la *Loi sur les produits dangereux* et le règlement y afférent en vertu desquels 40 groupes de produits sont interdits (p. ex., pigments au plomb dans les peintures utilisées pour les produits destinés aux enfants) et en réglemente 46 autres (p. ex., jouets pour enfants, produits chimiques domestiques). En outre, des matières dangereuses utilisées au travail doivent porter des étiquettes pour prévenir les travailleurs des dangers qu'elles présentent.

La sous-activité continuera de s'attaquer aux dangers que posent les produits, afin de réduire les blessures et les décès liés aux produits, particulièrement chez les enfants et les aînés. Des efforts considérables seront consacrés pour rassurer les consommateurs sur l'exposition personnelle aux produits chimiques à la maison et au travail. L'élaboration d'une politique et d'une réglementation liées au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) figurera également en tête des priorités. Des programmes volontaires et d'autres formes d'autoréglementation par l'industrie ainsi que des programmes d'information visant à promouvoir la sécurité des produits et à mettre les consommateurs en garde contre les produits dangereux et l'utilisation incorrecte des produits seront les principaux outils non réglementaires utilisés pour assurer la conformité sur le marché. Par exemple, des ententes ont été conclues avec des intervenants désirant contribuer à résoudre les problèmes de sécurité des produits par la préparation d'accords volontaires, la commandite d'activités d'information et des efforts coordonnés pour influencer la conception des produits.

La révision des lois sur la sécurité des produits a porté sur le *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs*, le *Règlement sur les revêtements protecteurs liquides*, le *Règlement sur les produits céramiques émaillés*, le *Règlement sur les tétines* et le *Règlement sur les produits dangereux (jouets)*. Il faudra peut-être aussi apporter des changements à la *Loi sur les produits dangereux* et au règlement afférant à la suite de l'examen des produits actuellement exclus du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

En 1991-1992, la sous-activité a continué d'être mêlée de près à l'étude par le

Parlement des recommandations des travailleurs, de l'industrie et du gouvernement sur les produits exclus de la partie II de la *Loi sur les produits dangereux*. Parmi les autres initiatives, notons l'harmonisation des normes de sécurité des produits avec les normes américaines et l'harmonisation du système SIMDUT avec les systèmes existants aux États-Unis et en Europe. On a aussi entrepris l'examen du *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs* qui visait à élaborer un système générique applicable à tous les produits chimiques à usage domestique, et l'examen du *Règlement sur les produits dangereux (jouets)*. De nouveaux accords volontaires avec l'industrie sur une vaste gamme de produits pour enfants ont aussi été conclus. En 1992-1993, la sous-activité participera à l'examen et à la révision des normes sur lesquelles ces accords sont fondés. Des règlements ont été élaborés sur les adhésifs inflammables et les acides fluorhydriques. Des modifications ont été apportées au *Règlement sur les allumettes* et au *Règlement sur les landaus et les poussettes*.

Les projets de communications ont continué de jouer un rôle important dans les stratégies visant à régler les problèmes de sécurité des produits. Les programmes de prévention des accidents et les programmes qui encouragent la conception de produits destinés aux personnes ayant des besoins spécifiques (telles que les enfants et les aînés) ont été identifiés comme des méthodes rentables qui permettent de réduire le nombre des accidents attribuables à ces produits. Le programme SécurEnfants, qui vise à sensibiliser le public sur la sécurité des produits pour enfants, est un des projets d'information importants de la sous-activité qui se poursuivra en 1992-1993. Bien que le spectacle de marionnettes Plutus et Saturnien, visant à sensibiliser les enfants à la sécurité, n'ait pas été présenté en 1991-1992, un vidéo et un livre d'activités basés sur le spectacle ont été produits et distribués pour atteindre un public plus large.

Les inspecteurs de la sous-activité ont effectué plus de 5 200 inspections dans le cadre d'une stratégie conçue pour surveiller le marché et prendre des mesures correctives à l'égard de produits dangereux non conformes à la réglementation établie en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*.

Politique et services de consommation: La sous-activité est chargée d'établir une politique de consommation concernant une vaste gamme de questions découlant du mandat du Ministre, énoncé dans la *Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés*, et qui ne se rapportent pas expressément à la législation appliquée par les autres sous-activités du Bureau. En outre, elle favorise et protège les intérêts des consommateurs canadiens en recommandant et en lançant des programmes dans les secteurs public, privé et bénévole.

En 1992-1993, la sous-activité de la Politique et des services de consommation terminera l'examen du cadre global des politiques de protection des consommateurs et élaborera des recommandations sur le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la consommation pour les dix à quinze prochaines

années. Les recherches entreprises au cours de l'examen du cadre des politiques de protection des consommateurs et les consultations auprès des consommateurs, des gens d'affaires, du milieu universitaire et des représentants des provinces et des territoires au cours de l'année financière 1991-1992 permettront à la sous-activité d'identifier les questions prioritaires pour les consommateurs, de représenter plus efficacement les intérêts des consommateurs en élaborant des politiques et des programmes nouveaux et de contribuer plus efficacement à la mise au point de mesures visant un marché sain et concurrentiel.

La sous-activité poursuivra ses principales initiatives visant à promouvoir l'intérêt des consommateurs concernant les problèmes nationaux dans le domaine de la consommation, y compris la protection des renseignements personnels, le télémarketing, les méthodes pour communiquer efficacement les renseignements relatifs à la consommation ainsi que l'établissement d'une nouvelle réglementation du secteur des services financiers. Elle continuera d'exécuter un programme de subventions et de contributions de 1,7 million de dollars à l'intention des consommateurs et des organismes bénévoles.

En 1990-1991, la sous-activité a entrepris diverses initiatives. Elle a consulté l'Association canadienne de marketing direct au sujet du nouveau lancement de son programme "Opération intégrité". Elle a entrepris des activités visant à préciser et à coordonner la position du Canada sur les questions de consommation en vue des négociations sur l'*Accord de libre-échange nord-américain*. Elle a organisé en 1991 la semaine nationale des consommateurs en collaboration avec les provinces. Dans ce contexte, il y a eu une exposition sur l'histoire de la métrologie légale au Musée canadien des civilisations. La sous-activité a organisé un grand nombre d'événements médiatiques à la grandeur du pays pour souligner le rôle des consommateurs sur le marché et a invité le public à s'informer sur les programmes et les activités du Ministère en visitant les bureaux de district au cours de journées portes ouvertes.

La sous-activité a continué d'appuyer la participation du Canada au Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En ce qui concerne la collaboration fédérale-provinciale-territoriale, la sous-activité a participé aux groupes de travail chargés de se pencher sur les problèmes de consommation dans les domaines du télémarketing, des télévirements, ainsi que sur certains aspects de l'éducation des consommateurs et du langage.

B. Corporations et politique législative

Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, le fonctionnement efficace d'un régime de propriété intellectuelle, l'enregistrement des lobbyistes et la préparation de propositions en vue de la révision des lois du Ministère.

Description

L'activité des Corporations et de la politique législative se compose de six sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle, Enregistrement des lobbyistes, Révision législative et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce, le Bureau du droit d'auteur, le Bureau des dessins industriels, et un Bureau sur les topographies de circuits intégrés qui devrait être mis sur pied sous peu.

Environ 85 % du personnel de l'activité des Corporations travaille au siège social et la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 bureaux au Canada.

Faillites: est chargée de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de fournir des renseignements sur les causes de la faillite, de surveiller la qualité de l'administration des actifs des faillis par les syndics du secteur privé en veillant à ce que les créanciers soient traités équitablement et de dépister les infractions dans les poursuites en matière d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est également responsable de la gestion des fonds de fiducie reliés aux faillites. En outre, le mandat du Surintendant sera considérablement élargi avec l'application du *Projet de loi C-22* qui fut récemment déposé au Parlement. La sous-activité assumera alors la responsabilité d'une loi nouvelle et distincte, la *Loi concernant le recouvrement des créances salariales*, un programme de remboursement des salaires perdus dans des cas d'insolvabilité. De même, les modifications apportées à la *Loi sur la faillite* entraînent des responsabilités additionnelles pour l'enregistrement et la supervision des concordats commerciaux, des propositions des consommateurs et des mises sous séquestre.

Corporations: en constituant le cadre institutionnel de la réglementation des affaires, la Direction générale des corporations contribue à la santé du marché canadien et de la compétitivité du pays à l'étranger. On y arrive en établissant des règles visant un climat économique qui facilite l'application du capital accumulé et des économies aux investissements tout en maintenant le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires.

Propriété intellectuelle: est chargée d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle exclusifs et équitables au Canada et de s'assurer que l'information acquise, en contrepartie de ces droits, peut être consultée pour promouvoir l'exploitation de techniques innovatrices à l'échelon international.

Enregistrement des lobbyistes: est chargée de l'enregistrement des lobbyistes et de la tenue d'un registre accessible au public pour consultation.

Révision législative: est chargée d'effectuer des recherches et analyses menant à l'établissement de lignes de conduite ainsi qu'à la révision et à la réforme des lois et règlements dans les domaines des sociétés et de la propriété intellectuelle; d'accroître l'efficacité de la contribution du Ministère à la formulation de la politique (nationale et internationale) du gouvernement et d'appuyer et de renforcer les programmes du Ministère par l'établissement de cadres d'orientation.

Administration: est chargée de la coordination et de l'administration générales des ressources financières et humaines des sous-activités.

Sommaire des ressources

L'activité des Corporations et de la politique législative compte pour environ 34 % du budget de 1992-1993 du Ministère. Les dépenses en personnel représentent environ 55 % des ressources totales de l'activité.

Tableau 7: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Faillites	14 820	194	14 015	152	10 770	130	9 554	137
Corporations	3 728	58	3 453	55	3 504	55	3 075	55
Propriété intellectuelle								
Brevets	35 840	279	20 835	278	44 215	267	42 777	267
Marques de commerce	5 403	90	5 349	90	5 835	99	5 272	94
Droit d'auteur et dessins industriels	797	13	728	13	880	12	850	14
Enregistrement des lobbyistes	495	4	485	4	350	5	791	6
Révision législative	2 697	33	2 482	33	2 455	32	2 470	32
Administration	770	10	830	10	939	10	767	9
	64 550	681	48 177	635	68 948	610	65 556	614

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont supérieurs de 16,4 millions de dollars et de 46 années-personnes aux dépenses prévues pour 1991-1992. L'augmentation nette des dépenses est surtout attribuable aux ressources liées au Système d'automatisation du Bureau canadien des brevets.

Tableau 8: Recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Faillites	**6 010**	7 766	6 106	4 300
Corporations	**11 000**	10 000	10 586	11 807
Propriété intellectuelle				
Brevets	**36 600**	29 000	25 224	24 862
Marques de commerce	**13 800**	13 375	13 586	13 603
Droit d'auteur	**421**	405	422	433
Dessins industriels	**650**	610	638	654
Enregistrement des lobbyistes	**10**	10	8	7
	68 491	61 166	56 570	55 666

Explication de la différence : Les recettes prévues pour 1992-1993 sont de 68,5 millions de dollars, pour l'activité des Corporations et de la politique législative. Il s'agit là d'une augmentation de 12 % ou de 7,3 millions de dollars par rapport aux prévisions des recettes prévues pour 1991-1992. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-9.

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Des grilles tarifaires sont établies à l'égard des services qui accordent un avantage direct aux bénéficiaires. Pour de plus amples renseignements, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-80.

Information sur le rendement et justification des ressources

Comme les opérations de l'activité des Corporations et de la politique législative ont trait à l'application et à la révision de lois, les besoins en ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public à l'égard des services expressément prévus par la loi. Ainsi, par exemple, les restructurations d'entreprises, les faillites, les services de la propriété intellectuelle, la mise en oeuvre des initiatives législatives, et les pressions internationales augmentent la charge de travail et grugent dans les ressources déjà réduites de l'activité. Les gestionnaires continuent d'évaluer leurs activités en matière de programmes pour définir les priorités. Tout en faisant face à ces questions de fond, l'activité devra relever le défi de continuer à assurer efficacement des services de qualité au public. L'automatisation, la formation et le redéploiement devraient contribuer à la

réalisation de cet objectif. Le rapport entre les résultats et les ressources s'établit au niveau des sous-activités.

Faillites: La sous-activité a pour objectif de rendre à un usage plus productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, de faire en sorte que le consommateur failli soit mieux informé, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la surveillance de l'administration des faillites et autres propositions. Elle comprend aussi l'enregistrement et la publication de procédures de faillite, en plus de la mise en oeuvre du *Projet de loi C-22*, une loi visant l'application de la *Loi concernant le recouvrement des créances salariales*, la modification de la *Loi sur la faillite* et par conséquent, la modification d'autres lois connexes. Toutefois, comme l'application de la *Loi sur la faillite* est confiée en grande partie au secteur privé, sous la surveillance du Surintendant, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration d'orientations et de lignes directrices, ainsi que des activités continues de surveillance, de suivi, de communication, de vérifications et d'enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche du régime des faillites. Il est possible que ces modifications résulteront en une augmentation de la charge de travail.

Un nombre d'éléments clés jouent un rôle important dans les efforts qu'elle déploie pour faire face aux questions concernant l'administration des faillites aujourd'hui: une délégation accrue, une consultation avec les clients améliorée, un progamme de vérification des syndics renforcé, la rationalisation de l'informatique et l'impartition de marchés pour la saisie de données concernant les faillites.

La compression des ressources impose des limites à la sous-activité et dans une large mesure, il faut répondre aux nouveaux besoins à partir des ressources internes. Des efforts sont déployés en vue de renforcer la fonction de vérification des syndics. En ce qui concerne la charge de travail, le nombre de demandes de mise en faillite déposées a augmenté et, en 1991-1992, le taux moyen d'accroissement sera supérieur à la tendance à la hausse des années passées, passant de 10 % à 49 %. Pour faire face à cet accroissement du volume, la Direction générale a réduit ses activités dans le domaine de la surveillance des syndics et dans la plupart des domaines législatifs comme la présidence des assemblées de créanciers et l'interrogatoire sous serment des débiteurs.

Tableau 9: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi

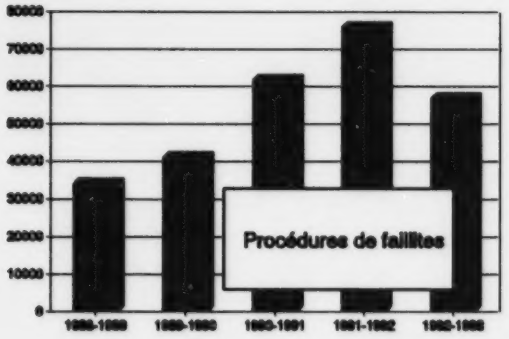

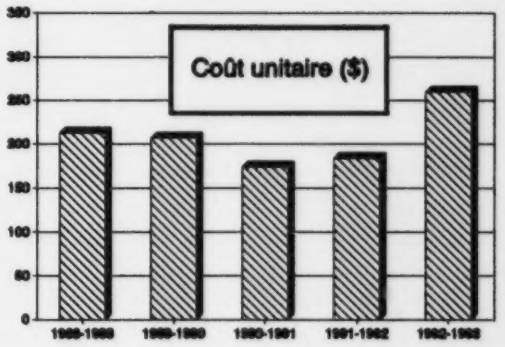

Voici des initiatives de la sous-activité des Faillites qui illustrent le genre de résultats positifs qu'il est possible d'obtenir.

- Le dépôt du *Projet de loi C-22*, qui comprend la *Loi concernant le recouvrement des créances salariales* de même que des modifications importantes à la *Loi sur la faillite* a imposé une lourde charge de travail au chapitre de la planification de sa mise en oeuvre et des systèmes nécessaires à son administration. Des groupes de travail distincts d'intervenants du secteur public et du secteur privé travaillent sur chacune des sections importantes du projet de loi.

- L'augmentation substantielle de la charge de travail des séquestres officiels et la diminution des ressources ont forcé la Direction à réviser la répartition des tâches. Pour minimiser l'effet de l'écart entre les ressources et l'accroissement de la charge de travail, de nouveaux postes de séquestre officiel adjoint ont été créés et dotés. Le séquestre officiel adjoint doit assumer les tâches administratives, ce qui permettra au séquestre officiel de consacrer plus de temps aux tâches législatives essentielles.

Corporations: La sous-activité a pour mandat de réglementer la constitution et l'existence des sociétés sous régime fédéral et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, la Direction générale des corporations doit certifier les articles de constitution en société ou les modifications qui y sont apportées, traiter les dépôts en vertu de la loi, s'occuper d'activités de dissolution dans les cas de non-conformité aux exigences des textes de loi et fournir des renseignements sur la situation et le rendement des sociétés. Elle doit aussi

trancher les demandes de dérogation aux dispositions de la loi et les questions relatives au nom des sociétés, entreprendre des activités d'application de la loi et des enquêtes sur les allégations de mauvaise gestion des entreprises et, enfin, traiter diverses demandes relatives à d'autres activités liées aux sociétés en vertu de plusieurs lois.

La charge de travail et les coûts unitaires exprimés en dollars courants figurent ci-dessous.

Tableau 10: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi

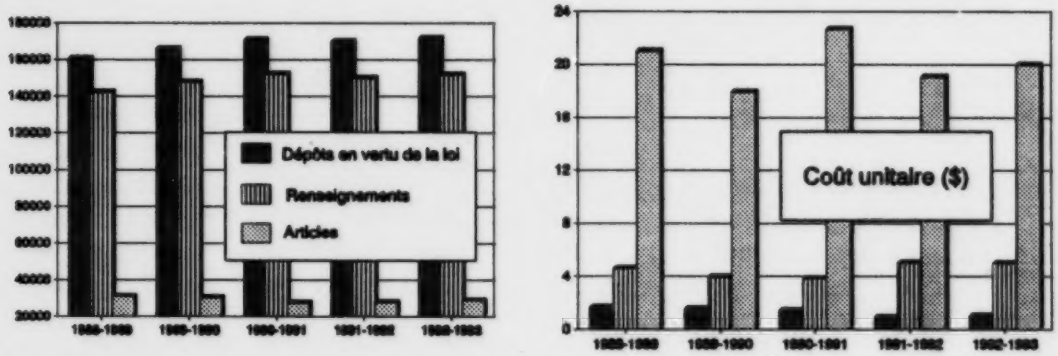

Bien que le taux de constitution en société ait diminué de 21 %, pour passer de 11 643 en 1989-1990 à 9 196 en 1990-1991, sans doute en raison de la récession économique de la dernière année, la hausse constante du nombre global de sociétés administrées par la Direction générale continue d'avoir des répercussions à long terme sur les ressources en raison des diverses dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions (LSA)* et d'autres lois administrées par la Direction générale concernant les exigences de conformité et les renseignements à communiquer. En ce qui concerne la demande de services, la sous-activité a répondu en 1990-1991 à 27 477 demandes de constitution en société, de modifications, etc. comparées à 30 477 l'année précédente, soit une diminution de 10 %. Il convient de noter que de nombreuses transactions dont s'occupe la sous-activité continuent d'être de plus en plus complexes, p. ex. les arrangements entre entreprises, les offres publiques d'achat et les demandes de dérogation aux dispositions de la loi. Le nombre de sociétés actives, qui détermine la charge de travail globale, est passé de 177 600 en 1989-1990 à 184 300 à la fin de 1990-1991, une augmentation de 4 %. Tous ces facteurs continuent d'accroître la charge de travail et d'influencer sur l'orientation de la sous-activité.

Dans le but d'améliorer le service à la clientèle et conformément aux priorités du Ministère en matière de gestion, la sous-activité des Corporations a commencé la mise en oeuvre de sa stratégie à long terme dans le domaine informatique mise au point l'année dernière qui propose la modernisation de ses opérations et qui a été approuvée provisoirement par le Conseil du Trésor en juillet 1990. On a entrepris le projet des Systèmes d'images et de données des corporations (SIMDOC). Une fois un système central établi en 1992-1993, on entreprendra la mise en oeuvre complète des systèmes, au coût estimatif de huit millions de dollars réparti sur une période de quatre ans, après avoir reçu l'approbation finale du Conseil du Trésor.

Suite à la privatisation du Buelletin des sociétés canadiennes en 1990-1991, la Direction générale négocie avec le Groupe Communications Canada pour mettre à la disposition du public une version automatisée du Bulletin en 1991-1992, par l'entremise d'une société d'édition électronique du secteur privé.

Des itiniatives précises sont en cours à la Direction générale des Corporations, notamment :

Le personnel continue de viser l'objectif de la Direction générale, qui est d'augmenter sa visibilité et sa pertinence auprès du milieu des affaires, par la mise en oeuvre continue de sa stratégie des communications, de même que par l'analyse du contexte dans lequel s'inscrit la conformité. À cet égard, des enquêtes ont été faites sur la mise en oeuvre du projet d'informatique SIMDOC et des groupes d'étude comprenant des clients sont organisés pour favoriser le resserrement des liens et s'assurer que la Direction générale continue de répondre de mieux en mieux aux besoins de sa clientèle.

Par le biais d'un exercice récent de planification d'entreprise, la Direction générale étudie la possibilité d'améliorer le service à ses clients et peut-être de générer de nouveaux revenus. Le projet SIMDOC déjà mentionné fait partie intégrante du plan de la Direction générale à cet égard.

Propriété intellectuelle: Par ses travaux, la sous-activité de la Propriété intellectuelle contribue à assurer une plus grande efficacité et une productivité accrue sur le marché en établissant des lignes directrices à l'intention de ses clients afin que ceux-ci puissent obtenir une protection en matière de propriété intellectuelle, en étudiant et en traitant les demandes conformément à ces lignes directrices. En outre, elle favorise l'exploitation des techniques, permettant ainsi aux Canadiens de profiter des renseignements innovateurs et, partant, de d'opposer une concurrence plus efficace aux niveaux national et international.

La sous-activité applique la *Loi sur les brevets*, le *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les dessins industriels*, la *Loi sur le marquage des bois*, la *Loi sur les inventions des fonctionnaires* et, après approbation du règlement d'application qui

devrait entrer en vigueur en 1992, la *Loi sur les topographies de circuits intégrés*.

Le Canada participe et contribue à l'élaboration de normes internationales et de lois réciproques pour assurer que les Canadiens peuvent participer efficacement au commerce international et au perfectionnement des produits et des technologies.

La participation aux activités de l'*Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)* assure la représentation des intérêts canadiens dans des rencontres internationales portant, en particulier, sur des questions comme l'harmonisation des lois et des usages en matière de propriété intellectuelle, l'uniformisation des renseignements et des procédures en matière de propriété industrielle, et l'administration générale et les programmes de l'*OMPI*. En 1991-1992, des représentants de la Direction générale ont participé aux activités de l'*OMPI* pour la rédaction d'un traité sur l'harmonisation des lois et des procédures relatives aux brevets, et ont assisté à la Partie I de la Conférence diplomatique sur un traité d'harmonisation, tenue à La Haye en juin 1991. La date de la Partie II de la Conférence diplomatique n'a pas encore été arrêtée, mais la réunion aura lieu après les négociations du GATT sur les *Aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC)*. La Direction générale continue de participer à d'autres activités de l'*OMPI* importantes pour le Canada comme l'aide technique apportée aux pays en voie de développement dans le domaine de la propriété industrielle, et la participation à l'uniformisation des procédures liés aux mémoires électroniques et au traitement des renseignements sur les brevets et les marques de commerce.

En harmonisant ses lois et celles de ses partenaires économiques, la sous-activité de la Propriété intellectuelle contribue à assurer aux Canadiens un marché caractérisé par l'équité et l'efficacité. En outre, en rationalisant la législation au moyen du *projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle*, la sous-activité aidera les entreprises à devenir plus efficaces en éliminant les exigences inutiles et désuètes concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les modifications au *Règlement sur les marques de commerce*, en cours d'élaboration, permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle ainsi que de tenir compte des décisions rendues par les tribunaux.

La sous-activité de la Propriété intellectuelle contribue à la productivité et, par conséquent, à la compétitivité nationale et internationale de l'industrie canadienne par le biais des systèmes de propriété intellectuelle. La sous-activité informe les Canadiens des bénéfices des systèmes de propriété intellectuelle et fournit des renseignements techniques tirés des documents sur la propriété intellectuelle.

La sous-activité publie et distribue une série de brochures qui décrivent brièvement les lois qu'elle administre relativement à la propriété intellectuelle. Elle

répond aussi aux demandes de renseignement qu'elle reçoit au téléphone, par le courrier et en personne.

Grâce à son programme d'éducation du public, la sous-activité fait connaître aux Canadiens les divers systèmes de propriété intellectuelle au Canada et la façon dont ils peuvent avoir accès aux systèmes étrangers. Ce programme est exécuté par le biais de séminaires et de présentations sur des thèmes et des sujets touchant à la propriété intellectuelle dans toutes les régions du pays, de même que par la participation à des expositions et des foires commerciales.

Pour aider la sous-activité dans la distribution de ses publications, l'exécution de son programme d'éducation publique et la diffusion des renseignement sur les techniques et les technologies, la Direction générale continue d'utiliser son réseau d'organisations intermédiaires. Ce réseau comprend des organismes de recherche provinciaux, des centres d'innovation, des universités, des établissements de recherche fédéraux et provinciaux et Industrie, Science et Technologie Canada. Le nombre d'organisations intermédiaires est passé à 69. De plus, trois conseillers en matière de propriété intellectuelle en poste à Montréal, Toronto et Vancouver aident leurs clients à trouver des renseignements dans les régions du Québec, de l'Ontario et du Pacifique. Des plans ont été préparés en vue de l'expansion de ce service pour mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises.

La sous-activité de la Propriété intellectuelle continue d'axer principalement ses opérations sur la prestation d'un service professionnel et opportun à ses clients. Le meilleur moyen d'accroître l'efficacité opérationnelle, et ainsi de réduire la charge de travail et les délais d'exécution, reste toujours l'automatisation. Une fois achevés, les projets d'automatisation des brevets, des marques de commerce ainsi que du droit d'auteur, des dessins industriels et des topographies des circuits intégrés permettront d'offrir des services opportuns de classe mondiale à tous les Canadiens ainsi qu'aux clients de l'étranger.

En 1990-1991, le bureau canadien des brevets (BCB) a reçu l'approbation définitive du Système canadien d'automatisation des brevets pour un coût total estimatif de 76,6 millions de dollars. L'installation d'un système complètement fonctionnel central touchant 10 % du BCB débutera en 1992-1993. Le système central comportera un système électronique de gestion des cas ainsi qu'une recherche de texte complète et un système d'extraction des images qui aura une capacité de traitement en direct représentant environ dix pour cent de la capacité totale planifiée du système. La conversion du fichier de sauvegarde des brevets canadiens pour forme d'images électroniques et de textes sera également entreprise. Tout le système sera mis en oeuvre à compter de 1993-1994 à travers le BCB, et l'accès extérieur pour les usagers à travers le pays devrait débuter en 1994-1995. L'achèvement du projet d'automatisation est prévu pour 1995-1996.

L'automatisation du Bureau des brevets est un projet de traitement électronique des données d'envergure qui se répercutera sur tous les aspects des activités du Bureau, tant la perception des droits, que la consultation de documents de recherche et de données sur l'antériorité, dans le but de favoriser la diffusion des renseignements techniques au niveau régional. Grâce à ce projet, le Canada pourra rester le chef de file sur la scène internationale, ce qui permettra à CSC de continuer à exercer une influence sur l'harmonisation des normes internationales en matière de propriété intellectuelle pour les rendre compatibles avec les intérêts du Canada. Le Bureau des brevets, suite de la modernisation de ses opérations, deviendra un modèle pour les pays en développement, étant donné particulièrement que sa taille et sa nature s'apparentent aux leurs. L'automatisation donnera par conséquent au Canada la possibilité d'influer sur la rédaction de la législation dans les pays en développement, y compris les nouveaux marchés des pays auparavant régis par le Pacte de Varsovie. Pour que son économie puisse survivre, il faut que le Canada ait un avantage sur la communauté économique européenne, du point de vue de la concurrence.

Le Bureau des marques de commerce poursuivra son projet d'automatisation des opérations en mettant au point la phase II. Cette phase permettra au Bureau d'automatiser le traitement et la gestion des marques déposées, d'étendre la fonctionnalité de la phase I à d'autres secteurs d'activité du Bureau, d'intégrer les dessins au texte et de trouver une solution au problème de gestion des dossiers papier, qui a été signalé dans le rapport du vérificateur général.

En outre, le Bureau doit réagir face à l'accroissement du nombre de demandes et de dépôts. Par conséquent, il lui faudra améliorer l'état actuel de l'équipement du greffe des marques de commerce, qui tient actuellement un registre des dossiers sur support papier que le public peut consulter, afin d'en garantir l'intégrité et de protéger les propriétaires ou les déposants de marques de commerce. Le registre sur support papier sera maintenu jusqu'à ce que la conversion au système automatisé soit terminée.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* a reçu la sanction royale en juin 1990. Lorsque le règlement d'application aura été approuvé en 1992, le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels appliquera aussi la nouvelle loi qui conférera aux propriétaires de topographies de circuits intégrés des droits exclusifs pendant dix ans.

Tableau 11: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets

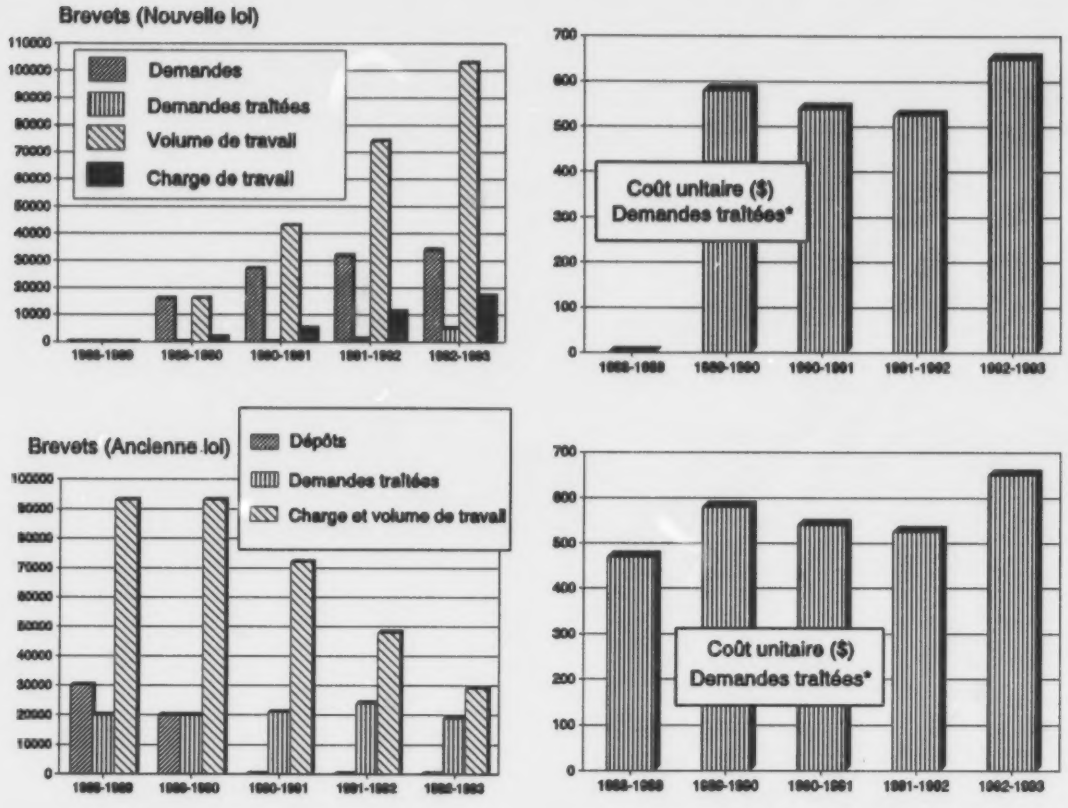

* Le coût par demande de brevet n'englobe pas les frais liés au projet d'automatisation des brevets. En effet, les crédits en cause constituent une affectation non renouvelable pour dépenses en capital, destinée à résoudre plusieurs points épineux liés au programme, en ce qui a trait notamment, mais non exclusivement, aux frais de fonctionnement rattachés au règlement des demandes de brevets. Ces frais de fonctionnement seront amortis sur une période appropriée et le coût par demande en tiendra compte une fois que les opérations du BCB auront été automatisées.

Jusqu'en 1989-1990 et avant l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, le nombre de demandes en suspens (charge de travail) englobait tous les dossiers du Bureau des brevets. Il s'agissait aussi bien des dossiers non encore examinés que des dossiers déjà examinés et approuvés mais non encore délivrés. En vertu de la *«nouvelle loi»*, les demandes sont examinées seulement sur demande expresse, sept ans après le dépôt de ladite demande. Par conséquent, la charge de travail du Bureau des brevets comprendra deux volets, soit les cas relatifs à l'*«ancienne loi»* et les demandes déposées en vertu de la *«nouvelle loi»* et qui ont fait l'objet d'une demande d'examen. En 1991-1992, le nombre de cas relatifs à l'*«ancienne loi»* devrait baisser de 24 000, soit de 70 725 à 46 725, en raison de

l'obtention de ressources supplémentaires qui ont été affectées en vue de réduire la charge de travail du Bureau des brevets ayant trait précisément aux demandes présentées en vertu de l'*«ancienne loi»*. La charge de travail est constituée de tous les cas qui n'ont pas encore été traités, qu'ils aient fait ou non l'objet d'une demande d'examen.

Les demandes présentées en vertu du *Traité de coopération en matière de brevets* (indiqué au tableau ci-dessous) sont incluses dans les chiffres précédents.

Tableau 12: Statistiques sur le Traité de coopération en matière de brevets et transactions effectuées sur les droits de maintien

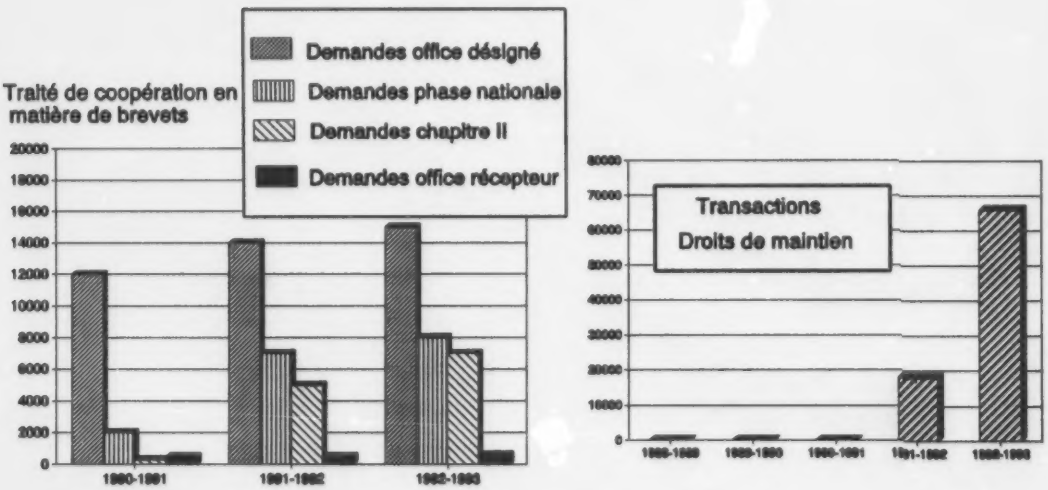

Maintenant que le Canada a ratifié le *Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, les Canadiens peuvent déposer une seule demande dans laquelle ils indiquent plusieurs pays, ce qui leur permet de bénéficier à la fois de recherches et d'examens préliminaires (Chapitre II). De la même manière, les déposants étrangers peuvent faire leurs demandes dans l'un ou l'autre des 49 autres pays qui ont ratifié le Traité et peut désigner le Canada comme l'un des pays où ils demandent la protection conférée par les brevets.

Selon les résultats de la recherche ou de l'examen préliminaire international, le déposant peut alors décider de passer à l'étape nationale et faire traiter sa demande en vertu, au Canada par exemple, de la *Loi sur les brevets*.

Si les clients étrangers, parties au *Traité de coopération en matière de brevets*, se prévalent des dispositions de celui-ci dans une proportion beaucoup plus élevée

que prévu, nombre d'étrangers déposeront leurs demandes au Canada de 20 à 30 mois plus tard qu'en vertu de l'ancienne loi. Par conséquent, la charge de travail du Bureau canadien des brevets sera vraisemblablement retardée d'autant, ce qui entraînera une diminution des activités à ce chapitre. De même, les recettes seront décallées elles aussi, pour la même période. La mise en oeuvre et les procédures financières relatives aux modifications du PCT commenceront le 1er juillet 1992.

La nouvelle loi *(C-22)* prévoit la perception d'une taxe périodique. Ces taxes périodiques intitulées des droits de maintien seront perçues pour tous les dépôts faits en vertu de la "*nouvelle loi*" et pour tous les brevets accordés en vertu de l'"*ancienne loi*" après le 1er octobre 1989.

Tableau 13: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Marques de commerce

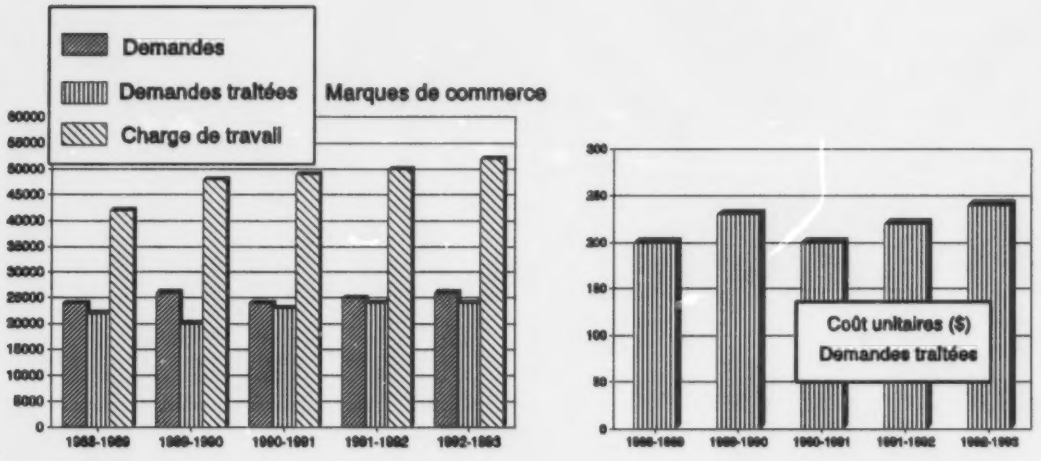

On s'attend à ce que le nombre de demandes d'enregistrement des marques de commerce cesse de diminuer et recommence à augmenter approximativement de 5 % pour s'établir à environ 26 000. La mise en oeuvre de la phase II du projet d'automatisation des marques de commerce devrait avoir des effets positifs sur le nombre de demandes traitées après 1991-1992. Tout comme la phase I du projet a permis au Bureau des marques de commerce d'accroître sa productivité et de faire face à l'augmentation du nombre de dépôts de 10 000 en 1978 à 25 000 en 1991-1992, la phase II permettra elle aussi de faire face à la hausse prévue au cours de la prochaine décennie. Une grande partie du projet porte sur le codage informatique des dossiers des marques de commerce. Grâce à cette procédure, il sera possible de réduire la quantité importante de ressources humaines consacrée actuellement à la gestion des dossiers sur support papier et à la recherche, et dans

certains cas de ramener ces ressources à zéro. Ce changement permettra, une fois la mise en oeuvre terminée, de traiter chaque année 1 500 enregistrements de marques de commerce de plus, ce qui représente annuellement environ 300 000 $ en recettes supplémentaires et une réduction de quelque 10 000 $ en temps supplémentaire.

Tableau 14: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu des lois: Droit d'auteur, Dessins industriels et Topographies de circuits intégrés

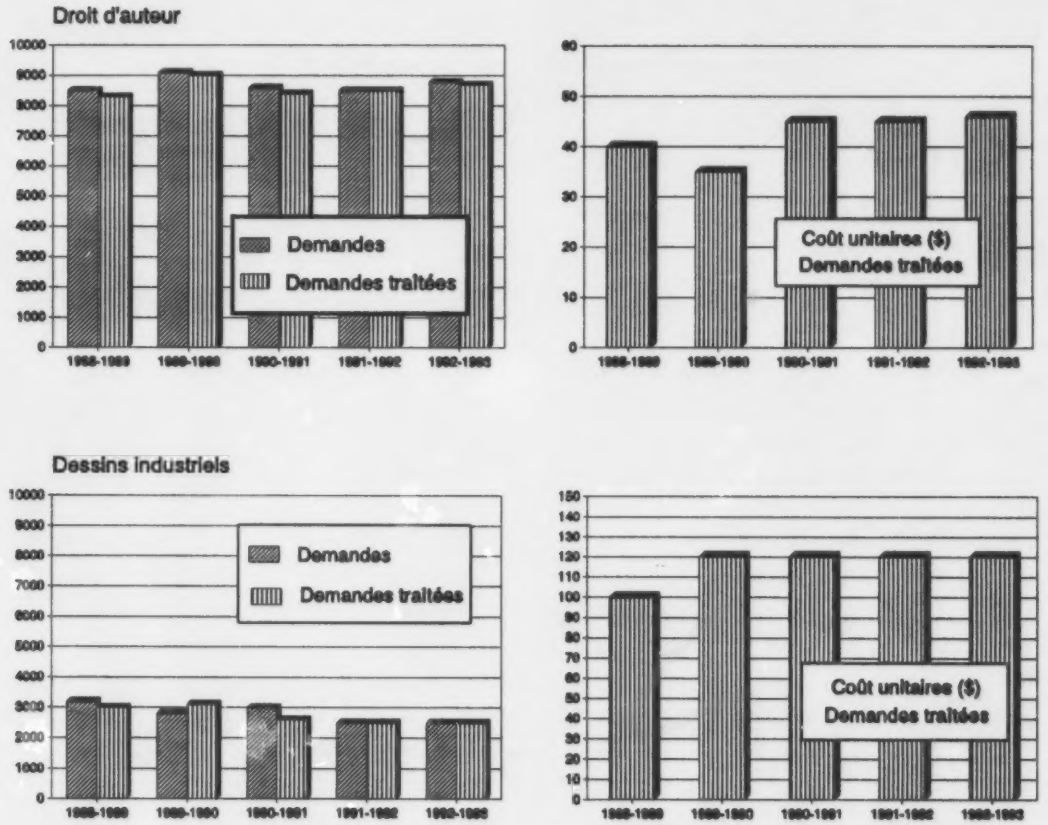

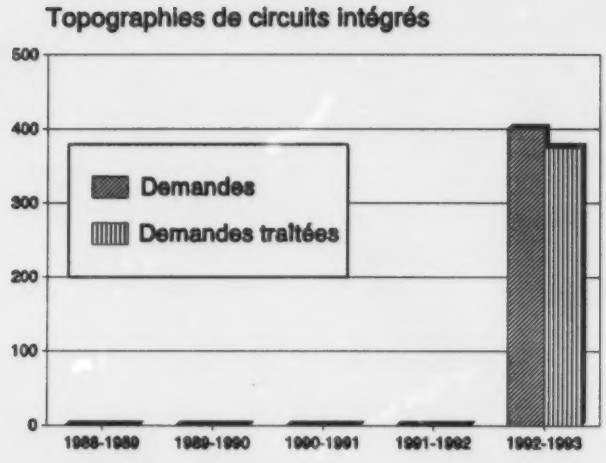

Le nombre de demandes de droit d'auteur présentées a été assez constant depuis un certain nombre d'années et la situation ne devrait pas tellement changer.

Le nombre de demandes de protection pour les dessins industriels devrait rester constant. Une modification mineure au paragraphe 14(1) de la *Loi sur les dessins industriels* dans la *Loi corrective* supprimera l'obligation de faire enregistrer le dessin au cours de l'année qui suit la date de la première publication au Canada, et permettra d'accroître l'efficacité du Bureau; un certain nombre de demandes sont reçues à un ou deux mois de l'expiration de ce délai d'un an et doivent être traitées de façon urgente par le système d'enregistrement.

La *Loi sur les topographies de circuits* intégrés devrait entrer en vigueur en 1992-1993. Selon toute attente, le niveau d'activité relatif au dépôt des demandes devrait être faible, mais il y aura beaucoup de demandes de renseignements concernant ce nouveau type de protection provenant de groupes très spécialisés de fabricants. En outre, des demandes de recherche dans les dossiers des topographies de circuits intégrés seront présentées en vue de l'exploitation des techniques existantes.

Enregistrement des lobbyistes: Cette sous-activité a pour fonction d'enregistrer les lobbyistes rémunérés et de tenir un registre que le public peut consulter.

Les fonctions de la sous-activité comprennent l'établissement et la tenue d'un registre, le traitement de déclarations, la remise de copies et la prestation d'autres services moyennant l'acquittement de droits réglementaires. La sous-activité donne aussi aux lobbyistes potentiels des conseils sur les activités qui peuvent ou non être enregistrées et répond aux demandes de renseignement des fonctionnaires sur les

lobbyistes enregistrés.

La Loi est entrée en vigueur le 30 septembre 1989. Il est prévu qu'après trois ans, un comité parlementaire doit procéder à une étude complète de son administration et de son application.

En 1990-1991, les volumes de travail réels se sont révélés moins grands que prévu, notamment dans le cas des déclarations présentées et du nombre de demandes de renseignement. Cependant, une charge de travail importante s'est ajoutée avec la préparation et la présentation d'exposés en profondeur à des associations professionnelles et à des visiteurs officiels du Parlement britannique et du bureau de comptabilité générale des États-Unis. Pour régler les problèmes des déclarations d'enregistrement incomplètes, il a fallu produire un petit guide sur la façon de remplir les formules.

Il faut continuer de favoriser la conformité volontaire aux dispositions de cette nouvelle loi en présentant des exposés à divers groupes, en distribuant des trousses de renseignement et en fournissant des conseils et de l'aide aux lobbyistes potentiels et aux titulaires de charge publique.

Tableau 15: Statistiques sur les demandes en vertu de la loi: Enregistrement des lobbyistes

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel * 1989-90
Traitement des formulaires	19 000	19 000	15 596	13 003
Rappels	4 200	4 200	2 432	1 933
Demandes de renseignements	1 150	1 150	1 019	673
Rapports	1 200	1 900	1 003	356
Appels, lettres et avis de conformité	900	700	721	452

* Représente six mois d'opérations.

Révision législative: Cette sous-activité a pour objectif d'évaluer la nécessité d'apporter des modifications aux lois, de conseiller le Ministre et d'appuyer le processus parlementaire, afin de favoriser un marché efficace, de maintenir un cadre réglementaire équilibré et de promouvoir et de protéger les intérêts des utilisateurs de la propriété intellectuelle, des consommateurs et des entreprises et d'y contribuer.

Les fonctions sont les suivantes:

1) **Révision, propriété intellectuelle** - il s'agit du principal centre de responsabilité du Ministère pour ce qui concerne l'examen et la réforme de la législation en matière de propriété intellectuelle et les politiques sous-jacentes. Voici certains des secteurs d'activité qui sont actuellement prioritaires: négociations du *GATT/ADPIC*, négociations de l'*Accord de libre-échange nord-américain, projet d'amélioration des lois en matière de propriété intellectuelle, examen du droit d'auteur, licences obligatoires pour les médicaments brevetés et Comité consultatif de la propriété intellectuelle (CCPI).* Une recherche stratégique à caractère économique et juridique est menée pour appuyer les activités prioritaires ainsi qu'en ce qui concerne des questions connexes.

   Les activités d'élaboration de politique et de révision législative doivent en outre tenir compte de la mondialisation croissante des marchés ainsi que de la tendance à l'harmonisation des lois. Par conséquent, à cause des négociations commerciales multilatérales, les lois en matière de propriété intellectuelle continueront d'être une question importante dans le contexte du commerce international. Il est par conséquent nécessaire pour le Canada de maintenir sa participation aux travaux de *l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)*, ainsi qu'aux nécociations du *GATT/ADPIC* et aux négociations *de l'Accord de libre-échange nord-américain.*

2) **Révision, consommation et corporations** - Parmi les domaines prioritaires, à l'heure actuelle, il y a les suivants: révision de la *Loi sur la faillite* et appui à la révision du *Projet de loi C-22* par le Parlement et le sénat sur la modification de la *Loi sur la faillite* et la présentation de la *Loi concernant le recouvrement des créances salariales*; révision de la *Loi sur les sociétés par actions*; préparation de la révision par un comité parlementaire de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*; création d'un processus pour apporter plus rapidement et plus efficacement des modifications non controversées aux lois relevant de CSC; évaluation des responsabilités et les rôles changeants des intervenants les plus importants sur le marché et exploration de solutions innovatrices aux problèmes du marché.

   Des documents de travail ont été préparés et d'autres sont en préparation dans le but de recueillir les commentaires des praticiens et d'autres parties intéressées en prévision de la révision de la *Loi sur les sociétés par actions* en ce qui concerne des domaines tels que les transactions d'initiés, les offres publiques d'achat et les pouvoirs d'enquête du Directeur.

   Les initiatives de la Direction relatives aux lois cadres de CSC ayant trait au marché visent à les moderniser en fonction des forces du marché qui se mondialise, à les harmoniser, le cas échéant, avec les lois des provinces ou

d'autres pays et à clarifier les rôles et responsabilités des participants au marché.

C. Droit et politique de concurrence

Objectif

Maintenir et favoriser la concurrence au sein de l'économie canadienne.

Description

Appliquer la *Loi sur la concurrence* et promouvoir la politique de concurrence en temps qu'élément indispensable dans l'élaboration et la mise en vigueur de la législation, de la réglementation et des politiques économiques; promouvoir un marché concurrentiel et la compréhension par le public du contenu et du champ d'application de la Loi et de l'importance, sur les plans social et économique, d'une politique de concurrence efficace; et représenter les intérêts du Canada en matière de politiques de la concurrence sur la scène internationale.

L'activité comprend les cinq sous-activités suivantes:

Examen des fusionnements: application des dispositions de la Loi qui portent sur les fusionnements.

Restriction de la concurrence: application des dispositions de la Loi en matière civile et criminelle ayant trait aux agissements anticoncurrentiels, à l'exception de celles relatives aux fusionnements, à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales déloyales.

Pratiques commerciales: application des dispositions de la Loi en matière criminelle qui portent sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales.

Économie et affaires réglementées: activités analytiques pour appuyer l'élaboration de dossiers et de politiques aux fins de l'application de la Loi; participation à l'élaboration d'une politique fédérale en matière de législation, de réglementation et d'économie touchant la concurrence; représentation des intérêts du Canada en matière de commerce et de concurrence sur la scène internationale; observations aux offices, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux.

Politique de conformité et coordination de la gestion: initiatives en matière de stratégies de conformité; consultation publique; programmes d'information, y compris des bulletins d'information et des discours; gestion de programmes; services de soutien centraux pour les finances, le personnel, la gestion de l'information et l'administration.

Quatre-vingt-un pour cent des employés de l'activité travaillent au siège social. L'activité compte 11 bureaux principalement responsables des Pratiques commerciales et répartis dans l'ensemble du Canada où sont affectés plus de 70 % des employés de cette sous-activité.

Sommaire des ressources

L'activité compte pour environ 12 % du budget de 1992-1993 du Ministère. Les dépenses en personnel sont le poste de dépense le plus important, représentant 73 % du budget total de l'activité.

Tableau 16: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991*		Réel 1989-1990*	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Examen des fusionnements	3 293	38	3 917	35	3 032	35	3 980	46
Restriction de la concurrence	6 415	78	5 908	75	5 930	73	5 727	72
Pratiques commerciales	3 965	65	4 362	69	4 809	67	4 788	70
Économie et affaires réglementées	2 275	28	2 406	31	2 100	28	1 803	29
Politique de conformité et coordination de la gestion	5 825	53	7 995	51	4 946	56	5 035	57
	21 773	262	24 588	261	20 817	259	21 333	274
Recettes portées au crédit du Trésor **	1 000		5 800		4 212		1 126	

* Les données ont été remaniées en fonction de la réorganisation interne de l'activité.

** Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignements supplémentaires, page 2-80.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont inférieurs de 2,8 millions de dollars et supérieurs d'une année-personne aux dépenses prévues pour 1991-1992, au titre de la mise en oeuvre de systèmes automatisés complets (COMPASS) et des frais juridiques liés à l'administration et à l'application de la *Loi sur la concurrence*. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-9.

Les dépenses de fonctionnement les plus élevées de l'activité, outre les dépenses en personnel, sont les frais juridiques et les honoraires rattachés aux contrats de louage de services d'experts de l'industrie, du milieu universitaire et autres. Cela témoigne de la complexité et du volume croissants des causes et des situations qui doivent être évaluées dans des délais très courts, en particulier aux termes des dispositions de la Loi relatives aux fusionnements et aux autres pratiques examinables.

Données de base

Le chef de l'activité est le Directeur des enquêtes et recherches (le Directeur), à qui il incombe, en vertu de la loi, d'appliquer et de faire respecter la *Loi sur la concurrence*. Le Directeur relève du Parlement par l'entremise du Ministre pour ce qui est de l'application et de l'exécution de la Loi, et de la Sous-ministre en ce qui concerne les questions de politique de concurrence qui ne se rapportent pas à la Loi et qui ont trait à l'administration des ressources de l'activité.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les résultats de l'activité se divisent en trois catégories:

- l'application et l'administration de la *Loi sur la concurrence*;
- toute autre fonction ou responsabilité qui a été ou qui pourrait être confiée à l'activité, conformément à son mandat général;
- les fonctions et responsabilités générales en tant qu'élément de la fonction publique.

Un élément commun se retrouve dans tous ces résultats, c'est-à-dire la nécessité de répondre aux demandes de services de diverses clientèles de l'activité. Nombre de ces demandes proviennent du monde des affaires, d'avocats, de consommateurs et d'universitaires. Il s'agit notamment de plaintes selon lesquelles la Loi aurait pu être violée, de demandes de certificats de décision préalable (CDP) relativement aux projets de fusionnement, de même que des demandes d'avis consultatifs, de renseignements d'ordre général ou particulier et d'exposés de nature éducative. L'activité répond à toutes ces demandes de services d'une manière qui convient à leur nature et aux circonstances. Se rattache à la prestation de ces services l'application des dispositions relatives au préavis obligatoire dans les cas de fusionnements.

Tableau 17: Demandes de services - Sommaire de l'activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Plaintes	16 200	15 650	15 644	15 439	13 846
Fusionnements					
- Certificats de décision préalable	85	88	87	87	70
- Préavis	85	80	75	110	92
Demandes d'avis consultatifs	1 330	1 330	1 322	1 560	1 540
Demandes de renseignements	29 600	29 000	28 913	25 500	26 224
Demandes - Éducation et médias	650	653	580	725	739
	47 950	46 801	46 621	43 421	42 511

Les questions à régler en vertu de toutes les dispositions de la *Loi sur la concurrence* sont devenues beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient lorsque celle-ci a été adoptée en juin 1986. En vertu de la Loi, l'examen des propositions de fusionnement et la présentation d'une demande au Tribunal de la concurrence, lorsque la chose est justifiée, pour toutes les questions examinables sont maintenant prévus. Pour administrer ces dispositions en plus des activités courantes relatives aux dispositions pénales de la Loi, il a fallu procéder à une réaffectation importante du temps du personnel. L'expérience a montré que les questions examinables nécessitent un examen et une analyse en profondeur, y compris le recours à des experts de l'industrie. En outre, les diverses contestations de nombreuses dispositions de la Loi en vertu de la Constitution et de la Charte sont venues compliquer tous les examens.

La tendance passée indique que le nombre de plaintes croît chaque fois qu'il se produit un changement important dans l'économie. Il est impossible de déterminer si cette croissance découle directement de la sensibilisation accrue du public aux lois ou d'une augmentation présumée de l'activité criminelle ou des agissements anticoncurrentiels.

La politique de concurrence est un élément clé de la politique macro-économique du gouvernement. Conséquemment, une plus grande sophistification de l'analyse de l'éxécution de la loi, la communication de renseignements au public et la participation à l'établissement de la politique gouvernementale dans des domaines connexes s'imposent davantage.

Les trois éléments fondamentaux de la *Loi sur la concurrence* sont les suivants:

- activité d'examen et d'application des dispositions pénales régissant les cas d'infractions liées à la concurrence, allant des complots aux pratiques commerciales déloyales;

- activité d'examen et d'application des dispositions non pénales concernant les effets des fusionnements sur la concurrence, y compris les fusionnements d'envergure qui nécessitent la signification préalable d'un avis, et concernant aussi les affaires examinables comme l'abus de position dominante, le refus de vendre et les ventes liées;

- observations aux offices, commissions et autres tribunaux fédéraux et provinciaux dont relèvent des activités réglementaires et qui assument des responsabilités en vertu de loi ayant trait à la production, à la prestation, à l'acquisition ou à la distribution d'articles ou de services.

Des statistiques sur chacune des sous-activités figurent dans la section suivante.

Examen des fusionnements

La sous-activité de l'Examen des fusionnements est responsable de l'examen de toutes les transactions de fusionnement proposées au Canada. Elle administre les dispositions relatives à l'obligation de donner un avis préalable du fusionnement, en vertu desquelles les parties à une transaction qui dépasse des seuils établis sont tenus de fournir des renseignements précis au Directeur. En outre, il incombe à la sous-activité d'administrer la délivrance des certificats de décision préalable qui libèrent les parties à un projet de fusionnement de l'obligation de donner un avis préalable, et leur garantit que, compte tenu des renseignements fournis au Directeur, celui-ci ne s'opposera pas à la transaction.

Des données relatives à tous les aspects des dispositions de la Loi régissant les fusionnements se trouvent au tableau 18.

Tableau 18: Examen des fusionnements

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Fusionnements au Canada *	1 000	1 125	1 125	1 180	1 053
Examens des fusionnements commencés	200	195	193	219	191
Examens terminés:					
- incluant les certificats de décision préalable	80	80	69	72	59
- ne soulevant aucun problème	103	101	101	132	107
- avec surveillance seulement	11	9	9	13	10
- restructuration postérieure à la réalisation	1	1	1	1	3
- restructuration préalable à la réalisation	2	1	1	-	1
- classés par suite d'ordonnance par consentement	3	1	-	3	-
- abandon des transactions	2	2	2	2	2
	202	195	183	223	182
Examens en cours à la fin de l'exercice	36	38	39	31	34
Demandes au Tribunal	3	3	2	2	2
Classées (pendant l'exercice) **	3	2	-	3	2
En cours (à la fin de l'exercice)	4	4	3	1	2

* Les données ont été établies à partir de rapports publiés sur les acquisitions - elles ne comprennent pas les projets de transactions et s'appliquent aux années civiles.

** Les affaires sont comptées en fonction des examens terminés.

Comme l'indique ce tableau, il y a eu stabilisation du nombre d'examens de fusionnement, après la vague de 1989-1990. Cependant, l'ampleur et la complexité des fusionnements et, par conséquent, le coût en ressources des analyses croissent dans l'ensemble à mesure que la mondialisation des marchés se poursuit. Les connaissances et l'expérience du personnel ne peuvent être appliqués que dans les secteurs industriels ou de récents examens ont eu lieu. Dans de nombreux cas, un projet de fusionnement vise une industrie par rapport à laquelle l'activité ne possède pas d'expérience ou en possède très peu; En conséquence, il faut retenir les services d'experts de l'extérieur.

Les projections pour 1992-1993 laissent entrevoir une légère augmentation par rapport à 1991-1992, en raison du réaménagement des ressources de l'activité au

milieu de 1991. Chaque fusionnement signalé est évalué rapidement, en fonction des renseignements accessibles au public et des connaissances du personnel de l'activité, de l'expérience et des connaissances spécialisées récentes en vue de déterminer si la transaction semble poser des problèmes du point de vue de la concurrence. Lorsqu'il semble y avoir une diminution importante de la concurrence, un examen plus approfondi peut mener à une demande au Tribunal de trancher la question. Récemment, des demandes ont été adressées au Tribunal dans le cas du journal de Southam et dans le cas Rothesay/Orenco, qui sont tous les deux contestés. De plus, les contestations sur l'autorité et la composition du Tribunal se sont poursuivies. Les questions soulevées par les projets de fusionnement peuvent aussi être réglées au moyen de discussions entre les parties et l'activité, plutôt qu'en ayant recours au Tribunal. Pour ce faire, il a fallu axer en permanence les efforts sur la diffusion de l'information au public, afin que les secteurs touchés du marché connaissent et comprennent les raisons pour lesquelles ces questions ont été réglées à l'interne.

Restriction de la concurrence

Il incombe à la sous-activité d'administrer et d'appliquer les dipositions pénales de la *Loi* et celles qui touchent les affaires examinables, à l'exclusion de l'examen des fusionnements, de la publicité trompeuse et des pratiques commerciales déloyales. Sont cependant inclus dans les tâches de cette sous-activité les examens dans tous les secteurs de l'économie liés à des infractions telles que le complot et le truquage des offres et les affaires examinables telles que l'abus de position dominante et le refus de vendre.

Le tableau 19 présente des données concernant la sous-activité de la Restriction de la concurrence.

Tableau 19: Restriction de la concurrence: Pratiques criminelles et examinables

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Plaintes	1 200	1 150	1 127	988	820
Examens préliminaires commencés	143	151	152	191	168
Examens terminés	135	135	127	152	154
Enquêtes officielles commencées	11	11	12	17	16
Enquêtes officielles terminées	12	12	12	11	47
Renvois au Procureur général	5	6	4	7	18
Poursuites intentées *	-	-	4	11	7
Cas terminés *	-	-	5	16	23
Condamnations	-	-	2	6	15
Ordonnances d'interdiction	-	-	2	3	1
Non-condamnations	-	-	1	7	7
Demandes au Tribunal	1	2	2	2	1

* Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Selon les projections, les résultats dans le secteur de la restriction de la concurrence devraient se maintenir aux niveaux actuels, tandis que le nombre de plaintes devrait augmenter suivant les tendances antérieures. Toutefois, l'issue des poursuites judiciaires en cours pourrait faire varier les prévisions. La décision rendue en 1990 par le Tribunal de la concurrence dans l'affaire NutraSweet (première cause tombant sous le coup de la disposition sur l'abus de position dominante de la *Loi sur la concurrence*) ainsi que les décisions Chrysler et Xerox (refus de vendre), ont depuis été interjetées en appel. Au début de 1991, une demande a été adressée au Tribunal relativement aux services de ramassage des déchets commerciaux par Laidlaw Waste Systems Ltd., sur l'île de Vancouver.

Malgré les contestations juridiques, les activités relatives aux dispositions pénales continuent d'avoir du succès. Vers la fin de 1990, quatre minoteries se sont vues imposer des amendes totalisant plus de 3 millions de dollars dans des cas de trucage des offres. En septembre 1991, quatre grands distributeurs de gaz comprimés et deux personnes ont été condamnés à verser une somme de 5,95 millions de dollars en vertu des dispositions de la Loi sur les complots.

Cependant, le nombre croissant de plaintes et les retards attribuables aux contestations judiciaires, conjugués au niveau de ressources actuel, créent un arriéré à l'étape de l'examen ou du tribunal et, par la suite, une réduction du nombre d'affaires réglées.

Pratiques commerciales

La sous-activité des Pratiques commerciales s'occupe de l'administration et de l'application des dispositions de la Loi concernant la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales. Il s'agit de dispositions pénales qui s'appliquent à tous les secteurs industriels au Canada. La sous-activité fonctionne de façon décentralisée et a récemment examiné son mandat et sa structure organisationnelle. Un plan d'action visant à améliorer l'exécution des programmes devrait être terminé en juin 1992.

Le tableau 20 présente des données relatives aux dispositions pénales qui ont trait aux pratiques commerciales.

Tableau 20: Pratiques commerciales

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Plaintes autre que sur la Loi sur la concurrence	800	800	681	1 003	983
Plaintes se rapportant à la publicité trompeuse	14 500	14 000	13 745	13 448	12 043
Examens terminés					
Examens	700	700	738	848	1 049
Contacts d'information	1 100	1 250	1 324	1 310	1 325
	1 800	1 950	2 062	2 158	2 374
Enquêtes officielles commencées	85	90	90	100	90
Enquêtes officielles terminées	85	95	109	84	80
Renvois au Procureur général	80	80	90	56	75
Poursuites intentées *	-	-	86	84	110
Cas terminés: *	-	-	88	76	125
Condamnations	-	-	54	49	77
Ordonnances d'interdiction	-	-	33	5	3
Non-condamnations	-	-	1	22	45

* Prévisions non fournies, car l'activité ne peut pas contrôler les procédures.

Au cours des dernières années, la sous-activité a mis en oeuvre un certain nombre de stratégies de conformité pour faire face à la hausse constante du nombre de plaintes et de demandes de renseignements. Dans la mesure du possible, il est répondu aux demandes de renseignements au moyen de documents d'information générale; les grandes questions de fond sont traitées publiquement dans le Bulletin de la publicité trompeuse publié chaque trimestre. Il existe un système précis de priorités pour le traitement des plaintes: les questions et les plaintes les plus graves qui ont des répercussions régionales ou nationales donnent lieu à des enquêtes. Les affaires moins importantes qui ne semblent pas avoir faussé la concurrence sur le marché sont réglées au moyen de contacts d'information avec les entreprises concernées. Ces initiatives, qui visent à réduire le coût d'application de la loi, ont entraîné une diminution du nombre d'enquêtes effectuées.

Les affaires relatives aux dispositions sur la publicité trompeuse et les pratiques commerciales déloyales deviennent de plus en plus complexes. En conséquence, le temps moyen nécessaire pour mener un examen à terme augmente. Cette complexité accrue nécessite un recours plus fréquent à des services juridiques et (lorsque le procureur général ne peut offrir ces services) des honoraires plus élevés pour obtenir les services d'avocats de l'extérieur. En outre, il est toujours nécessaire de recourir à des experts qui fournissent analyses et conseils, surtout dans le cas des plaintes touchant à l'environnement.

À la fin de 1990, un groupe de travail a été mis sur pied pour présenter des recommandations sur la réforme des dispositions de la *Loi sur la concurrence* touchant à la publicité trompeuse. Le groupe de travail a présenté un rapport au Directeur au début de 1991 et ses recommandations sont présentement à l'étude.

Économie et affaires réglementées

Le principal centre d'intérêt de la sous-activité est la promotion et l'élaboration de la politique économique en ce qu'elle a trait à la loi en matière de concurrence et à la liaison, à l'échelle internationale, avec d'autres autorités dans le domaine de la concurrence. La sous-activité est également le point central des interventions pour les autorités fédérales et provinciales de réglementation, et qui offre une gamme de possibilités allant de la présentation d'arguments écrits à la pleine participation aux poursuites.

Au cours de la prochaine décennie, l'alignement des politiques du marché canadien en fonction des orientations internationales constituera une question clé. Par conséquent, l'activité dirige un projet ministériel de trois ans qui en est à sa deuxième année et étudie des questions telles que l'harmonisation des politiques économiques en vue de réduire ou d'éliminer les obstacles intérieurs et internationaux au commerce, les occasions pour le Canada de participer à l'élaboration de règles internationales (comme celles qui sont établies dans le cadre de *l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* ainsi que de *l'Accord de*

libre-échange Canada-États-Unis), et enfin l'harmonisation des normes nationales et internationales.

La promotion de la compétitivité des industries canadiennes sur les marchés internationaux occupe une place de plus en plus importante dans le programme économique national. Pour atteindre cet objectif, il faudra maintenir une forte concurrence sur le marché intérieur. Pour favoriser la concurrence et la compétitivité de l'économie canadienne, il faut en outre coordonner avec soin la politique de concurrence et les autres politiques du gouvernement qui influent sur la dynamique du marché. En conséquence, l'activité est de plus en plus appelée à participer à la mise au point d'une vaste gamme de politiques et de lois cadres connexes du gouvernement.

Récemment, l'activité a fourni des renseignements en vue de l'établissement d'une politique gouvernementale dans des domaines aussi différents que l'unité nationale et l'intégration économique canadienne, l'étude Porter sur la compétitivité du Canada; les questions de concurrence dans le domaine de la propriété intellectuelle et en relation avec Europe 1992.

Les interventions de la sous-activité ont été constantes depuis l'adoption de la Loi en 1986, bien qu'elles aient été moins nombreuses qu'au cours de la période antérieure à la nouvelle loi. Cette baisse était nécessaire pour que la sous-activité dispose de ressources suffisantes en vue de l'application d'autres dispositions de la Loi. Les possibilités d'intervention sont choisies de façon que l'accent soit mis sur les questions qui risquent d'avoir les effets négatifs les plus considérables sur la concurrence pour rentabiliser au maximum les ressources consacrées à cette sous-activité. Au cours de l'année financière 1991-1992, des travaux seront effectués dans des domaines tels que les offices de commercialisation, les télécommunications et les services publics.

Le tableau 21 présente des données relatives au pouvoir d'intervention conféré par la Loi.

Tableau 21: Interventions réglementaires

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Examens commencés	20	17	17	15	23
Représentations faites aux:					
Commissions et organismes fédéraux	5	4	6	5	6
Commissions et organismes provinciaux	2	3	3	5	3

Le dernier volet du mandat de l'Économie et des affaires réglementées consiste à représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale. Au cours des dernières années, les aspects internationaux du commerce ont pris beaucoup d'ampleur. Le Canada doit viser l'harmonisation des lois antitrust et l'application d'une méthode coopérative pour établir des ententes et des conventions internationales.

La sous-activité Économie et affaires réglementées établit et entretient des relations internationales. Le Directeur participe à des réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, outre la participation à toutes les activités du Comité du droit et de la politique de concurrence, oeuvre au sein de groupes de travail sur le commerce international, la déréglementation, la coopération internationale et la propriété intellectuelle. Le Directeur est membre du bureau de direction du comité plénier. Les échanges d'information sont nombreux et de l'aide est apportée à des pays moins développés.

Après avoir terminé au printemps de 1991 un rapport sur les effets d'Europe 1992 sur la politique de concurrence, la sous-activité doit continuer de suivre les développements à ce sujet.

De plus, la sous-activité représente le Canada aux réunions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts sur les pratiques commerciales restrictives de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Un programme de réunions bilatérales avec des responsables des organismes antitrust des États-Unis a débuté en 1990. Ces réunions ont pour objet d'améliorer la coopération au niveau de l'application et des initiatives stratégiques, ainsi que de faciliter le libre échange d'information nécessaire à la mise en oeuvre efficace de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis* et à l'harmonisation des activités internationales en matière d'application. Des réunions avec des représentants du Mexique et des États-Unis ont aussi eu lieu durant l'année pour discuter des questions liées à la politique de concurrence et au processus d'examen des fusionnements.

La sous-activité continuera d'appuyer les activités gouvernementales relatives au développement de *l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, en particulier de l'article 1907 concernant le remplacement des mesures antibradage par une politique de concurrence.

Politique de conformité et coordination de la gestion

Cette sous-activité remplit un large éventail de fonctions essentielles à l'atteinte des objectifs de l'activité et nécessaires à la gestion efficace du programme.

Une tâche importante de la sous-activité Politique de conformité et coordination de la gestion consiste fondamentalement à sensibiliser le public. Il importe que les intervenants du marché comprennent le pourquoi des décisions prises pour favoriser la concurrence, et qu'ils comprennent aussi les effets de la législation sur leurs propres intérêts.

Une vaste gamme d'activités sont en cours ou prévues dans ce sens. Un Bulletin d'information intitulé Aperçu général de la *Loi sur la concurrence* a été publié à la fin de 1990 afin de donner un simple aperçu des principales dispositions de la Loi. En avril 1991, l'activité a aussi publié Lignes directrices sur l'application de la Loi, un document détaillé énonçant les lignes directrices pour l'application des dispositions relatives aux fusionnements qui donnent une vue d'ensemble sur la façon dont ces dispositions de la Loi sont administrées et le genre d'informations qui seront nécessaires pour que l'activité puisse évaluer les répercussions possibles, sur la concurrence, des transactions visant le fusionnement.

Vers le milieu de 1990, des ébauches de lignes directrices sur la discrimination par les prix et la pratique du prix d'éviction ont été distribuées à des auditoires choisis pour qu'ils les examinent et les commentent. Ces sujets ont été choisis parce qu'ils font le plus souvent l'objet de demandes de renseignements du public et qu'ils permettront le mieux de l'informer. Une version révisée des lignes directrices pour l'application des dispositions relatives à la pratique du prix d'éviction a été distribuée en septembre 1991 et la consultation a commencé à ce sujet. Des consultations sur les lignes directrices pour l'application des dispositions relatives à la discrimination par les prix auront lieu à la fin de 1991. Ces deux documents seront publiés au début de 1992. Enfin, l'activité a produit une version révisée des lignes directrices sur la publicité trompeuse, qui avaient d'abord été publiées en 1983.

Pour mieux sensibiliser le public à la loi, l'activité continuera si possible d'accepter les invitations à des conférences qui permettent au Directeur lui-même ou à un cadre supérieur de commenter une vaste gamme de questions sur la concurrence.

Le tableau 22 présente des données sur les principales activités d'information du public.

Tableau 22: Principales activités d'information du public

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990	Réel 1988-1989
Discours publiés	7	5	3	10	14
Bulletins d'information	2	2	3	1	2
Bulletins de la publicité trompeuse	4	4	3	4	4

En plus des diverses activités déjà mentionnées, l'activité remplit des fonctions comme élément d'un ministère fédéral. Elle répond aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, dont le volume annuel est passé de 9 en 1987-1988 à 28 en 1990-1991.

Un secteur hautement prioritaire pour l'activité est le perfectionnement du personnel. À l'automne de 1990, un programme de formation de 45 heures sur l'organisation industrielle a été offert au personnel. Parmi les participants, on comptait des employés qui avaient une formation dans d'autres disciplines et des économistes qui voulaient mettre à jour leurs connaissances et leurs compétences. De plus, suite au succès du cours de formation sur les enquêtes en 1990, d'autres cours sur les techniques d'entrevue ont été offerts. L'activité continuera de concentrer ses efforts de recrutement en fonction des engagements du gouvernement en matière d'action positive. D'importants progrès ont été accomplis au cours des dernières années pour accroître la participation des francophones et des femmes. De plus, les responsables de l'activité ont aussi préparé une politique sur l'égalité des sexes en réponse au rapport préparé par le Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la Fonction publique, "Au delà des apparences". Son objectif est de faciliter l'intégration des femmes dans le milieu de travail.

La première phase du projet COMPASS sera terminée à la fin de 1991-1992. Les systèmes COMPASS sont conçus pour appuyer les poursuites, l'analyse des données et des documents, les communications internes et externes et la bureautique.

L'activité a terminé l'étude complète de ses besoins en ressources et un plan d'entreprise quinquennal de façon à assurer que ses ressources limitées soient réparties aussi efficacement que possible. Les ressources ont ainsi été redistribuées aux sous-activités en fonction des proprités du plan d'entreprise. En outre, on a commencé à l'automne de 1991 la réorganisation de la sous-activité de la Restriction de la concurrence en la divisant en directions des affaires criminelles et

des affaires civiles pour mettre l'accent sur l'expertise en matière de procédures dans les affaires criminelles et examinables (civiles).

L'élaboration des systèmes et des procédures de gestion interne se poursuivra afin de garantir un niveau efficace de responsabilité et d'imputabilité dans l'ensemble de l'activité.

Amendes/Effets dissuasifs

Une poursuite réussie vaut non seulement par la sentence prononcée à l'encontre d'un contrevenant particulier, mais encore par son effet dissuasif en général, sur l'ensemble du marché. La mesure de ce moyen de dissuasion est le niveau moyen des amendes imposées par les tribunaux.

Tableau 23: Résultats des poursuites judiciaires - Total de l'activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel *		
			1990-1991	1989-1990	1988-1989
Nombre total de condamnations	**	**	71	55	92
Montant des amendes perçues (en milliers de dollars)	2 000	6 000 ***	4 696	1 823	3 842
Amendes moyennes (en milliers de dollars)	**	**	66.1	33.1	41.8

* Les données ne comprennent pas les affaires portées en appel.
** Prévisions non fournies, car l'activité ne peut contrôler les procédures.
*** Comprend des amendes de 5,8 millions de dollars imposées par la Cour de l'Ontario en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au complot.

Nota: Les amendes portées au crédit du Trésor figurant au tableau 33 (page 2-80) et le montant total des amendes perçues ne sont pas identiques parce que ces dernières ne sont pas nécessairement payées au cours de l'exercice où elles sont imposées. Il est à remarquer que la complexité des affaires a crû et que les ressources ont diminué, qu'un nombre moins élevé de poursuites ont été intentées, qu'il y a eu un plus grand nombre de contestations judiciaires et que le nombre annuel des convictions a diminué de façon générale.

Par suite des modifications apportées à la loi en 1986, le niveau des amendes maximales a été porté à 10 millions de dollars dans les cas de complot, et l'activité a cherché elle-même, par l'entremise de présentations exhaustives antérieures à la détermination de la peine, à hausser la moyenne des amendes imposées par les tribunaux. Il vaut toutefois la peine de noter que l'augmentation sensible enregistrée certaines années était en grande partie attribuable à deux cas résolus en

vertu des dispositions relatives aux complots et au truquage des offres, aux termes desquelles les amendes les plus considérables peuvent être infligées.

De plus, l'activité s'efforce de mettre au point un certain nombre de mesures de recouvrement des coûts pour la prochaine année. Un élément important du processus sera la consultation des personnes directement touchées par les droits.

Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devraient consulter la Partie III du Budget des dépenses de 1990-1991 où sont exposés en détail les fonctions, les responsabilités et les éléments de travail de l'activité. Ils y trouveront également une description du processus opérationnel des diverses sous-activités.

Les détails sur les affaires terminées et autres renseignements relatifs à l'application et à l'exécution de la *Loi* se trouvent dans le Rapport annuel du Directeur des enquêtes et recherches, qui est déposé à la Chambre par le Ministre, ainsi que dans la publication trimestrielle intitulée Bulletin de la publicité trompeuse. D'autres renseignements pertinents sont disponibles dans les bulletins d'information publiés par le Directeur.

D. Administration

Objectif

Assurer la gestion et l'orientation stratégique du Ministère; appuyer le perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation et assurer les services administratifs centraux et certains services communs au Ministère et aux autres organismes qui en relèvent; remplir les fonctions de registraire général du Canada et permettre au sous-registraire général adjoint d'appliquer le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique.

Description

Outre qu'elles fournissent des services au Ministère, les organisations qui font partie de l'activité de l'Administration donnent des avis et des conseils et assurent des services de soutien aux organismes qui font partie du portefeuille du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

L'activité de l'Administration se compose de quatre sous-activités:

Gestion du Programme: comprend le Cabinet du Ministre et celui du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques. Les services de soutien du Secrétariat du ministère comprennent les services de correspondance ministérielle, des relations parlementaires et de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels.*

Bureau de la politique ministérielle et planification stratégique: comprend la Direction générale du personnel, la Direction de la planification stratégique et des services ministériels, la Direction des communications, la vérification interne et la Direction des services de planification et de gestion. Il lui incombe de conseiller le Ministère en ce qui concerne ses objectifs, son orientation et ses priorités stratégiques, d'analyser la situation économique aux niveaux national et international ainsi que le marché canadien, d'assurer les relations fédérales-provinciales, de veiller à ce qu'un processus de planification stratégique intégré et efficace soit en place et à ce qu'un plan stratégique soit établi pour le Ministère. Il est en outre chargé de voir à ce que les politiques soient établies de façon cohérente et uniforme au Ministère. Il donne des conseils en matière de gestion des ressources humaines et assure la planification et le perfectionnement du personnel. Le Bureau fournit également des services au Ministère en matière de communication, de vérification interne et d'évaluation de programme, ainsi qu'en matière de personnel, comme la dotation, la classification, la rémunération, l'orientation professionnelle, la formation et le perfectionnement, les relations de travail et les systèmes d'information sur le personnel et les affectations ministérielles, l'analyse des ressources humaines et le suivi. Il lui revient en outre

d'appuyer les initiatives du gouvernement dans les domaines des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi.

Direction générale des finances et de l'administration: assure, coordonne et offre des services ayant trait aux finances, à l'administration et à la politique informatique, dont la coordination de la planification, du contrôle et de l'analyse financiers et opérationnels. La Direction générale est aussi chargée de fournir des services d'archives et de bibliothèque, de gérer les fonds d'information documentaire et, au nom du Ministre qui est aussi registraire général du Canada, d'exercer des responsabilités définies dans le Règlement sur les documents officiels pris en vertu de la *Loi sur les fonctionnaires publics*, de la *Loi sur les sceaux* et d'autres lois.

Sous-registraire général adjoint: applique le Code du Premier ministre régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant aux titulaires d'une charge publique. Le sous-registraire général adjoint donne en outre des conseils sur les questions de conflits d'intérêts chaque fois que des ministères, des organismes, d'autres gouvernements ou des particuliers le consultent.

Sommaire des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 18 % du budget du Ministère pour 1992-1993. Les dépenses en personnel et les services professionnels et spéciaux sont les deux postes de dépense les plus importants et représentent respectivement 60 % et 17 % du budget total de l'activité.

Tableau 24: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991		Réel 1989-1990	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 791	48	3 216	48	3 107	48	2 800	47
Politique ministérielle et planification stratégique	10 045	138	10 264	139	10 388	137	9 855	140
Finances et administration	18 998	181	12 454	172	13 105	168	12 516	169
Sous-registraire général adjoint	1 758	20	1 713	20	1 847	19	1 318	18
Comité de réexamen du service postal	-	-	-	-	636	8	2 488	22
	33 592	387	27 647	379	29 083	380	28 977	396
Recettes portées au crédit du Trésor *	60		120		1 512		2 899	

* Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section III, Renseignments supplémentaires, page 2-80.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont supérieurs de 5,9 millions de dollars et de 8 années-personnes aux dépenses prévues pour 1991-1992. L'augmentation nette des dépenses est due à diverses initiatives ministérielles ayant trait à des projets en matière d informatique, de formation et de perfectionnement, de services généraux et de remplacement d'immobilisations. Voir également la section I, Aperçu du Programme, page 2-9.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'année financière 1991-1992 était la première année de la mise en oeuvre d'un plan à moyen terme d'investissement dans la technologie informatique en vue d'améliorer l'exécution du programme. Les quatre grands objectifs de cette stratégie sont les suivants:

- Poursuivre l'automatisation des opérations du programme afin de favoriser l'atteinte des buts et objectifs de celui-ci.

- Moderniser les instruments de travail personnels des employés de manière à accroître leur capacité d'accéder aux renseignements et d'utiliser ceux-ci de façon productive et leur permettre de mettre leurs connaissances en pratique dans un environnement moderne.

- Gérer l'information et appliquer les techniques pour le plus grand avantage du Ministère sur le plan stratégique et de manière à contribuer à la mission du Ministère.

- Assurer une connectivité appropriée.

En 1991-1992, la Direction générale des finances et de l'administration a continué de mettre l'accent sur l'automatisation des fonctions des services communs dans le but d'accroître l'efficacité des opérations internes, de fournir en temps plus opportun des renseignements sur le Ministère et de faciliter l'interaction directe entre les clients et les fournisseurs d'information et de services. En plus de permettre un accès plus décentralisé aux systèmes financiers et de gestion du matériel à l'appui d'une plus grande délégation du pouvoir et de l'autorité au personnel d'exploitation, la Direction a commencé la mise en oeuvre d'un système d'automatisation de la bibliothèque pour donner au public un accès direct aux sources de renseignement de la bibliothèque.

Pour ce qui est des accomplissements de 1991-1992, la Direction générale des finances et de l'administration a coordonné la mise au point de la stratégie globale du Ministère sur les dépenses en capital et l'informatique à CSC, tandis que la Direction des finances a préparé un modèle d'établissement des coûts s'inscrivant dans le cadre de sa politique ministérielle d'établissement des coûts; cette politique

a pour objet de faciliter la mise en oeuvre de l'initiative du gouvernement concernant la tarification des services.

Le Bureau des services ministériels et de la planification stratégique a joué un rôle important dans la formulation de la politique du Ministère. En collaboration avec d'autres secteurs de CSC, le Bureau est devenu le centre d'identification des événements nouveaux dans l'environnement socio-économique et de liaison avec d'autres secteurs du gouvernement responsables d'initiatives importantes en matière de politique. Le Bureau a fourni des renseignements et des analyses aux cadres supérieurs du Ministère et a coordonné la participation du CSC aux travaux d'autres ministères, entre autres en 1991-1992, au plan vert fédéral, à la mise en oeuvre de la TPS, aux négociations commerciales et au plan de prospérité du gouvernement.

En 1991-1992, la Direction des communications a entrepris en priorité de diffuser un document concernant la politique et les procédures du Ministère en matière de communication, conçu pour guider les gestionnaires et le personnel du Ministère dans la planification et l'exécution des activités de communication. Elle a de plus élaboré et mis en oeuvre une nouvelle structure financière pour les activités d'obtention des ressources en communications. Cette nouvelle structure financière complète le document sur la politique et les procédures, définit les responsabilités et l'imputabilité relatives au financement des programmes et des activités de communication.

La Direction générale du personnel a continué de diffuser des renseignements sur les initiatives relatives à Fonction publique 2000 et a joué un rôle clé dans la mise au point d'un cadre d'imputabilité et des plans d'entreprise de trois projets pilotes. Une politique révisée de formation et de perfectionnement a été mise en oeuvre, la formation linguistique assistée par ordinateur a été offerte aux régions et la possibilité de la formation professionnelle assistée par ordinateur a été étudiée. La Direction générale a donné des conseils sur la question de la représentation égale au Ministère à l'appui de la nouvelle stratégie d'équité dans l'emploi et a encouragé la mise en oeuvre de changements dans la gestion des ressources humaines à la grandeur du Ministère.

Les projets d'évaluation des programmes et de vérification interne étaient liés plus étroitement aux initiatives de perfectionnement de l'organisation visant une meilleure gestion des ressources et l'atteinte des priorités du Ministère. Des évaluations ont été faites par étapes, notamment celles des Corporations, du Programme d'enregistrement des lobbyistes et celle de la modification de 1987 de la *Loi sur les brevets* à propos des produits pharmaceutiques.

Voici certains objectifs précis pour 1992-1993 :

- La Direction des communications doit former son personnel et travailler avec ses clients pour maximiser la technologie informatique installée en 1991-1992 et améliorer ses possibilités de service. Des efforts doivent aussi être consacrés à l'identification des questions nouvelles du point de vue des communications et à la gestion de ces questions de façon à améliorer le service aux clients. De plus, la Direction des communications doit élaborer un document sur les communications au Bureau du Conseil privé en étudiant les problèmes, les possibilités et les répercussions de commandites pour le gouvernement.

- Des vérifications internes sont prévues pour des fonctions telles que le programme d'affectations du Ministère, le programme d'accréditation relatif au gaz et à l'électricité, la dotation, les produits de consommation et une région.

- Pour ce qui est du perfectionnement des ressources humaines, les objectifs sont les suivants :

  - mise en oeuvre des normes de classification des services généraux, qui touchent environ 70 % des postes du Ministère;

  - formation des gestionnaires et information des employés sur les changements résultant de l'adoption du *Projet de loi omnibus C-26* (*Loi sur la réforme de la Fonction publique*);

  - information et conseils dispensés aux employés du Ministère sur la révision de la législation sur les pensions des employés du gouvernement et le système révisé d'indemnité;

  - perfectionnement des ressources humaines par la mise en oeuvre d'un programme interne de formation des gestionnaires et de planification de carrière;

  - incitation au changement dans les usages de la gestion des ressources humaines dans tout le Ministère et adoption de la méthode du plan d'entreprise de CSC aux fins de la planification et de la répartition des ressources.

- La Direction générale des finances et de l'administration doit poursuivre l'automatisation de ses systèmes dans le but de permettre la liaison électronique entre toutes les parties de l'organisation.

- La Direction générale des finances et de l'administration établira une stratégie de remplacement des immobilisations et poursuivra la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion de l'information.

- La Direction des finances dirigera la mise au point d'un système adéquat d'établissement des coûts à l'appui d'une gestion plus rentable et d'un meilleur recouvrement des coûts, dans le cadre de l'initiative du gouvernement concernant la tarification des services.

Les tableaux 25 et 26 montrent le rapport entre les années-personnes et les frais généraux de l'ensemble du programme.

Tableau 25: Rapport entre les années-personnes de l'Administration (Soutien du Programme) et le nombre total des années-personnes du Ministère

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Années-personnes du Ministère	2 337	2 287	2 239	2 258
Années-personnes - Soutien du programme *	367 **	359	353	356
Pourcentage du total	15,7%	15,7%	15,8%	15,8%

Tableau 26: Rapport entre les dépenses de l'Administration (Soutien du Programme) et les dépenses totales du Ministère

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Dépenses totales du Ministère	186 684	167 356	184 754	177 892
Dépenses - Soutien du Programme *	31 834 **	25 934	26 600	25 171
Pourcentage du total	17,1%	15,5%	14,4%	14,1%

* Années-personnes et dépenses de l'Administration, sauf celles ayant trait à des secteurs non considérés comme soutien du Ministère, p. ex. le Bureau du sous-registraire général adjoint.

** L'augmentation des années-personnes et des dépenses consacrées au soutien du Programme est principalement attribuable à la création de la réserve pour ressources en informatique qui vise à donner une perspective ministérielle en ce qui concerne les fonds que CSC gérera comme un investissement en vue d'améliorer l'efficacité de la prestation.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 27: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel				
Traitements et salaires	**105 122**	101 885	103 555	97 884
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**16 817**	16 089	16 009	14 228
Autres frais touchant le personnel	**2**	337	237	432
	121 941	118 311	119 801	112 544
Biens et services				
Transports et communications	**9 781**	9 951	9 594	9 472
Information	**2 565**	2 280	2 249	2 713
Services professionnels et spéciaux	**15 410**	13 484	10 734	11 797
Location	**792**	1 053	859	895
Achat de services, de réparation et d'entretien	**2 821**	2 110	2 057	2 575
Services publics, fournitures et approvisionnements	**3 849**	4 228	4 721	4 311
Autres subventions et paiements	**193**	64	458	480
	35 411	33 170	30 672	32 243
Total des dépenses de fonctionnement	**157 352**	151 481	150 473	144 787
Total des dépenses en capital	**27 606**	14 113	7 589	6 304
Paiements de transfert				
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**510**	546	590	600
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**1 216**	1 216	1 102	1 201
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement	**-**	-	25 000	25 000
Total des paiements de transfert	**1 726**	1 762	26 692	26 801
	186 684	167 356	184 754	177 892

Nota: Le budget des dépenses en biens et services et en capital pour 1992-1993 comprend un montant approximatif de 5,4 millions de dollars au titre des dépenses internes au niveau gouvernemental.

2. Besoins en personnel

En raison de la grande diversité des fonctions qui lui incombent et de leurs répercussions au niveau régional, ainsi que de son rôle macro-économique, et nonobstant ses efforts croissants pour recourir à la technologie moderne, Consommateurs et Sociétés Canada est une organisation à forte intensité de main-d'oeuvre. Les dépenses en personnel sont de 121,9 millions de dollars (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés), et elles représentent environ 77 % des dépenses budgétaires, à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions. Le coût de fonctionnement du Ministère, par année-personne, est le plus bas au gouvernement chez les ministères de taille comparable.

Tableau 28: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Consommation	1 007	1 012	990	974
Corporations et politique législative	681	635	610	614
Droit et politique de concurrence	262	261	259	274
Administration	387	379	380 *	396 *
	2 337	2 287	2 239	2 258

* Comprend l'utilisation de 22 années-personnes en 1989-1990 et de huit années-personnes en 1990-1991 pour la mise en oeuvre du Comité de réexamen du service postal.

Tableau 29: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes • Contrôlées par le Conseil du Trésor				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Autorisé •• 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Direction	79	83	85	61 500 - 138 300	83 358
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	39	34	36	20 000 - 84 700	57 699
Réglementation scientifique/ Examinateurs de brevets	198	205	186	18 965 - 69 528	53 577
Autres	34	26	26	18 709 - 78 176	54 685
Administration et service extérieur					
Services administratifs	156	163	161	17 470 - 72 817	42 791
Commerce	132	122	120	18 702 - 77 182	59 150
Gestion des finances	32	36	35	15 516 - 69 789	49 863
Gestion du personnel	33	30	31	16 390 - 67 273	47 209
Administration des programmes	467	445	270	17 470 - 72 817	46 725
Autres	83	74	64	16 292 - 73 032	51 148
Technique					
Inspection des produits primaires	-	-	156	24 617 - 60 791	-
Inspection technique	370	377	378	16 124 - 73 622	41 383
Autres	19	20	17	16 124 - 73 716	39 122
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	514	466	467	16 504 - 40 509	27 353
Secrétariat, sténographie et dactylographie	124	133	149	16 356 - 40 768	28 418
Autres	19	34	24	16 163 - 47 383	24 730
Exploitation	27	29	29	16 989 - 51 984	27 827
	2 326	2 277	2 234		

	Autres Années-personnes •				
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Autorisé •• 1989-1990	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1991-1992
Cadres supérieurs	4	3	3	44 300 - 165 300	106 997
Autres	7	7	7	-	53 547
	11	10	10		

• L'expression "années-personnes" désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1991. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

•• Total des années-personnes disponibles pour utilisation en 1990-1991.

3. Dépenses en capital

Les dépenses en capital, de l'ordre de 27,6 millions de dollars représentent 15 % du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1992-1993. Le tableau 30 présente la ventilation des dépenses en capital selon le genre de biens à acquérir.

Tableau 30: Répartition des dépenses en capital

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Acquisition de véhicules	1 360	1 157	1 550	1 305
Acquisition d'équipements techniques	1 828	1 828	950	957
Autre besoins en capital *	24 418	11 128	5 089	4 042
Total	27 606	14 113	7 589	6 304

* Comprend des projets d'immobilisations tels que le système canadien d'automatisation des brevets (18,8 millions de dollars) et les systèmes automatisés globaux (COMPASS) au sein de l'activité du Droit et de la politique de concurrence (1,5 millions de dollars). Le solde totalisant 7,3 millions de dollars comprend principalement l'équipement de TED tel que les ordinateurs, les progiciels, les périphériques et d'autre équipement de systèmes électroniques de bureau.

Le tableau 31 présente la répartition des dépenses pour les grands projets d'immobilisations.

Automatisation du Bureau canadien des brevets

Aperçu

L'automatisation du Bureau canadien des brevets vise à assurer que le Bureau puisse continuer à remplir ses obligations en vertu de la loi et à procéder à la diffusion des renseignements sur les brevets de façon opportune et efficace dans tout le pays. Quand il sera complètement appliqué, le système canadien d'automatisation des brevets transformera la façon dont les brevets sont traités, alors qu'on s'en remettra de plus en plus à l'accès et au traitement électronique et de moins en moins au système de support papier.

Ministère directeur et ministères participants

- Ministère directeur : Consommateurs et Sociétés Canada
- Ministère de service : Approvisionnements et Services Canada
- Participants : Secrétariat du Conseil du Trésor (par sa participation au Groupe supérieur de révision de la gestion)

Principaux repères	Dates
• Appel d'offres	Janvier 1991
• Réception des soumissions	Mai 1991
• Attribution du contrat principal	1992-1993

Tableau 31: Détails des grands projets d'immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût total estimatif courant	Dépenses prévues au 31 mars 1992	**Budget des dépenses 1992-1993**	Besoins des années futures
Projet d'automatisation du Bureau canadien des brevets	76 600	8 045	**18 781**	49 774

Accomplissements

Une version finale des demandes de propositions a été distribuée à l'industrie en janvier 1991 après qu'une version préalable ait fait l'objet de commentaires à l'automne de 1990. Un nombre satisfaisant d'offres concurrentielles ont été reçues en mai 1991, d'intégrateurs et de fournisseurs de systèmes assumant le rôle de maître d'oeuvre pour fournir une solution clé en main au Bureau canadien des brevets.

Étant donné la complexité du projet d'évaluation des soumissions, le Bureau canadien des brevets a entamé le processus d'évaluation en vue de retenir une soumission au cours de l'exercice 1992-1993. Le processus d'évaluation et de sélection comprend l'analyse des soumissions, des visites sur les lieux, des essais, l'évaluation des performances et la négociation du contrat.

4. Paiements de transfert

Les paiements de transfert représentent environ 1 % du Budget des dépenses principal du Ministère pour 1992-1993. Le tableau 32 révèle les subventions, les contributions et les autres paiements de transfert du Programme.

Tableau 32: Détail des subventions et contributions

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Subventions				
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**510 000**	546 000	590 000	600 000
	510 000	546 000	590 000	600 000
Contributions				
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	**1 216 000**	1 216 000	1 102 243	1 201 048
	1 216 000	1 216 000	1 102 243	1 201 048
Autres paiements de transfert				
Paiements aux provinces pour la recherche sur les médicaments et leur développement *	-	-	25 000 000	25 000 000
	-	-	25 000 000	25 000 000
	1 726 000	1 762 000	26 692 243	26 801 048

* L'exercice 1990-1991 a été la dernière des quatres années pendant lesquelles CSC devait faire des paiements de 25 millions de dollars aux provinces aux fins de la recherche et du développement liés à la médecine. Les administrations provinciales contrôlaient la répartition des fonds.

5. Recettes

Le tableau 33 énumère les recettes produites par le Programme des Consommateurs et des Sociétés. Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent pas être utilisées par le Programme.

Tableau 33: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Consommation				
Frais d'inspection de l'électricité et du gaz	**5 000**	6 500	8 203	5 696
Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures	**1 700**	1 600	1 618	1 607
Amendes et recettes diverses à l'égard des produits de consommation, des poids et mesures et des produits dangereux	**450**	500	488	524
Corporations et politique législative				
Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du receveur au général frais, pour licences des syndics et autres recettes de faillites	**6 010**	7 766	6 106	4 300
Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés	**11 000**	10 000	10 586	11 807
Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, perquisitions et caveats	**36 600**	29 000	25 224	24 862
Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce	**13 800**	13 375	13 586	13 603
Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels	**1 071**	1 015	1 060	1 087
Droits pour service d'information sur l'enregistrement des lobbyistes	**10**	10	8	7
Droit et politique de concurrence				
Amendes et confiscations	**1 000**	5 800 *	4 212 **	1 126
Administration				
Divers	**60**	120	1 512 ***	2 899
	76 701	75 686	72 603	67 518

* La prévision des recettes pour 1991-1992 pour l'activité du Droit et de la politique de concurrence comprend des amendes de 5,8 millions de dollars imposées par la Cour de l'Ontario à des sociétés gazières en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* se rapportant au complot.

** Les recettes réelles perçues par l'activité du Droit et de la politique de concurrence comprennent des amendes de 3,2 millions de dollars imposées par la Cour de l'Ontario à quatre minoteries en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* relatives au truquage des offres.

*** Les recettes réelles perçues par l'activité de l'Administration incluent un montant approximatif de 1,4 million de dollars pour le recouvrement de dépenses d'exercices précédents, des redressements de comptes à payer à la fin d'exercices précédents et diverses autres recettes.

6. Examen des résultats financiers par sous-activité

Tableau 34: Résultats financiers en 1990-1991

	1990-1991					
	Budget principal		Réel		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Consommation						
Poids et mesures	16 444	291	15 817	283	627	8
Électricité et gaz	11 076	193	10 816	193	260	-
Produits de consommation	14 640	269	15 941	269	(1 301)	-
Sécurité des produits	6 796	98	6 862	107	(66)	(9)
Services aux consommateurs	4 182	40	4 056	32	126	8
Administration	10 454	87	12 414	106	(1 960)	(19)
	63 592	978	65 906	990	(2 314)	(12)
Corporations et politique législative						
Faillites	9 849	126	10 770	130	(921)	(4)
Corporations	2 976	53	3 504	55	(528)	(2)
Propriété intellectuelle						
Brevets	40 988	272	44 215	267	(3 227)	5
Marques de commerce	4 689	82	5 835	99	(1 146)	(17)
Droit d'auteur et dessin industriel	634	13	880	12	(246)	1
Révision législative	530	4	350	5	180	(1)
Enregistrement des lobbyistes	2 700	33	2 455	32	245	1
Administration	825	10	939	10	(114)	-
	63 191	593	68 948	610	(5 757)	(17)
Droit et politique de concurrence						
Examen des fusionnements	3 908	37	3 032	35	876	2
Restriction de la concurrence	6 082	80	5 930	73	152	7
Pratiques commerciales	4 028	70	4 809	67	(781)	3
Économie et affaires réglementées	2 053	31	2 100	28	(47)	3
Politique de conformité et coordination de la gestion	3 713	44	4 946	56	(1 233)	(12)
	19 784	262	20 817	259	(1 033)	3
Administration						
Gestion du Programme	2 864	48	3 107	48	(243)	-
Perfectionnement des ressources humaines et de l'organisation	10 314	137	10 388	137	(74)	-
Finances et administration	13 836	174	13 741 *	176 *	95	(2)
Sous-registraire général adjoint	1 730	20	1 847	19	(117)	1
	28 744	379	29 083	380	(339)	(1)
	175 311	2 212	184 754	2 239	(9 443)	(27)

* Comprend huit années-personnes et 636 000 $ qui ont été affectés au Comité de réexamen du service postal.

Explication de la différence: dépenses réelles ont constitué 5 % ou 9,4 millions de dollars de plus que le Budget des dépenses principal de 1990-1991. Les dépenses supplémentaires provenaient du Budget des dépenses supplémentaires et autres ajustements. D'autres détails figurent à la Section I, Aperçu du Programme, page 2-11.

7. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 35 présente d'autres éléments de coût ainsi que les recettes projetées dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif du Programme.

Tableau 35: Coût net du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Plus * autres coûts	Coûts total du Programme	Moins ** recettes	Coût net estimatif du Programme ***	
					1992-1993	1991-1992
	186 684	20 227	206 911	76 701	**130 210**	127 423

* Les autres coûts de 20 227 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics;	14 502
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor;	4 401
• services juridiques fournis sans frais par Justice Canada;	1 063
• émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services Canada.	261

** Le tableau 33 donne des détails sur les recettes (page 2-80).

8. Fonds de fiducie

Dividendes non réclamés

En vertu de *l'article 154* de la *Loi sur la faillite*, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui ne sont pas réclamés par ces derniers à la liquidation de l'actif. Au 31 décembre 1991, le solde actif de ce fonds de ficucie s'élevait à 1 139 903 $.

En vertu des *articles 138 et 139* de la *Loi sur la liquidation*, le Ministre est responsable de l'administration de fonds de fiducie établis conformément à la Loi pour enregistrer les montants portés au crédit du Receveur général en attendant leur distribution. Au 31 décembre 1991, le solde de ce fonds s'élevait à 688 535 $.

Actifs non distribués

En outre, en vertu de *l'article 154* de la *Loi sur la faillite*, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent pas être distribués auc créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque le syndic reçoit des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'il a déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. À la fin de décembre 1991, le solde actif de ce fonds s'élevait à 815 296 $.

B. Index par sujet

Chapitre I

Aperçu du portefeuille 4-8
Organismes 4-8
Plan de dépenses du portefeuille 7
Sommaire du portefeuille 8

Chapitre II

A
Accord de libre-échange Canada-États-Unis 31, 61, 63
Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) 7, 33, 50
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) 7, 41, 50, 61
Administration 68-73
Années-personnes 9, 11, 25, 36, 70, 73, 75, 76, 81
Aperçu du Programme 6-22
Aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) 41, 50
Automatisation 8, 21, 42, 46, 65, 70, 72, 77, 78

B
Besoins en personnel 75, 76
Besoins financiers 4, 9, 25, 36, 53, 70, 74
Brevets 13, 35, 36, 42, 44-46
Budget des dépenses 4, 5, 9, 11, 25, 35, 36, 53, 69, 73-82
Bulletins 21, 65, 67
Politique ministérielle et planification stratégique 40, 61, 64 ,68, 69

C
Comptes publics 5
Contributions 24, 33, 79
Corporations 34-36, 38-40, 50
Coût net du Programme 82

D
Dépenses 4, 5, 9, 11, 25, 35, 36, 53, 69, 73, 74, 77-79, 81, 82
Dépenses en capital 5, 77
Dépenses réelles 5, 9, 11, 25, 35, 36, 53, 66, 69, 73-81
Dessins industriels 34, 36, 42, 43, 47, 48
Directeur des enquêtes et recherches 14, 54, 56, 61-64, 67

D
Direction générale des finances et de l'administration 69, 70, 72, 73

E
Économie et affaires réglementées 52, 53, 61, 63
Électricité et gaz 23, 25, 28, 29, 72
Enregistrement des lobbyistes 34-36, 48-50
Examen des fusionnements 52, 53, 56-58, 63
États des initiatives déjà signalées 19

F
Facteurs externes 16
Faillites 6, 20, 34-38, 83
Fonction publique 2000 8, 18, 22, 71
Fonds de fiducie 83

G
Gestion du Programme 68, 69

I
Information sur le rendement 26, 36, 54, 70
Initiatives 18-22
Interaction au sein du marché 17

J
Justification des ressources 26, 36, 54, 70

L
Loi sur l'enregistrement des lobbyistes 50
Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt 24
Loi sur la concurrence 19, 20, 52-56, 59, 61, 64, 66
Loi sur la faillite 6, 20, 34, 37, 38, 83
Loi sur le droit d'auteur 7, 20, 40
Loi sur le ministère des Consommateurs et des Sociétés 13, 32
Loi sur le recouvrement des créances salariales 6, 20, 34, 37, 38, 50
Loi sur les brevets 40, 44, 45, 71
Loi sur les dessins industriels 8, 40, 48
Loi sur les marques de commerce 40
Loi sur les produits dangereux 8, 31, 32
Loi sur les sociétés par actions (LSA) 8, 39, 50
Loi sur les topographies de circuits intégrés 7, 20, 41, 43, 48

M
Mandat 13
Marché international 7
Marques de commerce 7, 40-43, 46, 47
Mondialisation 16

O
Objectif du Programme 13
Obligations en matière de fiscalité et de gestion 17
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 33, 63
Organisation du Programme 14
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) 41, 50
Organisme de service spéciale (OSE) 8, 18

P
Paiements de transfert 5, 79
Perspectives de planification 16
Poids et mesures 23, 25-27
Points saillants 6
Politique de conformité et coordination de la gestion 52, 63, 64
Politique et services de consommation 24, 32, 33
Politique ministérielle et planification stratégique 68, 69
Projet d'amélioration des lois en matière de propriété intllectuelle 7, 41, 50
Politique sur la tarification des services 70, 73
Pratiques commerciales 52, 53, 60, 61
Prévision 9, 25, 35, 36, 53, 69, 73-80
Produits de consommation 24-26, 30, 72
Programme de gestion 18, 21
Programme de politiques 18, 19
Programme législatif 18, 20
Propriété intellectuelle 8, 18-20, 34-36, 40-48
Publications 42

R
Rapport annuel 67
Recettes 9, 11, 25, 36, 53, 69, 80
Réel 9, 11, 25, 35, 36, 49, 53, 55, 57, 59, 60, 62, 65, 66, 69, 73-75, 77, 79, 80, 81
Régimes d'avantages sociaux des employés 4, 5, 9, 74, 82
Rendement récent 6
Restriction de la concurrence 52, 53, 58, 59, 65
Résultats financiers 11

S
Sécurité des produits 7, 24, 25, 31, 32
Sommaire des ressources 25, 35, 53, 69
Sous-registraire général adjoint 68, 69, 73
Soutien du Programme 73
Structure organisationnelle 14
Structure par activité 14
Subventions 24, 33, 79
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 24, 31, 32

T
Traité de coopération en matière de brevets 7, 40, 45, 48

U
Unité nationale et prospérité 16